RAPPORT DU GOUVERNEUR

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE

2015



SOMMAIRE

1 **À PROPOS DE LA CEB**

2 **ÉTATS MEMBRES DE LA BANQUE**

3 **FAITS MARQUANTS**

4 **MESSAGE DU GOUVERNEUR**

6 **FINANCEMENT DE PROJETS**

- 7 Migrants et réfugiés
- 9 Accès à des logements sociaux abordables
- 10 Amélioration des conditions de vie et de la protection sociale
- 12 Micros, petites et moyennes entreprises (MPME)
- 14 Environnement et action en faveur du climat

20 **PARTENARIATS**

23 **ACTIVITÉS FINANCIÈRES**

- 24 Portefeuille de titres
- 24 Produits dérivés
- 24 Financement de l'activité en 2015

26 **GESTION DES RISQUES**

29 **CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ ET AUDIT INTERNE**

30 **GOUVERNANCE ET RESPONSABILITÉ D'ENTREPRISE**

39 **RAPPORT FINANCIER**

40 **CHIFFRES CLÉS ET SYNTHÈSE**

43 **SOMMAIRE**

44 **ÉTATS FINANCIERS**

NOTES AU LECTEUR



À PROPOS DE LA CEB

La Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB) est une banque multilatérale à vocation sociale.

Doyenne des banques multilatérales de développement européennes, elle a été fondée en 1956 par huit États membres du Conseil de l'Europe afin de trouver des solutions aux problèmes des réfugiés.

La CEB investit dans des projets sociaux qui promeuvent l'inclusion et contribuent à améliorer les conditions de vie des populations européennes les plus vulnérables.

Les projets qu'elle finance relèvent des lignes d'action sectorielle suivantes :

- Renforcement de l'intégration sociale
- Gestion de l'environnement
- Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale
- Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)

La CEB accorde des prêts et des garanties à ses 41 États membres pour financer des projets répondant à un certain nombre de critères. Les emprunteurs potentiels sont les gouvernements, les collectivités locales ou régionales et les institutions financières. Les demandes de prêts sont soumises à un examen rigoureux, et les projets ainsi financés sont conçus et mis en œuvre si possible dans le cadre de politiques sectorielles nationales.

La CEB procède d'un Accord partiel entre des États membres du Conseil de l'Europe, mais possède sa propre personnalité juridique et son indépendance financière. Elle soutient les principes et les valeurs du Conseil de l'Europe, qui défend et promeut les droits de l'homme, l'État de droit et la démocratie.

PROJETS ET PRÊTS

Afin de renforcer l'impact social des projets qu'elle finance, la CEB prête une attention particulière à leur qualité. L'assistance technique et le suivi qu'elle dispense pendant tout le cycle des projets sont essentiels à l'efficacité de leur mise en œuvre.

Une fois lancé le financement d'un projet, la Banque effectue des visites sur site et un suivi régulier afin de vérifier l'avancement des travaux, le respect des coûts et des procédures de passation de marchés, ainsi que la réalisation des objectifs sociaux visés. Un rapport d'achèvement est rédigé en fin de projet. Une fois terminés, certains projets sont soumis à une évaluation indépendante.

RESSOURCES

La CEB ne perçoit ni contribution financière ni subvention de ses États membres.

Grâce à son excellente notation (Aa1 chez Moody's, perspective stable, AA+ chez Standard & Poor's, perspective stable et AA+ chez Fitch Ratings, perspective stable), elle lève des fonds sur les marchés de capitaux internationaux à des conditions très concurrentielles, ce qui abaisse considérablement le coût des prêts contractés par ses emprunteurs pour financer leurs projets sociaux. ■

ÉTATS MEMBRES DE LA BANQUE (ANNÉE D'ADHÉSION)



- Albanie (1999)
- Allemagne (1956)
- Belgique (1956)
- Bosnie-Herzégovine (2003)
- Bulgarie (1994)
- Chypre (1962)
- Croatie (1997)
- Danemark (1978)
- Espagne (1978)
- Estonie (1998)
- Finlande (1991)
- France (1956)
- Géorgie (2007)
- Grèce (1956)
- Hongrie (1998)
- Irlande (2004)
- Islande (1956)
- Italie (1956)
- Kosovo (2013)
- "l'ex-République yougoslave de Macédoine" (1997)
- Lettonie (1998)
- Liechtenstein (1976)
- Lituanie (1996)
- Luxembourg (1956)
- Malte (1973)
- République de Moldova (1998)
- Monténégro (2007)
- Norvège (1978)
- Pays-Bas (1978)
- Pologne (1998)
- Portugal (1976)
- République slovaque (1998)
- République tchèque (1999)
- Roumanie (1996)
- Saint-Marin (1989)
- Saint-Siège (1973)
- Serbie (2004)
- Slovénie (1994)
- Suède (1977)
- Suisse (1974)
- Turquie (1956)





FAITS MARQUANTS

€ 2,3 milliards

Projets approuvés

+11,4%*

€ 1,8 milliard

Prêts décaissés

+5,6%*

€ 2,2 milliards

Engagements de financement

+44,1%*

Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF)

€ 13,7 millions

de dons approuvés

* par rapport à 2014

Message du Gouverneur



Si l'année 2015 a été exigeante, elle a aussi été couronnée de succès pour la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB). Exigeante, dans la mesure où le contexte opérationnel est resté difficile, marqué par la volatilité financière, les incertitudes économiques et les tensions géopolitiques, les projets de la CEB demandant des interventions de plus en plus complexes. Couronnée de succès, parce que nous avons surmonté ces circonstances adverses en faisant preuve de résilience et de souplesse, et obtenu des résultats en phase avec les grands objectifs de notre Plan de développement pour 2014-2016.

Nos investissements dans des projets sociaux s'élèvent à € 2,3 milliards en 2015, soit une augmentation de 11% par rapport à 2014. La Banque signe de nouveau une solide performance en Europe de l'Est et du Sud-Est, avec 65% du montant des prêts approuvés en faveur des pays du groupe cible. Au 31 décembre 2015, notre portefeuille de prêts, qui dépasse € 13 milliards, et notre stock de projets à hauteur de € 4,7 milliards sont légèrement supérieurs à ceux de 2014 à la même date. La Banque a levé plus de € 3 milliards sur les marchés des capitaux internationaux, et le bénéfice net ressort à € 127 millions fin 2015.

Ces résultats positifs témoignent de notre capacité à nous adapter aux changements et à relever rapidement les nouveaux défis. Les instruments de financement que nous avons récemment introduits, tels que la Facilité de financement du secteur public et la Facilité de cofinancement européenne, nous permettent d'aider avec davantage de flexibilité nos pays membres à répondre à leurs besoins sociaux.

La mise en place en octobre 2015 du Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF), sur la base de dons, illustre la capacité de la Banque à agir rapidement pour apporter à ses États membres un soutien de qualité. Conçu pour apporter une réponse d'urgence à l'aggravation de la crise des migrants et des réfugiés en Europe, le MRF a reçu un large soutien de la part des actionnaires de la CEB, de la Banque européenne d'investissement (BEI) et de la communauté internationale, comme l'attestent les fonds accordés par les donateurs. Les contributions reçues ont permis à la Banque de fournir une assistance précieuse aux pays de transit dans les Balkans confrontés à un nombre de réfugiés sans précédent.

Mais l'action de la CEB dans le cadre du MRF ne s'arrête pas là. L'étape suivante consiste à faciliter l'intégration des migrants et des réfugiés en renforçant les infrastructures et les capacités des pays d'accueil dans des secteurs clés tels que le logement, la santé, l'éducation et l'emploi. La CEB reste ainsi fidèle à sa priorité statutaire qui est d'aider les réfugiés et les personnes déplacées, ainsi qu'à sa vocation première qui est de favoriser la cohésion sociale en Europe.

C'est précisément la poursuite de ces objectifs qui permet également à la CEB d'obtenir des résultats dans d'autres activités : le Programme régional de logement (RHP), géré par la CEB et mené conjointement avec la Commission européenne et des bailleurs de fonds internationaux, a par exemple réalisé des avancées notables en 2015. Cette initiative a pour objectif de résoudre les problèmes de logement rencontrés par des milliers de réfugiés en situation de vulnérabilité en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie. Le Programme est désormais en pleine phase de mise en œuvre. Une étape clé a été atteinte en 2015, avec la première mise à disposition de 240 solutions de logement. Des milliers d'autres doivent être livrées entre 2016 et 2018.

Nos résultats positifs témoignent de notre capacité à nous adapter aux changements et à relever rapidement les nouveaux défis.

Nous poursuivons nos activités d'investissement avec la même diligence dans d'autres domaines de première importance : soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME), logement social, éducation et santé, modernisation des zones urbaines et rurales, rénovation et construction de prisons et d'autres infrastructures judiciaires, protection de l'environnement et prévention des catastrophes naturelles. Dans tous ces domaines, nous apportons notre soutien aux politiques sociales de nos pays membres dans le cadre de notre mission en faveur de la cohésion sociale. Le choix des nouveaux objectifs du Plan de développement pour l'après 2016, avec l'appui de nos actionnaires, nous aidera à orienter nos actions en ce sens.

En 2016, la CEB, la banque multilatérale de développement la plus ancienne d'Europe, célébrera son 60ème anniversaire. Même si les difficultés de l'an dernier devraient perdurer, voire se multiplier dans les prochains mois, nous débutons cette nouvelle année en étant bien préparés pour y faire face, grâce au soutien de nos actionnaires et au travail sans relâche du management et de notre personnel pour bâtir une Europe meilleure. ■

Paris, le 3 mars 2016 - Rolf WENZEL



Financement de projets

En 2015, la CEB a approuvé des projets d'une valeur de € 2,3 milliards destinés à améliorer les conditions de vie des citoyens européens sur tout le continent, soit une hausse de 11% par rapport à 2014. Au total, ce sont 31 projets, dont 9 dons, qui ont été préparés et approuvés. Pratiquement deux tiers d'entre eux l'ont été en faveur des pays cibles de la Banque[1].



En tant que banque européenne de développement dotée d'un mandat social, la CEB est bien placée pour relever les défis les plus pressants qui se posent à l'Europe.

En tant que banque européenne de développement dotée d'un mandat social, la CEB est bien placée pour relever les défis les plus pressants qui se posent à l'Europe. Ainsi, l'aide aux migrants et aux réfugiés a été en pointe des actions menées par la CEB au cours du deuxième semestre 2015. La Banque s'est également attachée à améliorer les services publics et la protection sociale au bénéfice des populations les plus vulnérables d'Europe, à faciliter l'accès à des logements sociaux et abordables, ainsi qu'à stimuler l'emploi par l'intermédiaire d'investissements en faveur des micros, petites et moyennes entreprises. L'année même de la COP21, la CEB a par ailleurs continué de financer des actions en faveur du développement durable et des mesures de lutte contre le changement climatique.

Qui plus est, la CEB a été en mesure d'accroître notablement son soutien aux activités hors prêts, destiné à des projets hautement sociaux, comme en témoignent les € 59 millions de dons décaissés en 2015 pour de l'assistance technique et le financement d'investissements, soit un montant près de deux fois supérieur à celui de 2014. Au nombre des opérations menées par la Banque figurent notamment neuf dons approuvés pour un total proche de € 14 millions provenant du Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF) nouvellement créé.

MIGRANTS ET RÉFUGIÉS

L'un des principaux défis qu'a dû relever l'Europe en 2015 a été la crise des migrants et des réfugiés, caractérisée par des afflux de populations d'une ampleur sans équivalent depuis très longtemps. Cette crise a placé au centre du débat les questions plus larges de l'intégration des migrants. Au titre de son mandat historique, qui consiste à aider les migrants, les réfugiés et les personnes déplacées, la CEB a apporté un soutien d'urgence aux pays membres tout en continuant de faciliter l'intégration à long terme des migrants et d'autres groupes vulnérables.

Réponse à la crise

Au cœur de la crise, la CEB a mis en place le Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF), un nouvel instrument financé par des dons destiné à aider les pays membres à faire face à l'afflux de migrants et de réfugiés. Sur proposition du Gouverneur Wenzel, le Conseil d'administration de la CEB a approuvé à l'unanimité la création du MRF en octobre 2015.

Le MRF assiste les efforts déployés par les États membres de la CEB en vue de garantir le respect des droits fondamentaux des migrants et des réfugiés qui arrivent sur leur territoire, notamment l'hébergement, la nourriture et l'aide médicale, ainsi que la sécurité personnelle. La priorité est donnée au financement des centres d'accueil et de transit situés dans les pays concernés.

En 2015, une aide d'urgence a été fournie à la Serbie, à "l'ex-République yougoslave de Macédoine" et à la Slovénie ; d'autres projets sont en perspective. Les dons du MRF ont servi à administrer des soins médicaux aux réfugiés et à installer dans les centres d'accueil des sanitaires et des équipements pour la préparation des repas.

La CEB a également approuvé un prêt en faveur de la région de l'Égée-Septentrionale (Grèce) visant à financer les centres d'accueil pour les migrants et les réfugiés, arrivés dans ce pays en nombre record.

Investir dans l'intégration à long terme

Favoriser l'accès au logement, au marché du travail, à l'éducation et aux soins médicaux est primordial pour éviter la ségrégation et faciliter l'intégration au sein de la société des migrants et d'autres groupes vulnérables.

La CEB a approuvé en 2015 des projets visant à faciliter l'intégration sociale à long terme, à hauteur au total de € 877 millions. Il s'agit non seulement de projets dans le domaine de l'aide aux réfugiés, aux migrants et aux personnes déplacées et d'investissements dans des logements pour des personnes à faibles revenus, mais aussi du financement de programmes d'infrastructure qui contribuent directement à l'amélioration des conditions de vie dans les zones urbaines et rurales au niveau local.

[1] Au titre de la solidarité entre ses États membres, la CEB dispense un appui plus marqué à 22 "pays cibles" d'Europe centrale, orientale et du Sud-Est : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Chiffres clés relatifs au MRF au 31 décembre 2015

€ 5 millions
d'apport initial de la part de la CEB

€ 5 millions
signés par la BEI

€ 15 millions
signés par tous les donateurs, y compris la CEB

€ 13,7 millions
de dons approuvés

9 projets financés

La CEB a approuvé en 2015 des projets visant à faciliter l'intégration sociale à long terme, à hauteur au total de € 877 millions.

En France, la CEB a créé un partenariat avec Adoma, premier opérateur national de logements très sociaux, afin d'aider les travailleurs immigrés à la retraite à conserver leur logement et de fournir un toit aux demandeurs d'asile, aux personnes sans domicile et à d'autres groupes en situation de vulnérabilité. Les € 100 millions, approuvés par la CEB en juin 2015, serviront en premier lieu à assurer la gestion, l'entretien et la réhabilitation du parc existant. Adoma propose des solutions de logement à 71 000 personnes, en majorité des migrants.

En 2015, la CEB a publié une étude technique sur la migration, intitulée "The Integration of Migrants in Europe" (L'intégration des migrants en Europe). Cette publication présente une vue d'ensemble de l'expérience de longue date de la CEB au service de l'amélioration des conditions de vie des réfugiés, migrants et personnes déplacées. L'objet de cette étude était de présenter l'action et l'expérience de la CEB quant à l'amélioration des conditions de vie des réfugiés, des personnes déplacées et des migrants, ainsi que d'évaluer les flux migratoires et les besoins d'intégration au sein des pays membres de la CEB. L'étude est disponible sur le site web de la Banque.



Aider les personnes déplacées à se reloger

La CEB joue aussi un rôle de premier plan dans le Programme régional de logement (RHP), une initiative fortement appuyée par la communauté internationale de donateurs, notamment l'Union européenne, et menée conjointement par la Bosnie-Herzégovine, la Croatie, le Monténégro et la Serbie. Le RHP a pour but de mettre fin à la situation de déplacement prolongé des réfugiés et des personnes déplacées les plus vulnérables, qui vivent dans des conditions précaires depuis les conflits des années 1991 à 1995 dans l'ex-Yougoslavie. ■

ACCÈS À DES LOGEMENTS SOCIAUX ABORDABLES

Le logement est aujourd'hui l'une des premières dépenses des ménages en Europe et la crise économique prolongée ne fait qu'alourdir cette charge, en particulier pour les populations pauvres.

En raison de la faiblesse de l'investissement immobilier en Europe, le parc disponible de logements abordables n'est pas suffisant pour satisfaire une demande en hausse. Les pauvres et les jeunes sont les plus touchés. Ils ont beaucoup de mal à trouver un logement convenable qui soit dans leurs moyens.

Grâce à un prêt de € 200 millions consenti à la Vlaamse Maatschappij Voor Sociaal Wonen (VMSW), la CEB a continué de financer les crédits hypothécaires sociaux destinés aux ménages à bas revenus dans les Flandres (Belgique). Elle financera ainsi une partie du programme de prêts hypothécaires de la VMSW, qui vise à accorder 6 100 crédits à des ménages n'ayant pas les moyens de s'offrir un logement adéquat. La politique de logement du gouvernement flamand est axée sur les jeunes couples avec enfants, les familles monoparentales, les femmes enceintes, les sans-abri et les personnes présentant des besoins particuliers.

En Roumanie, environ 123 000 personnes âgées de moins de 35 ans ont besoin de logements abordables. Même si ces jeunes travaillent, leurs revenus ne leur permettent pas de louer ou d'acheter un bien et ils continuent de vivre chez leurs parents, souvent dans des espaces exigus. La CEB a approuvé un prêt de € 175 millions à la Roumanie pour fournir les ressources financières nécessaires à l'augmentation de son parc de logements abordables. Ce programme encourage la nouvelle génération à rester travailler en Roumanie plutôt qu'à émigrer vers d'autres pays d'Europe. ■

La CEB a approuvé un prêt de € 175 millions à la Roumanie pour fournir les ressources financières nécessaires à l'augmentation de son parc de logements abordables.





AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE VIE ET DE LA PROTECTION SOCIALE

La CEB a forgé des partenariats avec des municipalités et des régions autonomes, ainsi qu'avec des banques mutualistes, en vue d'améliorer les conditions de vie des populations en Europe grâce à des services publics de meilleure qualité. En 2015, la CEB a également piloté sa Facilité de cofinancement européenne (ECF) qui a permis d'améliorer l'absorption des fonds de l'Union européenne au moyen de financements relais. Elle a aussi utilisé la Facilité de financement du secteur public (PFF), un autre instrument de financement introduit dans le Plan de développement 2014-2016 en cours, qui permet de combler les déficits de financement des budgets publics dans les secteurs sociaux. Ensemble, les facilités ECF et PFF représentent 20% des prêts approuvés en 2015.

Investir dans les régions

En 2015, la CEB a pour la première fois octroyé directement des fonds à deux régions de la République slovaque. Le prêt de € 49,5 millions accordé à la région autonome de Žilina servira à financer la revitalisation et la modernisation de l'infrastructure urbaine en matière de santé et de protection de l'environnement. Pratiquement 700 000 personnes, soit 13% de la population totale, bénéficieront de ce projet.

La CEB a également prêté € 15 millions à la région autonome de Trnava en République slovaque afin de cofinancer des investissements en faveur de la modernisation urbaine et rurale, de la protection de l'environnement et de la réhabilitation du patrimoine historique de la région.

En Espagne, la CEB a continué de collaborer avec la région de Castille-et-León, la plus grande communauté autonome du pays. Après le succès des investissements réalisés dans l'eau et le traitement des eaux usées, la Banque est en train de financer la modernisation des infrastructures de santé publique à l'aide d'un prêt de € 160 millions. Cette mesure contribuera à désengorger les hôpitaux et à améliorer l'accès aux soins.

En 2015, la CEB a approuvé un prêt de € 300 millions en République slovaque sous la forme d'une facilité de cofinancement européenne (ECF).

Partenariats avec des communes

En partenariat avec Komerční banka et Česká spořitelna, la CEB propose aux petites communes de la République tchèque des sources accessibles de financement à moyen et long terme. Les prêts ciblent particulièrement les communes les moins développées, dont beaucoup souffrent d'un tarissement des recettes fiscales consécutif à la récession économique. Les fonds accordés par la Banque seront utilisés pour la modernisation des infrastructures publiques et l'amélioration de leur accès, ainsi que pour la protection de l'environnement au moyen d'un réseau de transport public moins polluant et plus fiable. Ces investissements limités amélioreront les conditions de vie dans le pays et contribueront à rapprocher le niveau de vie de la moyenne de l'UE.

Collaborer avec les banques coopératives

En France, la CEB a poursuivi sa coopération de longue date avec le Crédit Coopératif afin de soutenir les investissements qui visent à remédier à l'insuffisance des équipements sociaux et médico-sociaux. Ce projet cible des groupes de population vulnérables et souvent désavantagés, comme les personnes âgées, les handicapés, les personnes en perte d'autonomie ou souffrant de problèmes de santé, ou encore les jeunes et les adultes en situation de précarité.

Facilité de cofinancement européenne

En 2015, la CEB a approuvé un prêt de € 300 millions en République slovaque sous la forme d'une facilité de cofinancement européenne (ECF) afin de subventionner des programmes d'investissement destinés à stimuler la croissance économique et à aligner l'économie slovaque sur les normes socio-économiques de l'Europe.

Le prêt ECF, qui a été mis au point dans le cadre du Plan de développement 2014-2016, est un nouvel instrument financier de la CEB. Les prêts ECF sont développés au niveau national en conjonction avec différents instruments de financement européens afin d'appuyer directement les objectifs actuels de l'UE. En facilitant l'absorption et l'utilisation des subventions européennes existantes, ils permettent à la CEB de jouer un rôle de catalyseur. ■



Depuis sa création en 1972, GRAVIR (Groupement d'accueil et de vie en institution rurale) gère un complexe médico-social dans la commune de Diusse. Ce complexe comprend un ESAT (établissement et service d'aide par le travail) qui accueille tous les jours des adultes handicapés orientés par la Maison Départementale pour Personnes Handicapées. En 2012, GRAVIR et l'office local de l'habitat ont construit un bâtiment destiné à accueillir des jeunes et des personnes âgées souffrant de handicap. Les fonds accordés par la CEB via le Crédit Coopératif ont permis de cofinancer l'extension et la rénovation des trois unités de la résidence.

MICROS, PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES (MPME)

Le financement demeure un enjeu essentiel pour le développement des MPME et l'accès réduit aux fonds constitue à cet égard un obstacle majeur. En 2015, la CEB a investi € 326 millions pour soutenir les entreprises et stimuler la création et la sauvegarde des emplois.



Nohemi Godeau-Moreno a introduit dans la gastronomie bruxelloise des plats péruviens faits maison. Elle avait travaillé dans la restauration dans son Pérou natal, mais, depuis son arrivée avec son mari en Belgique, elle avait beaucoup de mal à trouver et à garder un emploi. Le crédit de € 8 000 qu'elle a obtenu à l'âge de 49 ans auprès de microStart lui a permis de réaliser son rêve d'ouvrir son propre établissement, Machu Picchu El Huarique. Le prêt accordé par la CEB à microStart, approuvé en 2015, permettra à des entrepreneurs comme Mme Godeau-Moreno de bénéficier d'un financement adapté à leurs besoins.



Accroître la compétitivité, créer des emplois

En Turquie, la croissance et la création d'emplois dépendent fortement des entreprises exportatrices. Pourtant, les chiffres montrent clairement que les petites et moyennes entreprises (PME), bien que dominant l'économie sur le front de l'emploi, disposent de capitaux réduits et reçoivent seulement une part négligeable des fonds octroyés par le secteur bancaire. La CEB a accordé un prêt de € 100 millions à Türkiye İhracat Kredi Bankası A.Ş., un établissement connu aussi sous le nom de Türk Eximbank, afin de mettre à la disposition des PME des fonds à court et moyen terme. Ces fonds permettront aux PME turques d'augmenter leur production et de maximiser leurs capacités exportatrices, tout en contribuant à la création d'emplois.

Les PME jouent aussi un rôle majeur en Pologne, où elles représentent la quasi-totalité des entreprises et fournissent plus des deux-tiers de l'emploi dans le pays. La CEB a noué un partenariat avec Bank Pekao SA et Pekao Leasing en vue de financer les investissements des MPME, de façon à renforcer leur compétitivité sur les marchés étrangers et à soutenir la création d'emplois permanents et saisonniers.

Les sociétés de crédit-bail réussissent particulièrement bien à atteindre les petites entreprises ayant une capacité d'emprunt limitée. Le prêt de € 50 millions accordé à Pekao Leasing est la 15e opération de crédit-bail menée par la CEB en Pologne.

En 2015, la CEB a investi € 326 millions pour soutenir les entreprises et stimuler la création et la sauvegarde des emplois.

Favoriser l'intégration des migrants

La CEB a approuvé un prêt de € 6,4 millions en faveur de microStart, un des principaux fournisseurs de microcrédit en Belgique et ailleurs en Europe, destiné à financer des MPME. microStart devrait octroyer entre 1 000 et 1 200 microcrédits par an pour financer les projets de micro-entrepreneurs, promouvant ainsi la création d'emplois en Belgique. ■

ENVIRONNEMENT ET ACTION EN FAVEUR DU CLIMAT

Les investissements de la CEB qui visent à "reverdir" les bâtiments résidentiels bénéficient particulièrement aux foyers à faibles revenus.

En 2015, la CEB a investi plus de € 700 millions dans des projets environnementaux, notamment en vue d'améliorer l'efficacité énergétique du parc de logements et de renforcer la résistance aux aléas climatiques. En tant que banque de développement social, la CEB a adopté une approche intégrée en matière de réponse aux défis environnementaux, qui consiste notamment à appliquer à tous ses projets une analyse environnementale rigoureuse et une évaluation de leur incidence.

Mesures d'atténuation et d'adaptation en matière de changement climatique

Le soutien aux victimes de catastrophes naturelles a toujours été l'une des priorités statutaires de la CEB. Ces dernières années, la Banque s'est réorientée vers la prévention à long terme, plutôt que l'intervention d'urgence. Par exemple, elle poursuit sa collaboration avec le gouvernement polonais et avec des institutions financières internationales (IFI) pour améliorer l'état de préparation du pays à des inondations catastrophiques.

Efficacité énergétique

Les mesures en faveur de l'efficacité énergétique non seulement réduisent la consommation d'énergie et les émissions de CO_2, mais représentent également des sources importantes d'économies. De plus en plus de personnes étant confrontées à la précarité énergétique, les investissements de la CEB qui visent à "reverdir" les bâtiments résidentiels bénéficient particulièrement aux foyers à faibles revenus.



En Lettonie, la CEB finance actuellement la rénovation de près de 1 800 bâtiments dans le cadre du Programme national d'amélioration de l'efficacité énergétique, au moyen d'un prêt de € 50 millions à JSC Attīstības finanšu institūcija ALTUM. 95% des bâtiments résidentiels du pays ont été construits avant 1993 et ne sont pas conformes aux normes européennes en matière d'énergie.

Également en Bulgarie, dont l'économie est la plus énergivore de l'UE, la CEB finance des mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique et de rénovation des structures. La plus grande partie des immeubles d'habitation du pays ont été construits entre 1960 et 1989. Ils se dégradent rapidement mais les occupants, pour la plupart des foyers à faibles revenus, n'ont pas les moyens de financer les dépenses de rénovation. Le prêt de € 150 millions octroyé par la CEB servira à financer l'isolation thermique, l'installation de nouvelles fenêtres, la modernisation des systèmes de chauffage et le recours à des sources d'énergie renouvelables.



En 2015, la CEB a approuvé un nouveau prêt de € 300 millions en faveur de la Pologne dans le but de renforcer les structures de protection contre les inondations touchant les bassins de l'Oder et de la Vistule, qui couvrent une large partie du territoire national. Ce projet augmentera le niveau de protection des centres urbains et des zones industrielles, et garantira la sécurité de millions de personnes vivant dans des zones inondables.

Ce nouveau prêt s'inscrit dans le cadre d'une coopération à long terme autour du projet de protection contre les crues du bassin du fleuve Oder, d'une durée de dix ans, cofinancé par la CEB, le Fonds de cohésion de l'Union européenne, la Banque mondiale et l'État polonais. Ce projet, dont le but est d'éviter de nouvelles inondations catastrophiques comme celles qui ont dévasté la ville de Wroclaw en 1997, a pour mérite d'instaurer un modèle de structure institutionnelle et de capacités techniques nécessaires à la réalisation de travaux très complexes. ■

PROJETS APPROUVÉS

PAR PAYS ET PAR LIGNE D'ACTION SECTORIELLE

en milliers d'euros

Pays	2015		2014		Total cumulé 2011-2015	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Albanie			44 630	2,2	44 630	0,4
Allemagne					290 000	2,7
Belgique	206 400	9,0	100 000	4,8	991 400	9,4
Bosnie-Herzégovine			7 500	0,4	147 700	1,4
Bulgarie	150 000	6,5	35 000	1,7	255 000	2,4
Croatie			40 000	1,9	345 000	3,3
Espagne	160 000	7,0	330 000	16,0	1 488 000	14,1
Finlande			60 000	2,9	170 000	1,6
France	200 000	8,7	239 800	11,6	1 197 700	11,4
Géorgie					102 661	1,0
Grèce	2 000	0,1			2 000	0,02
Hongrie			50 000	2,4	276 500	2,6
Irlande	233 000	10,1			274 000	2,6
Italie					6 000	0,06
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"			97 000	4,7	139 000	1,3
Lettonie	50 000	2,2			50 000	0,5
Lituanie			100 000	4,8	100 000	1,0
Moldova (République de)			10 000	0,5	62 400	0,6
Monténégro	10 000	0,4	8 000	0,4	28 000	0,3
Pologne	450 000	19,6	250 000	12,1	1 476 667	14,0
Portugal			15 000	0,7	15 000	0,1
Roumanie	175 000	7,6	50 000	2,4	480 000	4,6
République slovaque	464 500	20,2	150 000	7,3	929 500	8,8
République tchèque	100 000	4,3	220 000	10,7	470 000	4,5
Serbie			8 000	0,4	201 500	1,9
Slovénie					95 000	0,9
Turquie	100 000	4,3	250 000	12,1	910 000	8,6
TOTAL	**2 300 900**	**100,0**	**2 064 930**	**100,0**	**10 547 658**	**100,0**

Ligne d'action sectorielle *	2015		2014		Total cumulé 2011-2015	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Renforcement de l'intégration sociale	**877 250**	**38,1**	**421 300**	**20,4**	**3 052 417**	**28,9**
Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées	102 000	4,4			243 500	2,3
Logement pour les personnes à bas revenu	535 000	23,3	195 000	9,4	1 570 700	14,9
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	240 250	10,4	226 300	11,0	1 238 217	11,7
Gestion de l'environnement	**700 450**	**30,5**	**386 000**	**18,7**	**1 678 800**	**15,9**
Catastrophes naturelles ou écologiques	342 000	14,9	298 000	14,4	910 000	8,6
Protection de l'environnement	356 200	15,5	88 000	4,3	739 250	7,0
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	2 250	0,1			29 550	0,3
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	**396 800**	**17,2**	**502 130**	**24,3**	**2 181 580**	**20,7**
Santé	279 800	12,1	143 530	7,0	931 780	8,9
Éducation et formation professionnelle	34 000	1,5	298 800	14,4	856 200	8,1
Infrastructures des services publics, administratifs et judiciaires	83 000	3,6	59 800	2,9	393 600	3,7
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)**	**326 400**	**14,2**	**755 500**	**36,6**	**3 634 861**	**34,5**
TOTAL	**2 300 900**	**100,0**	**2 064 930**	**100,0**	**10 547 658**	**100,0**

* Montants tels qu'estimés lors de l'approbation des projets.
** Créée en tant que ligne d'action sectorielle séparée suite à l'adoption de la Résolution CA 1562 (2013).

PRÊTS DÉCAISSÉS*

PAR PAYS ET PAR LIGNE D'ACTION SECTORIELLE

en milliers d'euros

Pays	2015		2014		Total cumulé 2011-2015	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Albanie	1 491	0,1			38 095	0,4
Allemagne	130 000	7,1	7 800	0,4	387 263	4,4
Belgique	100 000	5,4	177 500	10,2	940 000	10,6
Bosnie-Herzégovine	21 250	1,2	14 900	0,9	43 758	0,5
Bulgarie	32 500	1,8	25 000	1,4	107 500	1,2
Chypre			35 000	2,0	161 274	1,8
Croatie	45 152	2,5	29 500	1,7	195 793	2,2
Espagne	200 000	10,9	395 000	22,6	1 199 000	13,5
Estonie					23 800	0,3
Finlande	80 000	4,3	60 000	3,4	140 000	1,6
France	183 000	9,9	158 000	9,1	899 341	10,1
Géorgie	15 599	0,8	5 610	0,3	21 210	0,2
Hongrie	25 680	1,4	56 967	3,3	453 659	5,1
Irlande	21 000	1,1	20 000	1,1	91 000	1,0
Italie	3 150	0,2	2 850	0,2	122 000	1,4
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	13 397	0,7	15 797	0,9	58 073	0,7
Lituanie	30 000	1,6			132 000	1,5
Moldova (République de)	2 828	0,2	3 067	0,2	17 194	0,2
Monténégro	5 750	0,3			15 750	0,2
Pologne	367 634	20,0	285 901	16,4	1 385 655	15,6
Portugal					100 000	1,1
République slovaque	150 000	8,1	85 000	4,9	386 626	4,3
République tchèque	119 988	6,5	115 000	6,6	293 393	3,3
Roumanie	53 891	2,9	18 900	1,1	329 204	3,7
Serbie	3 250	0,2	21 255	1,2	96 797	1,1
Slovénie	30 000	1,6			50 000	0,6
Suède					56 200	0,6
Turquie	207 000	11,2	212 705	12,1	1 138 257	12,8
TOTAL	**1 842 560**	**100,0**	**1 745 752**	**100,0**	**8 882 842**	**100,0**

Ligne d'action sectorielle	2015		2014		Total cumulé 2011-2015	
	Montants	%	Montants	%	Montants	%
Renforcement de l'intégration sociale	**406 003**	**22,0**	**430 302**	**24,6**	**2 432 521**	**27,4**
Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées	26 680	1,4	21 500	1,2	107 500	1,2
Logement pour les personnes à bas revenu	200 569	10,9	191 236	11,0	1 208 595	13,6
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	178 754	9,7	217 566	12,4	1 116 426	12,6
Gestion de l'environnement	**229 291**	**12,4**	**304 336**	**17,4**	**1 695 650**	**19,1**
Catastrophes naturelles ou écologiques	80 000	4,3	130 000	7,4	674 755	7,6
Protection de l'environnement	144 041	7,8	171 100	9,8	972 986	11,0
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	5 250	0,3	3 236	0,2	47 909	0,5
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale	**323 522**	**17,6**	**315 252**	**18,1**	**1 612 713**	**18,1**
Santé	146 549	8,0	140 838	8,1	642 845	7,2
Éducation et formation professionnelle	143 667	7,8	139 011	8,0	889 624	10,0
Infrastructures des services publics, administratifs et judiciaires	33 306	1,8	35 403	2,0	80 244	0,9
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)**	**883 744**	**48,0**	**695 862**	**39,9**	**3 141 958**	**35,4**
TOTAL	**1 842 560**	**100,0**	**1 745 752**	**100.0**	**8 882 842**	**100,0**

* Depuis le 1er janvier 2012 les prêts en devises autres que l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la date du décaissement et non au taux de change en vigueur à la date du bilan. Pour des raisons de comparaison, les chiffres historiques ont été recalculées et pourraient donc différer de données publiées précédemment.

** Créée en tant que ligne d'action sectorielle séparée suite à l'adoption de la Résolution CA 1562 (2013).

NB - Les informations relatives aux montants décaissés se réfèrent au pays où se situe le siège social de l'emprunteur de la Banque et non pas à celui du bénéficiaire final, ce dernier pouvant être établi dans un autre pays. En conséquence, les chiffres du tableau renseignent sur le profil risque des emprunteurs de la Banque et non pas sur celui des bénéficiaires finaux de ses opérations de prêts.

PROJETS APPROUVÉS

PAR CONTREPARTIE EN 2015

en milliers d'euros

Pays	Contrepartie	Description des projets	Secteur	Montants
Belgique	microStart SCRL-FS	Création et préservation d'emplois grâce au microcrédit ciblant principalement les autoentrepreneurs. Ce dispositif devrait contribuer directement à la création de nouvelles entreprises, réduire l'emploi informel, faciliter l'insertion de travailleurs au chômage ou inactifs sur le marché de l'emploi structuré et préserver des emplois existants.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	6 400
	Vlaamse Maatschappij Voor Sociaal Wonen NV	Cofinancement des "programmes de prêts hypothécaires sociaux" pluriannuels axés sur l'accession à la propriété immobilière, notamment l'acquisition de logements neufs à bonne efficacité énergétique ou de logements de plus de 30 ans devant être transformés en logements à faible consommation énergétique.	Logement pour les personnes à bas revenus	200 000
Bulgarie	Banque de développement bulgare	Financement partiel de mesures d'amélioration de l'efficacité énergétique et de rénovation des structures d'immeubles d'habitation collective. La rénovation de ces immeubles résidentiels contribuera à une diminution substantielle de la consommation d'énergie et à la réalisation à long terme d'économies sur la facture énergétique des foyers, tout en améliorant l'état des bâtiments et leur durée d'utilisation.	Protection de l'environnement	150 000
Espagne	Communauté Autonome de Castille-et-León	Financement partiel, au moyen de la Facilité de financement du secteur public, d'investissements destinés à améliorer l'infrastructure médicale et à moderniser le matériel obsolète dans une sélection d'établissements médicaux publics, ainsi qu'à soutenir les activités de recherche et développement dans le secteur médical, y compris la télémédecine.	Santé	160 000
France	Adoma	Financement partiel d'investissements dans la maintenance et la modernisation, notamment en ce qui concerne l'efficacité énergétique, de foyers et de centres d'hébergement pour des groupes de populations vulnérables, tels que les travailleurs émigrés, les demandeurs d'asile et les sans-abris.	Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées	100 000
	Crédit Coopératif	Financement partiel de la modernisation de bâtiments et de locaux appartenant à l'infrastructure médicale/sociale, de l'amélioration de leur accessibilité et de l'achat du matériel nécessaire, ainsi que de la rénovation de l'infrastructure et des équipements éducatifs destinés aux enfants et aux jeunes.	Santé Éducation	100 000
Grèce	Région de l'Égée-Septentrionale (République hellénique)	Le projet a pour but de créer deux centres d'hébergement ouverts pour les demandeurs d'asile les plus vulnérables (notamment les mineurs non accompagnés et les familles ayant des enfants en bas âge) sur l'île de Lesbos, de façon à y réduire la pression migratoire et à remédier à la crise humanitaire qui la frappe.	Aide aux réfugiés, migrants et personnes déplacées	2 000
Irlande	Housing Finance Agency PLC	Financement partiel destiné aux collectivités locales irlandaises pour rénover les logements sociaux en location existants et en construire de nouveaux dans tout le pays.	Logement pour les personnes à bas revenus	150 000
	PPP CO	Financement de projets sous forme de partenariat public-privé (PPP) dans le domaine judiciaire afin de remplacer ou de réaménager sept palais de justice dans le pays, et de les rendre conformes aux normes d'un système judiciaire moderne.	Infrastructures des services publics, administratifs et judiciaires	83 000
Lettonie	Attīstības Finanšu Institūcija Altum	Contribution à l'augmentation de l'efficacité énergétique dans les immeubles d'habitation collective, en vue de réduire la consommation d'énergie et l'impact sur l'environnement et d'améliorer les conditions de vie de la population.	Protection de l'environnement	50 000
Monténégro	Gouvernement	Le projet vise, au moyen d'un prêt subventionné, à permettre à quelque 500 foyers éligibles ayant du mal à trouver sur le marché un logement adéquat d'accéder à la propriété, et à aider à terminer la construction, stoppée récemment en raison de la crise, d'un grand nombre d'immeubles d'habitation.	Logement pour les personnes à bas revenus	10 000

en milliers d'euros

Pays	Contrepartie	Description des projets	Secteur	Montants
Pologne	Bank Pekao S.A.	Financement partiel d'un certain nombre d'investissements éligibles réalisés par des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) en vue de contribuer à la création d'emplois, permanents ou saisonniers.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	100 000
	Pekao Leasing	Financement partiel d'investissements productifs dans des MPME dans le but de stimuler la création et le maintien d'emplois viables.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	50 000
	Gouvernement	Le projet est destiné à étendre la protection contre les crues de l'Oder à deux sous-bassins très menacés et à atténuer les risques d'inondation dans le haut-bassin de la Vistule, en amont de Varsovie, une zone densément peuplée et connue pour être inondable.	Catastrophes naturelles ou écologiques	300 000
République slovaque	ČSOB Leasing SK	Financement partiel d'immobilisations productives dans les PME, de la revitalisation et modernisation des infrastructures publiques urbaines et rurales, et d'investissements en faveur du secteur médical en facilitant l'accès à la location de biens.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural Santé	100 000
	Gouvernement	Cofinancement, par l'intermédiaire de la Facilité de cofinancement européenne (ECF), d'une sélection d'axes prioritaires des Programmes opérationnels de la République slovaque qui bénéficient du soutien des Fonds structurels de l'Union européenne pour la période de programmation 2014-2020.	Catastrophes naturelles ou écologiques Éducation et formation professionnelle Protection de l'environnement Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	300 00
	Région autonome de Trnava	Financement partiel d'investissements permettant le renforcement de la sécurité routière, le financement de la reconstruction de bâtiments et l'achat du matériel nécessaire, et l'accès des handicapés aux services culturels et éducatifs fournis par la région.	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel Protection de l'environnement	15 000
	Région autonome de Žilina	Amélioration des conditions de vie dans la région de Zilina grâce au financement, au cofinancement ou aux financements relais de sous-projets eux-mêmes financés par les Fonds structurels et le Fonds de cohésion de l'UE dans les secteurs de la santé, de la protection de l'environnement et de l'amélioration des conditions de vie dans les zones urbaines et rurales.	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural Santé Protection de l'environnement	49 500
République tchèque	Česká Spořitelna A.S.	Cofinancement d'investissements réalisés par différentes entités régionales/locales, publiques ou mixtes (publiques et privées), destinés à revitaliser et moderniser des infrastructures publiques urbaines et rurales, et à protéger l'environnement.	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural Protection de l'environnement	50 000
	Komerčni Banka A.S.	Financement complémentaire ou cofinancement à l'aide de fonds de l'UE ou d'autres IFI, d'investissements dans l'infrastructure locale, les transports publics, la protection et la réhabilitation du patrimoine historique et culturel ou la transformation de bâtiments en locaux à usage public. Des sous-projets contribueront aussi à la protection de l'environnement dans le domaine de l'efficacité énergétique.	Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural Protection de l'environnement	50 000
Roumanie	Gouvernement	Construction ou réhabilitation de logements loués aux moins de 35 ans. L'objectif principal du prêt est de fournir les ressources financières nécessaires pour accroître le parc de logements abordables et satisfaire la demande excédentaire, et contribuer ainsi au renforcement de la cohésion sociale dans le pays.	Logement pour les personnes à bas revenus	175 000
Turquie	Türkiye İhracat Kredi Bankası A.Ş.	Soutien à la création et au maintien des emplois par l'intermédiaire d'investissements productifs réalisés par des micros, petites et moyennes entreprises (MPME) tournées vers l'exportation.	Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises	100 000

Partenariats

En 2015, la stratégie de partenariat de la CEB a pris un tournant décisif. Grâce à la coopération nouée au cours des années précédentes avec des donateurs, la Banque a pu accroître notablement le soutien qu'elle apporte aux projets à forte vocation sociale.



FONDS FIDUCIAIRES

En 2015, le montant des dons décaissés en 2015 pour de l'assistance technique et le financement d'investissements s'est élevé à € 59 millions, contre € 30 millions l'an passé. Parallèlement, la Banque a jeté les bases du soutien à de futurs projets en levant des fonds et en approuvant des dons de manière sélective.

L'action majeure, au vu de la crise des réfugiés, a été la création du Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF), par l'intermédiaire duquel la Banque a financé des centres d'accueil dans certains des pays les plus touchés.

La CEB a obtenu du Partenariat pour la promotion de l'efficacité énergétique et de l'environnement en Europe orientale (E5P) un don de € 6 millions en faveur d'un projet d'amélioration de l'efficacité énergétique d'écoles en Géorgie. Ce don sera complété par un prêt de la CEB, d'un montant de € 14 millions, destiné à couvrir les coûts liés à la rénovation de la structure des bâtiments.

La CEB a également approuvé un don de € 300 000 de la part du Compte espagnol pour la cohésion sociale qui servira à apporter une assistance technique à la Bosnie-Herzégovine. Grâce à ce don, la Banque aidera les autorités bosniaques à offrir des logements décents aux réfugiés et aux personnes déplacées qui vivent encore dans des centres d'accueil collectifs. ■

PARTENARIAT AVEC L'UNION EUROPÉENNE

L'Union européenne (UE), en tant que principal contributeur aux projets de développement social, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur de ses frontières, est un partenaire privilégié de la CEB. À ce titre, cette dernière a eu de nombreux échanges de haut niveau avec des institutions européennes au cours de l'année 2015.

L'Union européenne est un partenaire privilégié de la CEB.

L'UE reste le premier bailleur de fonds de la Banque : les contributions versées sur des comptes financés entièrement ou principalement par l'Union européenne se sont élevées à € 25 millions, soit plus de la moitié des € 42 millions de contributions perçues en 2015.

Coopération avec la Commission européenne

En 2015, la CEB a coprésidé le comité de pilotage du Cadre d'investissement en faveur des Balkans occidentaux (WBIF). Lors de la session accueillie par la CEB à Paris en décembre 2015, les institutions financières internationales concernées et la Commission européenne sont parvenues à un accord sur le nouveau cadre juridique du WBIF. La Banque a fortement insisté sur la nécessité que le financement de projets sociaux via le WBIF continue, dans ce nouveau cadre, d'être une priorité.

La plus grande partie des dons versés l'ont été par le biais de facilités tripartites qui associent des prêts de la CEB et de KfW à des dons de l'UE pour des projets menés en Europe du Sud, centrale et orientale. Le montant des dons de l'UE décaissés depuis ces facilités a atteint € 25 millions, soit 43% du total.

La CEB a également passé avec succès la nouvelle "évaluation des piliers" (*Pillar Assessment)* à laquelle l'UE soumet toutes les organisations qui gèrent des fonds pour son compte, afin de s'assurer que leurs procédures opérationnelles sont conformes aux bonnes pratiques internationales. La Banque avait déjà été soumise à une évaluation similaire en 2010.

Collaboration avec la Banque européenne d'investissement (BEI)

Les relations entre la CEB et la BEI se sont encore renforcées, comme l'atteste le don de € 5 millions versé par cette dernière en faveur du MRF, soit la contribution la plus élevée à ce jour. À l'occasion de la signature de l'accord de contribution de la BEI, à Paris, les dirigeants des deux institutions se sont entretenus sur les moyens d'intensifier leur coopération, y compris sur des projets individuels en vue de subvenir aux besoins d'intégration à long terme. ■



Le Programme régional de logement (RHP) est une initiative conjointe de la Bosnie-Herzégovine, de la Croatie, du Monténégro et de la Serbie ("pays partenaires"). Il a pour objectif de mettre fin à la situation de déplacement prolongé des réfugiés et des personnes déplacées les plus vulnérables, qui vivent dans des conditions indignes depuis les conflits des années 1991 à 1995 dans l'ex-Yougoslavie. La CEB joue un rôle majeur dans cette initiative en : (i) aidant les quatre pays partenaires à mettre en œuvre leurs projets de logement, (ii) gérant les contributions des donateurs consacrées à ces projets, et (iii) assurant la coordination de toutes les parties prenantes.

PROGRAMME RÉGIONAL DE LOGEMENT

En 2015, la Banque a décaissé € 17 millions de dons pour les projets du Programme régional de logement (RHP), soit près du triple des montants décaissés en 2014 (€ 6 millions). Grâce à ces dons destinés à financer l'investissement, ainsi qu'à l'assistance technique financée par l'UE, les quatre pays partenaires (voir encadré) ont pu accélérer la livraison de logements aux bénéficiaires éligibles. Fin 2015, le nombre total de logements ainsi mis à disposition s'élevait à presque 240.

L'objectif est de fournir à l'avenir un nombre supplémentaire de logements encore plus important en faveur des bénéficiaires du RHP : quelque 1 000 en 2016, 3 400 en 2017 et 2 000 en 2018. En 2015, afin de soutenir ces objectifs, l'UE a octroyé € 11 millions de plus au Programme, ce qui porte à 186 millions le montant total des fonds apportés en faveur du RHP par l'UE et d'autres donateurs. ■

Activités financières

En 2015, les marchés de capitaux internationaux ont continué d'évoluer dans un contexte de faibles taux d'intérêts, tandis que les performances économiques restaient disparates en Europe et que les inquiétudes relatives à la croissance persistaient.



Comme pour les années précédentes, l'activité des institutions du secteur public sur les marchés primaires de capitaux a été très concentrée sur le premier semestre 2015 et les opérations d'émission ont été bien absorbées par les investisseurs.

Les fluctuations de l'euro par rapport au dollar US ont été très importantes au cours de l'année 2015, allant de 1 euro pour 1,25 dollar US à 1 euro pour 1,05 dollar US.

Au mois de mars, la Banque centrale européenne a débuté son programme tant attendu de rachat de dettes publiques, tout en continuant d'apporter des liquidités en faveur des institutions financières de la zone euro. En décembre, elle a abaissé son taux d'intérêt de la facilité de dépôt à -0,3%. Le même mois, la Banque fédérale de réserve des États-Unis a relevé son taux directeur pour la première fois depuis 2006.

PORTEFEUILLE DE TITRES

Deux portefeuilles de titres figurent à l'actif du bilan de la Banque : le portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente et le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance.

Les titres du portefeuille d'actifs financiers disponibles à la vente ont une maturité inférieure ou égale à 15 ans.

Afin de limiter l'exposition au risque de taux d'intérêt, les titres d'une maturité supérieure à un an sont à taux flottant, le cas échéant grâce à un swap d'actifs. Les instruments à court terme, d'une maturité inférieure à un an, qui incluent également les ECP *(Euro-Commercial Paper*), constituent une alternative aux dépôts bancaires.

Les titres à long terme, d'une maturité supérieure à un an, doivent bénéficier de la notation AA ou Aa2 à la date d'achat. Leur encours est plafonné à € 2 milliards. Pour les opérations de moins d'un an, la notation minimale prérequise est de A-1 ou P-1.

Au 31 décembre 2015, l'encours total des titres d'une maturité supérieure à un an de ce portefeuille s'élevait à € 1 948 millions.

Le portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est composé d'obligations à taux fixe classiques (*plain vanilla*), libellées en euros et d'une maturité maximale de 30 ans.

Les titres admissibles de ce portefeuille doivent bénéficier d'une notation minimum AA ou Aa2 à la date d'achat. Cependant, les produits de titrisation et autres véhicules spécialisés requièrent une notation AAA/Aaa et sont plafonnés à € 500 millions (au 31 décembre 2015, le montant de l'encours de ce portefeuille était égal à zéro). L'encours du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance est limité au montant du capital disponible (capital libéré et réserves), augmenté du Compte de dividendes sociaux et des provisions pour les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

L'objectif stratégique de la Banque est d'obtenir de ces ressources un rendement à long terme satisfaisant. Ce portefeuille est comptabilisé au coût amorti. Les titres le composant ne sont ni échangés ni vendus, sauf circonstances exceptionnelles.

Au 31 décembre 2015, l'encours total de ce portefeuille s'élevait à € 2 677 millions.

PRODUITS DÉRIVÉS

Les risques de marché découlant des opérations de prêt, de financement et d'investissement sont systématiquement couverts par utilisation de produits dérivés, conformément à la politique décidée par le Conseil d'administration. A titre d'utilisateur final, la Banque ne recourt aux produits dérivés qu'à des fins de couverture.

Au 31 décembre 2015, la ventilation des produits dérivés par type de couverture était de 73% pour les émissions obligataires, 20% pour les prêts et 7% pour les titres.

Pour se prémunir contre les risques inhérents à ces instruments financiers, la Banque suit des règles de gestion des risques rigoureuses dont les principes sont présentés dans la partie "Gestion des risques et dispositif de contrôle", en page 26.

Afin de limiter le risque de crédit, la Banque a signé des contrats de collatéraux avec toutes ses contreparties de swap. Ainsi, au 31 décembre 2015, la totalité de l'encours de swaps de la CEB était collatéralisée. Le risque de crédit résiduel, évalué par la somme des valeurs de marché positives non couvertes par des collatéraux reçus, demeure très faible.

FINANCEMENT DE L'ACTIVITÉ EN 2015

Opérations d'emprunt

Dans le cadre de l'autorisation d'emprunt annuelle fixée par le Conseil d'administration, la CEB émet de la dette sur les marchés de capitaux internationaux. Au cours de l'exercice 2015, la Banque a emprunté pour un montant total de € 3,05 milliards, réparti sur six opérations, dont deux transactions ayant consisté à rouvrir des opérations existantes d'une durée supérieure ou égale à un an. Ce montant est similaire au volume de financement de 2014 (€ 3,42 milliards) qui avait été atteint avec 11 opérations de financement, dont 6 réouvertures d'opérations existantes. Le programme de financement 2015 a répondu à trois objectifs principaux :

- couvrir les besoins induits par l'activité de prêts
- permettre à la Banque d'honorer ses échéances de remboursement de dettes
- permettre à la Banque de maintenir ses liquidités au niveau fixé par le Conseil d'administration.

Afin de s'assurer durablement des ressources nécessaires au financement de son activité, la Banque continue d'associer des opérations benchmark sur des devises majeures s'adressant à un large panel d'investisseurs institutionnels et des emprunts dans une devise donnée, ou avec une structure plus spécifique répondant à des demandes particulières.

Emprunts lancés en 2015

Date de versement	Date de maturité	Devise	Durée	Montant nominal (en millions)	Chef de file
20/02/2015	23/12/2019	GBP	4,8 ans	250	HSBC/RBC
10/03/2015	10/03/2020	USD	5,0 ans	1 000	Daiwa/JPM/RBC/SG
09/06/2015	09/06/2025	EUR	10,0 ans	1 000	CACIB/GS/HSBC/MS
22/09/2015	23/12/2019	GBP	4,3 ans(*)	50	CS/RBS
27/10/2015	27/10/2022	EUR	7,0 ans	500	Barc/Rabo
10/11/2015	27/10/2022	EUR	7,0 ans(*)	250	Barc/Rabo

(*) Opérations d'abondement de souche existante

En 2015, 57,4% des fonds levés par la Banque étaient libellés en euros, 29,3% en dollars US et 13,3% en livres sterling. Ces opérations ont permis à la Banque de diversifier les marchés sur lesquels elle finance ses activités tout en élargissant sa base d'investisseurs.

Deux opérations en euros ont été effectuées en 2015, pour un montant total de € 1,5 milliard : en juin, une nouvelle émission benchmark de € 1 milliard avec une échéance à 10 ans et, en octobre, une émission de € 500 millions avec une échéance à 7 ans, complétée en novembre par une émission supplémentaire de € 250 millions. L'euro a représenté le plus important marché de la CEB en termes de volumes de financement en 2015.

Une nouvelle émission en dollars US a été effectuée en format global en mars : une émission benchmark de $ 1 milliard avec une échéance à cinq ans a fait du marché du dollar US le deuxième en termes de volume de financement en 2015.

Concernant les autres devises, une nouvelle émission en livres sterling a été effectuée, suivie d'une réouverture, pour montant final de £ 300 millions.

Toutes les opérations de financement effectuées en 2015 ont été couvertes par des swaps pour annuler à la fois le risque de taux et le risque de change. Ces swaps ont permis de convertir la totalité des ressources empruntées en euros.

La maturité moyenne des émissions lancées en 2015 était de 7,1 ans, contre 6,9 ans en 2014. Le tableau ci-dessus indique les fonds levés dans leur devise d'origine.

En 2015, 100% des émissions du programme ont été effectuées avec une maturité finale proche de cinq ans ou plus (comme en 2014) afin d'assurer le refinancement des prêts de la Banque et de ne pas ouvrir de gap de liquidité sur les exercices à venir.

Dernières mises à jour des programmes d'émission obligataire de la CEB :

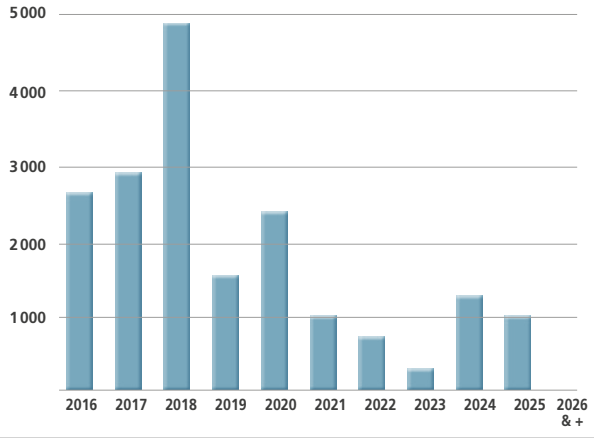
- Décembre 2015 : programme dollars australien et néozélandais MTN ;
- Décembre 2014 : programme ECP (*Euro Commercial Paper*) ;
- Novembre 2014 : programme EMTN ;
- Les enregistrements "shelf registration" de la CEB aux États-Unis et au Japon sont mis à jour à intervalle régulier, notamment en remettant des rapports annuels dûment complétés aux autorités compétentes de ces pays.

Évolution de la dette

Au 31 décembre 2015, l'encours total de la dette représentée par un titre, hors créances rattachées, s'élevait à € 18,6 milliards, contre € 19,4 milliards l'année précédente.

En 2015 et comme l'année précédente, la Banque n'a procédé à aucun rachat de sa dette à long terme. En revanche, elle a procédé à des remboursements anticipés pour € 19 millions, contre € 50 millions en 2014. La ventilation de la dette en fonction de l'échéance illustrée dans le graphique ci-dessous tient compte de ces opérations et des nouvelles émissions. ■

Encours de la dette par maturité au 31/12/2015 en millions d'euros



Gestion des risques



La Banque vise l'application des meilleures pratiques bancaires pour promouvoir une culture de risques prudente à travers toutes ses activités.

GESTION DES RISQUES ET DISPOSITIF DE CONTRÔLE

Objectif

L'objectif principal de la gestion des risques consiste à garantir la viabilité financière ainsi que la résilience opérationnelle à long terme de la Banque, tout en lui permettant de remplir son mandat social. Afin d'atteindre cet objectif, la Banque vise l'application des meilleures pratiques bancaires pour promouvoir une culture de risques prudente à travers toutes ses activités.

Dispositif

La Banque fonde sa gestion des risques sur un dispositif bien établi et prudent qui s'appuie sur une gouvernance forte, des contrôles stricts et des opérations solides pour l'identification, l'évaluation, le suivi, le reporting, la réduction et le contrôle des risques. Bien qu'elle ne soit pas assujettie aux réglementations de ses États membres, la CEB considère les directives bancaires de l'Union européenne et les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire comme les références applicables à son dispositif de gestion des risques.

Les politiques de la Banque en matière de risque et de contrôle reposent sur les bonnes pratiques bancaires internationales et sont validées par des comités internes composés de membres du Management de la CEB. L'approbation de ces politiques revient aux organes de gouvernance de la Banque.

Les politiques, procédures, limites et contrôles du dispositif de gestion des risques de la Banque permettent d'identifier, de mesurer et de réduire de façon adéquate les risques relevant de toutes les activités de la Banque et d'effectuer leur suivi et leur reporting appropriés.

La gestion des risques et le dispositif de contrôle de la Banque sont évalués en permanence afin de s'assurer que la CEB puisse remplir son objectif.

Organisation

La Direction Risque & Contrôle (R&C) est responsable de la mise en œuvre du dispositif de la gestion des risques au sein de la CEB. Par conséquent, la R&C est indépendante des autres directions opérationnelles et administratives et placée sous la responsabilité directe du Gouverneur. Les départements de la R&C, dédiés à des types de risques spécifiques (crédit et risques opérationnels, transactions financières, produits dérivés et gestion de collatéraux) sont chargés de l'identification, de l'évaluation, du suivi, du contrôle et du reporting des risques dans les domaines relevant de leur responsabilité.

Le département Gestion Actif-Passif au sein de la Direction Finances est responsable de l'identification, de l'évaluation et de la gestion des risques de marché (taux d'intérêts et de change) et des risques de liquidité relevant des activités de la Banque.

Le Gouverneur a mis en place et préside des comités chargés de définir et de superviser le dispositif de la gestion des risques :

- Le *Comité Financier & Risques* se réunit une fois par semaine et prend des décisions par rapport à l'exposition des opérations de prêts et des transactions financières s'appuyant sur les analyses des risques de crédit et recommandations internes. Le Comité examine également les tendances dans les marchés financiers ainsi que l'activité financière de la Banque (gestion de liquidité et émissions de dettes).
- Le *Comité Gestion Actif-Passif* examine la situation ALM et décide de la stratégie de la gestion actif-passif de la Banque sur une base trimestrielle. Il favorise et facilite le dialogue au sein du Management de la Banque et fournit une perspective élargie des principaux risques financiers.
- Le *Comité de Financement* approuve une fois par trimestre la stratégie de financement et la politique de *pricing*, tenant compte des besoins de liquidité dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt approuvé par le Conseil d'administration.
- Le *Comité Organisation et Risques Opérationnels* se réunit deux fois par an pour examiner les questions liées aux risques opérationnels et veille à ce que des mesures adéquates soient prises pour la réduction, le suivi et le contrôle de ces risques.
- Le *Comité de Pilotage Informatique* gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et prend les mesures adéquates pour assurer la résilience opérationnelle et la continuité des activités.

Instances de contrôle

Contrôle de conformité et audit interne (voir page 29) : Ces fonctions, dotées chacune de responsabilités spécifiques, complètent le dispositif de contrôle interne mis en place par la CEB.

Comité de surveillance : selon un schéma de rotation, il est composé de trois représentants issus des états membres et nommés par le Conseil de direction pour un mandat de trois ans (le membre sortant assurant pour un an la fonction de conseiller), le Comité de surveillance examine les comptes de la Banque et en vérifie l'exactitude. Le rapport du Comité de surveillance, dont un extrait est joint aux états financiers, est communiqué aux organes de gouvernance de la Banque dans le cadre de l'approbation des états financiers de l'exercice.

Audit externe : nommé pour un mandat de quatre ans par le Conseil de direction, renouvelable une fois pour trois ans, basé sur l'avis du Comité de surveillance et sur recommandation du Conseil d'administration, suite à un appel d'offres. Sa mission consiste à auditer les états financiers de la Banque selon les normes internationales d'audit IFAC et à procéder à un examen des processus de contrôle interne et de gestion des risques. Il rédige plusieurs rapports, notamment un rapport d'opinion.

En complément, la Banque est évaluée par les trois agences de notation, Fitch Ratings, Moody's et Standard & Poor's, qui procèdent à des analyses approfondies de sa situation financière et de sa solvabilité à long terme et lui attribuent une notation chaque année (voir page 3).

RISQUE DE CRÉDIT

On entend par risque de crédit le risque potentiel qu'un emprunteur ou qu'une contrepartie de la Banque ne respecte pas ses obligations contractuelles. La Banque est exposée au risque de crédit dans ses activités de prêts et financières, en cas de non-respect des obligations contractuelles par les emprunteurs ou les contreparties financières, ou en cas de diminution potentielle de la valeur des investissements de la Banque.

La gestion de risques de crédit de la Banque adopte une approche prudente et vise à minimiser le risque de crédit et à contribuer ainsi à la viabilité financière de la Banque. Le Département de la gestion des risques globaux (GRM) est en charge du développement et de la mise en œuvre d'un cadre couvrant la politique du risque de crédit pour l'identification, l'évaluation, le suivi, le reporting, la réduction et le contrôle de tous les risques de crédit émanant des opérations de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan. Le département GRM suit également en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché recouvre notamment le risque de perte pouvant résulter d'une variation défavorable des taux d'intérêt, des taux de change ou des spreads de crédit. La CEB a recours aux produits dérivés pour couvrir les risques de taux d'intérêt et de change principalement sur ses opérations de prêts, de financement et d'investissement. Une macro couverture peut également être envisagée si nécessaire. Par ailleurs, la Banque n'exerçant pas d'activité de trading, aucune allocation de capitaux propres n'est nécessaire, conformément aux recommandations du Comité de Bâle.

Risque de taux d'intérêt : la stratégie adoptée par les organes de direction repose sur une politique de couverture systématique des positions, ce qui permet de réduire le risque de taux au minimum. Le Risque de taux d'intérêt dans le bilan de la CEB est essentiellement limité au portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, à taux fixe, adossé aux capitaux propres prudentiels de la Banque, majorés du montant du Compte de dividendes sociaux (CDS) et des provisions pour avantages postérieurs à l'emploi.

Risque de taux de change : la stratégie de la CEB est de ne porter aucune position de change et de financer actifs et passifs dans une seule devise. Le risque résiduel provenant de résultats générés dans des devises autres que l'euro est systématiquement suivi et couvert sur une base mensuelle. La position résiduelle nette par devise est limitée à la contre-valeur de € 1 million.

RISQUE DE LIQUIDITÉ

On appelle risque de liquidité le risque de se trouver dans l'incapacité à faire face à ses engagements lorsqu'ils arrivent à échéance sans subir de pertes inacceptables.

Le scénario de stress de liquidité de la Banque montre que la CEB serait capable, même dans des conditions de marché extrêmement difficiles, de continuer à remplir son mandat pendant plus d'un an sans recours aux marchés de capitaux. Ce calcul repose sur les flux de trésorerie escomptés de tous les éléments d'actif et de passif ainsi que sur les décaissements de prêts planifiés. Il compare les sources potentielles de trésorerie (comptes nostri, placements interbancaires à court terme, remboursement ou cession de titres liquidités non gagés et remboursement des prêts) aux emplois potentiels des liquidités (remboursement des émissions, décaissement des engagements de financement et remboursement des espèces reçues en tant que collatéraux sur les produits dérivés). Cette analyse du "gap de liquidité" potentiel entre les sources et les emplois de la trésorerie est effectuée de manière prospective pour différentes échéances : un, trois, six et douze mois. Elle est ensuite soumise à des scénarii de stress pour tenir compte des conditions de marché ou d'une situation économique défavorables en appliquant des décotes (haircut) aux actifs en fonction de leur catégorie, leur notation et leur échéance.

Enfin, la CEB respecte les ratios de liquidité de Bâle bien qu'elle ne soit pas soumise à ce cadre réglementaire.

RISQUE OPÉRATIONNEL

La CEB définit le risque opérationnel comme le risque de perte résultant d'une inadéquation ou d'une défaillance de procédures, de personnes ou de systèmes ou de la survenance d'événements extérieurs et y inclut le risque juridique. En outre, elle ajoute à son processus de gestion du risque opérationnel le risque de réputation lié à ses activités. En choisissant délibérément de se placer dans le cadre des recommandations du Comité de Bâle, la CEB s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de réduction appropriées.

Pour plus de détails sur la gestion des risques de crédit, de marché, de liquidité et opérationnels de la CEB et leurs situations au 31 décembre 2015, se reporter à la Note B des états financiers. ■

Contrôle de la conformité et Audit interne

CONTRÔLE DE LA CONFORMITÉ *(COMPLIANCE)*

La CEB s'engage à promouvoir dans toutes ses activités l'intégrité, une gouvernance de qualité et des normes élevées en matière d'éthique. Outre la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme, la fonction de Contrôle de la conformité défend activement une culture basée sur des valeurs éthiques et un comportement professionnel au travail.

En 2015, l'une des principales réalisations de la *Compliance* a été de mener à bien l'exercice d'évaluation des risques concernant la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT) et le respect des obligations fiscales, afin de s'assurer que ces risques sont mesurés de façon adéquate et que la CEB se conforme à la réglementation en vigueur en la matière.

À l'initiative du bureau de la Directrice du contrôle de la conformité (OCCO – *Office of the Chief Compliance Officer*), le Gouverneur a adopté un nouvel arrêté relatif à la protection de la dignité au travail et un autre concernant le signalement (*whistleblowing*), qui complètent tous deux le cadre réglementaire de la CEB en matière d'éthique et d'intégrité.

Trois nouvelles politiques, relatives à l'utilisation, l'administration et la sécurité des systèmes d'information et de télécommunication de la CEB, ont également été adoptées en 2015.

L'OCCO a également organisé deux séances de formation portant sur les contrôles d'intégrité préalables ainsi qu'un cours d'introduction sur la conformité à l'intention des nouveaux employés afin de sensibiliser le personnel aux bonnes pratiques en vigueur et aux politiques de la conformité.

L'OCCO est la principale unité organisationnelle de la CEB spécifiquement chargée de traiter les questions liées aux risques concernant la LBC/FT et le respect des obligations fiscales, l'intégrité et à la corruption. Sa mission est de promouvoir des normes éthiques et de protéger la Banque contre les risques financiers et réputationnels qui découlent du non-respect des normes et politiques de l'institution ; le bureau contribue ainsi de façon indépendante à l'efficacité



de la gestion des risques de non-conformité. L'OCCO dispense ses conseils et son aide à la Direction générale et aux départements de la CEB, et joue à ce titre, un rôle consultatif interne important. Il évalue en permanence les risques de (non) conformité des projets et des transactions et protège les valeurs et la réputation de la Banque. ■

AUDIT INTERNE

L'Audit Interne (AI) est une fonction permanente et autonome au plus haut niveau du système de contrôle interne de la CEB. L'AI a pour mission de garantir au Gouverneur et aux organes de contrôle de la CEB que les activités et les transactions sont bien effectuées et sous contrôle.

Le Cahier des charges de l'audit interne explique le but, le statut et l'autorité de l'AI. Ce dernier ne participant à aucune des activités opérationnelles de la Banque, il est en mesure d'effectuer ses travaux d'audit de manière indépendante et objective.

L'AI passe en revue les activités de la CEB ainsi que leurs risques inhérents, et veille à ce qu'elles soient en conformité avec les politiques, les procédures et les bonnes pratiques existantes. Il vérifie également que les contrôles internes sont appliqués efficacement et régulièrement, et émet des recommandations pour d'éventuelles améliorations.

La conduite des missions d'audit suit un programme de travail annuel découlant d'un plan d'audit pluriannuel basé sur les risques. ■

Gouvernance et Responsabilité d'entreprise

STRUCTURE DE GOUVERNANCE

La Banque est organisée, administrée et contrôlée par les organes suivants :
Conseil de direction, Conseil d'administration, Gouverneur et Comité de surveillance.

Conseil de direction

Le Conseil de direction se compose d'un président et d'un représentant de chaque État membre.

Il définit les orientations générales de l'activité de la CEB, fixe les conditions de l'adhésion des États, décide des augmentations de capital et approuve le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque. Il élit son propre président ainsi que le président du Conseil d'administration et nomme le Gouverneur et les membres du Comité de surveillance.

Conseil d'administration

Le Conseil d'administration se compose d'un président et d'un représentant de chaque État membre.

Il exerce les pouvoirs qui lui sont délégués par le Conseil de direction, élabore et supervise les politiques opérationnelles et approuve les projets d'investissement soumis par les gouvernements des États membres de la Banque. Il vote le budget de fonctionnement de la Banque.

Gouverneur

Le Gouverneur est le représentant légal de la Banque. Il dirige ses services opérationnels et est responsable de son personnel sous la supervision générale du Conseil d'administration.

Il applique les directives du Conseil d'administration en matière de politique financière et représente la Banque dans toutes ses transactions. Il étudie les aspects techniques et financiers des demandes de financement soumises à la Banque et transmet celles-ci au Conseil d'administration.

Le Gouverneur est M. Rolf WENZEL. Il est assisté par deux Vice-Gouverneurs : M. Apolonio RUIZ-LIGERO (Stratégie de Développement Social) et M. Carlo MONTICELLI (Stratégie Financière), le poste de Vice-Gouverneur Pays du Groupe Cible étant vacant.

Comité de surveillance

Le Comité de surveillance se compose de trois membres nommés par le Conseil de direction. Il vérifie l'exactitude des comptes annuels après leur examen par un auditeur externe. ■

COMPOSITION DES ORGANES DE LA BANQUE
AU 31 DÉCEMBRE 2015*

Conseil de direction	Conseil d'administration
Présidents	
Dominique LAMIOT Administrateur Général des Finances Publiques et Directeur Départemental des Finances Publiques des Hauts-de-Seine, Nanterre	**Joseph LICARI** Ancien Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Vice-Présidents	
Miroslav PAPA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Zoran ĆIROVIĆ** Ancien Président de la Commission des Valeurs de la République de Serbie, Belgrade
Albanie	
Ardiana HOBDARI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Albanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Erjon LUÇI** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tirana
Allemagne	
Gerhard KÜNTZLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Allemagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Christof HARZER** Chef de Division, Banques Multilatérales de Développement, Ministère des Finances, Berlin
Belgique	
Dirk VAN EECKHOUT Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Belgique auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Ronald DE SWERT** Chef, Affaires Financières Internationales et Européennes, Trésorerie Belge - Service Public Fédéral Finances, Bruxelles
Bosnie-Herzégovine	
Almir ŠAHOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Predrag GRGIĆ** *(depuis le 12 janvier 2016)* Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Bosnie-Herzégovine auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Ljerka MARIĆ** Directrice, Direction de la Planification Économique, Conseil des Ministres, Sarajevo
Bulgarie	
Katya TODOROVA Ambassadeur, Représentante Permanente de la Bulgarie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Gergana BEREMSKA** Directrice, Direction des Institutions Financières Internationales et de la Coopération, Ministère des Finances, Sofia
Chypre	
Theodora CONSTANTINIDOU Ambassadeur, Représentante Permanente de Chypre auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Christos PATSALIDES** Secrétaire Permanent, Ministère des Finances, Nicosie
Croatie	
Miroslav PAPA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Croatie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Igor RAĐENOVIĆ** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Zagreb
Danemark	
Klavs A. HOLM Ambassadeur, Représentant Permanent du Danemark auprès de l'OCDE, Paris	**Steen Ryd LARSEN** Conseiller Financier, Représentation Permanente du Danemark auprès de l'OCDE, Paris
Espagne	
Javier GIL CATALINA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Espagne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Jorge DAJANI GONZALEZ** Directeur Général pour l'Analyse macroéconomique et l'Économie internationale, Ministère de l'Économie et de la Compétitivité, Madrid
Estonie	
Katrin KIVI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Estonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Andres KUNINGAS** Responsable du Département UE et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Tallinn
Finlande	
Satu MATTILA-BUDICH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Finlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Kristina SARJO** Directrice, Direction des Marchés Financiers, Unité des Affaires Internationales, Ministère des Finances, Helsinki
France	
Jocelyne CABALLERO Ambassadeur, Représentante Permanente de la France auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Alice TERRACOL** Chef du bureau Relations bilatérales et instruments financiers européens, Direction générale du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Paris
Géorgie	
Konstantin KORKELIA Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Géorgie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**David LEZHAVA** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Tbilissi

* Les organes de la Banque sont les suivants : le Conseil de direction, le Conseil d'administration, le Gouverneur, le Comité de surveillance.
Aux termes de l'Article XIII, le secrétariat des organes de la Banque est assuré par le Secrétariat de l'Accord Partiel sur la Banque de Développement, au Conseil de l'Europe à Strasbourg (Chef du Secrétariat de l'Accord Partiel : **Mme Giusi PAJARDI** ; Secrétaire Exécutif des organes de la Banque : **M. György BERGOU**).

Conseil de direction	Conseil d'administration
Grèce	
Stelios PERRAKIS Ambassadeur, Représentant Permanent de la Grèce auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Haris SIMOPOULOS** Chef du Département Organisations internationales et coopération régionale, Direction Générale de la politique commerciale et économique internationale, Ministère de l'Économie, du Développement et du Tourisme, Athènes
Hongrie	
Ferenc ROBÁK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Hongrie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Endre TÖRÖK** Chef Adjoint, Département des Finances Internationales, Ministère de l'Économie Nationale, Budapest
Irlande	
Peter GUNNING Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Irlande auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Frederick COOPER** Directeur, Institutions Internationales, Département des Finances, Dublin
Islande	
Berglind ÁSGEIRSDÓTTIR Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de l'Islande auprès du Conseil de l'Europe, Paris	**Ólafur SIGURÐSSON** Directeur, Direction du Commerce Extérieur et des Affaires Économiques, Ministère des Affaires Étrangères, Reykjavik
Italie	
Manuel JACOANGELI Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de l'Italie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Bruno MANGIATORDI** Directeur Général, Direction VI du Département du Trésor, Ministère de l'Économie et des Finances, Rome
Kosovo	
Edon CANA Consul Général du Kosovo, Strasbourg	**Arjeta NEZIRAJ** Directrice Adjointe du Département du Trésor, Ministère des Finances, Pristina **Fatmir PLAKIQI** *(depuis le 1er février 2016)* Directeur du Trésor, Ministère des Finances, Pristina
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	
Petar POP-ARSOV Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de "l'ex-République yougoslave de Macédoine" auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Natasa STOJMANOVSKA** Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Skopje
Lettonie	
Rolands LAPPUĶE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Lettonie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Inta VASARAUDZE** Directrice, Département d'analyses économiques, Ministère des Finances, Riga
Liechtenstein	
Daniel OSPELT Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent du Liechtenstein auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	
Lituanie	
Laima JUREVIČIENĖ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Lituanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Aloyzas VITKAUSKAS** Vice-Ministre, Ministère des Finances, Vilnius
Luxembourg	
Michèle EISENBARTH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Arsène JACOBY** Conseiller de Direction 1ère classe, Ministère des Finances, Luxembourg
Malte	
Joseph FILLETTI Ambassadeur, Représentant Permanent de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Tania CARABOTT** Représentante Permanente Adjointe de Malte auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Moldova (République de)	
Marin CEBOTARI *(Suppléant)* Chargé d'Affaires a.i., Représentant Permanent Adjoint de la République de Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg **Corina CĂLUGĂRU** *(depuis le 14 janvier 2016)* Ambassadeur, Représentante Permanente de la République de Moldova auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Anatol ARAPU** Ministre, Ministère des Finances, Chişinau
Monténégro	
Božidarka KRUNIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente du Monténégro auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Nikola VUKIĆEVIĆ** Vice-Ministre du Budget, Ministère des Finances, Podgorica
Norvège	
Astrid HELLE Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Norvège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Carola BJØRKLUND** Coordinatrice pour les Relations avec le Conseil de l'Europe, Ambassadeur, Ministère des Affaires Étrangères, Oslo
Pays-Bas	
Onno ELDERENBOSCH Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent des Pays-Bas auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Jan HEIDSMA** Conseiller, Ministère des Affaires Étrangères, La Haye

Conseil de direction	Conseil d'administration
Pologne	
Janusz STAŃCZYK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Pologne auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Artur RADZIWIŁŁ** Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Varsovie **Leszek SKIBA** *(depuis le 14 janvier 2016)* Sous-Secrétaire d'État, Ministère des Finances, Varsovie
Portugal	
Luís Filipe CASTRO MENDES Ambassadeur, Représentant Permanent du Portugal auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**José MORENO** Conseiller, Cabinet de Politique Économique et Affaires Internationales, Ministère des Finances, Lisbonne
République slovaque	
Drahoslav ŠTEFÁNEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République slovaque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Martina KOBILICOVÁ** Directrice Générale, Département des Relations Internationales, Ministère des Finances, Bratislava
République tchèque	
Tomáš BOČEK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la République tchèque auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Petr PAVELEK** Directeur du Département de Gestion des actifs et de la dette, Ministère des Finances, Prague
Roumanie	
Livia RUSU *(Suppléante)* Chargé d'Affaires a.i., Représentante Permanente Adjointe de la Roumanie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Boni CUCU** Directrice Générale, Direction Générale des Relations Financières Internationales, Ministère des Finances Publiques, Bucarest
Saint-Marin	
Guido BELLATTI CECCOLI Ambassadeur, Représentant Permanent de Saint-Marin auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Nicola CECCAROLI** Conseiller, Ministère des Finances, Saint-Marin
Saint-Siège	
Mgr Paolo RUDELLI Envoyé Spécial et Observateur Permanent du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Mgr John Baptist ITARUMA** Observateur Permanent Adjoint du Saint-Siège auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg
Serbie	
Zoran POPOVIĆ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Serbie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Zoran ĆIROVIĆ** Ancien Président, Commission des Valeurs de la République de Serbie, Belgrade
Slovénie	
Eva TOMIČ Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentante Permanente de la Slovénie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Martin ZDOVC** Sous-Secrétaire d'État, Département des Finances Internationales, Ministère des Finances, Ljubljana
Suède	
Torbjörn HAAK Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suède auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Susanne OLSSON** Directrice Adjointe, Département International, Ministère des Finances, Stockholm **Anders WAHLBERG** *(depuis le 12 janvier 2016)* Conseiller Principal et Chef de Division Adjoint pour les Institutions Financières Internationales, Ministère des Finances, Stockholm
Suisse	
Markus BÖRLIN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Suisse auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Michelle GYSIN** Chef Adjointe pour la Coopération multilatérale, Secrétariat d'État à l'Économie, Berne
Turquie	
Erdoğan İŞCAN Ambassadeur Extraordinaire et Plénipotentiaire, Représentant Permanent de la Turquie auprès du Conseil de l'Europe, Strasbourg	**Hakan TOKAÇ** Directeur Général des Relations Économiques Internationales, Sous-Secrétariat d'État au Trésor, Ankara

Gouverneur

Rolf WENZEL

Vice-Gouverneurs

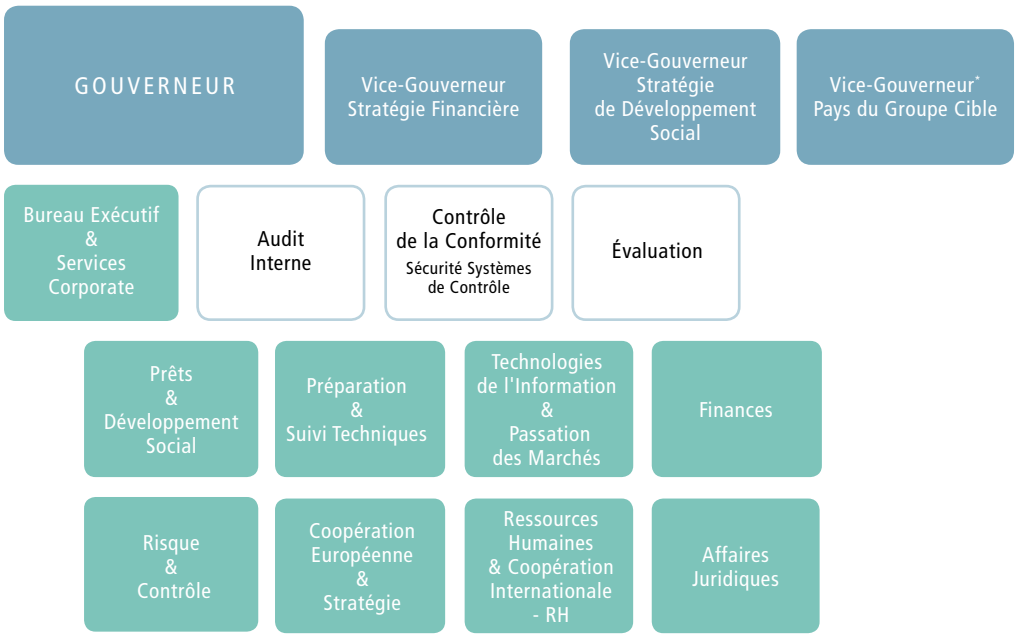
Vice-Gouverneur Stratégie de Développement Social : **Apolonio RUIZ-LIGERO**
Vice-Gouverneur Stratégie Financière : **Carlo MONTICELLI** *(depuis le 1er novembre 2015)*
Nunzio GUGLIELMINO *(jusqu'au 31 octobre 2015)*
Vice-Gouverneur Pays du Groupe Cible : **Mikołaj DOWGIELEWICZ** *(jusqu'au 31 août 2015)*

Comité de surveillance

Croatie : Dubravka FLINTA, Chef du Département Fonds national, Ministère des Finances, Zagreb
"l'ex-République yougoslave de Macédoine" : Viktor GJORCHEV, Chef du Département de l'Audit Interne, Ministère des Finances, Skopje
Saint-Siège : René BRÜLHART, Président de l'Autorité d'information financière, Cité du Vatican

ORGANIGRAMME (17 MARS 2016)





De gauche à droite
Premier rang : Jan DE BEL, General Counsel ; Frédéric de DINECHIN, Directeur des Technologies de l'Information & Passation des Marchés ; Apolonio RUIZ-LIGERO, Vice-Gouverneur Stratégie de Développement Social ; Rolf WENZEL, Gouverneur ; Carlo MONTICELLI, Vice-Gouverneur Stratégie Financière.
Deuxième rang : Arnaud VIOLETTE, Directeur Central du Risque et du Contrôle ; Thierry POIREL, Directeur Général des Prêts & du Développement Social ; Victor AGIUS, Directeur Adjoint de la Préparation & du Suivi Techniques ; Jérôme HAMILIUS, Directeur de la Coopération Européenne & de la Stratégie ; Rachel MEGHIR, Directrice de l'Évaluation.
Troisième rang : Johannes M. BÖHMER, Directeur Exécutif ; Jacques MIRANTE-PÉRÉ, Directeur Financier ; Katherine DELIKOURA, Directrice du Contrôle de la Conformité ; Carlo MANGOSI, Directeur de l'Audit Interne; Richard VENEAU, Directeur des Ressources Humaines & Coopération Internationale - RH.

* Le poste de Vice-Gouverneur Pays du Groupe Cible demeure vacant à ce jour après le départ de son titulaire, Mikołaj Dowgielewicz, le 31 août 2015.
Carlo Monticelli a succédé à Nunzio Guglielmino, au poste de Vice-Gouverneur Stratégie Financière, le 1er novembre 2015.

RESPONSABILITÉ SOCIALE D'ENTREPRISE

La responsabilité sociale d'entreprise (RSE) fait partie intégrante de la mission et des activités fondamentales de la CEB. En tant que banque de développement social, la CEB s'attache à apporter un soutien efficace à la cohésion sociale en Europe, et plus particulièrement à faciliter l'inclusion des personnes les plus désavantagées. En 2015, la Banque a concrétisé cet engagement par le financement de projets qui contribuent à améliorer la vie des individus et à renforcer le lien social, ce qu'atteste, entre autres, la création du Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF). Parallèlement, en dépit d'un environnement difficile, la CEB a réussi à affermir sa bonne santé financière, sans laquelle aucune action à long terme n'est possible.

La Banque a continué de mettre l'accent sur trois priorités de la RSE : transparence, durabilité et intégrité.

- La CEB est attachée au respect de normes élevées en matière de transparence et de redevabilité. La refonte de son site Web en 2015 a donné davantage de visibilité aux projets qu'elle finance et lui a permis de mieux mettre en valeur et faire connaître sa mission sociale. Le prochain rapport sur la RSE est en cours de préparation selon les lignes directrices G4 GRI (*Global Reporting Initiative*), ce qui devrait permettre d'élargir les possibilités de comparaison et la quantité d'informations divulguées.

- Une révision de la Politique environnementale a été lancée et devrait être approuvée en 2016. Dans le même temps, la CEB étudie actuellement comment intégrer l'action en faveur du climat à ses activités de financement de projets, via des mesures d'adaptation et d'atténuation.

- L'intégrité est la pierre angulaire de la culture et du fonctionnement de la CEB, sachant que l'OCCO joue à cet égard un rôle particulier pour préserver la réputation de l'institution. En 2015, le Gouverneur, à l'initiative de l'OCCO, a adopté un arrêté sur le signalement (*whistleblowing*).

La CEB s'est vu accorder la notation "*Prime*" par l'agence de notation extra-financière oekom research (29 janvier 2016). ■



ÉVALUATION

En 2015, le Département Évaluation (DEV) a poursuivi ses cycles d'évaluation "Logement pour l'intégration sociale" et "Gestion de l'environnement" en produisant deux rapports d'évaluation. Le DEV a également avancé la préparation du rapport de synthèse sur les "projets financés par des dons de la CEB". Ce rapport s'appuiera sur une série d'évaluations de projets réalisées et publiées par le DEV, ainsi que sur un examen approfondi des pratiques et des enseignements tirés des évaluations d'autres institutions financières internationales. Depuis sa création, cette unité d'évaluation indépendante a évalué 12% du volume total des prêts décaissés et couvert 13% de tous les projets approuvés par la Banque entre 2004 et 2015. Sur la période considérée, ces chiffres constituent une moyenne satisfaisante sur le long terme. Mais d'une année à l'autre, le nombre d'évaluations fluctue dans la mesure où le nombre de projets et le volume de prêts dans les différents domaines d'intervention de la Banque, sur lesquels porte l'échantillonnage dirigé, varient inévitablement.

Sur le site Web de la CEB, le DEV a repensé sa communication externe en créant des pages consacrées à chaque cycle d'évaluation. Les agents du DEV ont participé à des conférences et des manifestations ayant trait à l'évaluation ou à d'autres thématiques afin de se tenir informés des dernières évolutions. ■



POLITIQUES RELATIVES AUX RESSOURCES HUMAINES

Ressources humaines

Pour s'acquitter de son mandat efficacement, la CEB doit s'efforcer de rester à la pointe de domaines de compétences clefs et conserver son statut d'employeur de choix pour des professionnels de talent hautement spécialisés. La réussite de la Banque dépend de la capacité à faire preuve de souplesse face aux questions nouvelles ou inattendues, tout en veillant à ce que tous les employés soient traités équitablement.

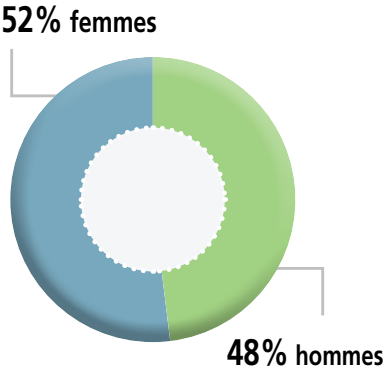
En 2015, la CEB a continué de donner la priorité à la transparence et à la qualité du recrutement, tout en préservant la diversité culturelle et professionnelle de ses effectifs. L'expertise des équipes de la Banque ne se limite pas aux domaines traditionnels du secteur bancaire (finance, économie et gestion des risques) et s'étend au génie civil, à l'éducation, au logement et à la gestion de projet.

En 2015, la CEB a continué de donner la priorité à la transparence et à la qualité du recrutement, tout en préservant la diversité culturelle et professionnelle de ses effectifs.

Caractéristiques des effectifs

En 2015, 12 recrutements externes, avec huit nationalités différentes représentées, ont été menés à bien. Huit d'entre eux l'ont été dans le secteur privé, et quatre auprès d'organisations internationales.

Au 31 décembre 2015, les effectifs de la CEB comptaient 193 agents permanents (52% de femmes et 48% d'hommes). 129 d'entre eux sont des cadres (40% de femmes / 60% d'hommes) et 64 font partie du personnel de support (77% de femmes / 23% d'hommes). Bien que les femmes soient globalement bien représentées dans son effectif, la Banque poursuit ses efforts en faveur de la diversité, ce qui passe notamment par davantage de femmes aux échelons supérieurs et à des postes d'encadrement. La CEB suit également d'autres aspects de la diversité, comme le niveau d'instruction, et cherche à recruter dans tous les États membres.



193 agents permanents

Projets fondamentaux en matière de ressources humaines

En 2015, la Banque a instauré une nouvelle politique contractuelle, destinée à adapter la structure de la CEB à son environnement institutionnel, technique et financier, et à mieux aligner ses politiques de ressources humaines sur celles des institutions financières internationales (IFI) comparables. Ces changements ont pour objectif d'assouplir le cadre relatif à l'emploi en autorisant le recours à des contrats à durée déterminée renouvelables pour pourvoir les futurs postes. La nouvelle politique facilitera la coopération avec d'autres IFI pour ce qui est de la mobilité du personnel. Le Statut du Personnel a été complété et révisé en conséquence, puis approuvé.

Afin d'accroître encore la flexibilité des effectifs au sein de la CEB et de promouvoir un environnement de travail plus innovant et plus souple, des politiques actualisées en matière de télétravail et d'horaires ont été adoptées. Les politiques relatives aux déplacements professionnels ont également été révisées afin de clarifier les procédures et les remboursements de frais.

Les agents permanents ont accès à des formations dans quatre grands domaines de compétence : les langues, l'informatique, l'encadrement, ainsi que l'expertise technique. Ces initiatives contribuent à la fois à perfectionner les capacités du personnel et à développer les valeurs internes et la culture de management de la Banque, dans le respect des meilleures pratiques en vigueur. ■

ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL

Passation des marchés

Depuis la création de son Département Passation des marchés il y a 15 ans, la CEB a établi des règles sur l'acquisition des fournitures, des services et des travaux nécessaires aux projets qu'elle finance. Des directives concernant la passation de marchés, publiées en 2004 et révisées en 2011, créent un environnement structuré mais suffisamment souple, de façon à garantir le respect des principes de transparence, de redevabilité, de traitement équitable, d'économie et d'efficacité. Les règles permettent par ailleurs à la CEB de procéder à un examen *ex ante* ou ex post des activités de passation de marchés afin d'obtenir une assurance raisonnable de la légalité et de la régularité des opérations.

La complexité croissante des projets financés par la CEB ces dernières années exige une forte implication du Département Passation des marchés, particulièrement en ce qui concerne la construction de prisons et d'hôpitaux, ainsi que pour la mise en œuvre du Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, en Croatie, au Monténégro et en Serbie.

Dans le cadre des exigences des Plans de continuité d'activité, la modernisation de l'infrastructure informatique de la CEB a été finalisée et testée.

Technologies de l'information

En 2015, les équipes de gestion des infrastructures et opérations informatiques ont été réorganisées conformément aux bonnes pratiques de l'ITIL (*Information Technology Infrastructure Library*). Le Département Technologies de l'Information a mis en place un système de gestion des services informatiques pour traiter les processus clés en la matière.

Afin de garantir pleinement l'adéquation des décisions relatives à l'informatique avec les priorités opérationnelles, la gouvernance du Département Technologies de l'Information a été renforcée avec la création du Comité de projet informatique qui permet, grâce à des réunions régulières, d'anticiper les besoins et de développer une vision commune en matière de technologies de l'information.

Dans le cadre des exigences des Plans de continuité d'activité, la modernisation de l'infrastructure informatique de la CEB a été finalisée et testée. La sécurité de la production informatique a été renforcée au moyen de trois centres de données : deux sont externes, le troisième est un centre permettant aux utilisateurs de récupérer leurs données. Le réseau de transmission voix-données de la CEB, constitué de câbles à fibres optiques sécurisées, a été lui aussi testé et est entièrement opérationnel.

Site Internet

En 2015, le site web de la CEB (www.coebank.org) a fait peau neuve, sa conception étant adaptée à différents supports (*responsive design*). Le site offre désormais une navigation agréable et facile, et propose un contenu adapté aux besoins des publics cibles de la Banque. Il offre davantage de visibilité aux projets financés par la CEB, et permet à la Banque de mettre en valeur et de faire connaître sa mission sociale. Son *responsive design* optimise le confort d'utilisation, que ce soit sur un ordinateur portable, un smartphone ou une tablette. ■

RAPPORT FINANCIER

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE



CHIFFRES-CLÉS

En 2015, non seulement l'Europe n'a pas connu la reprise économique espérée, mais l'année a été particulièrement marquée par la crise des migrants et réfugiés. Dans ce contexte difficile, par la mise en œuvre du Fonds pour les migrants et réfugiés (MRF) la CEB a fait preuve de sa forte réactivité par son intervention en soutien de ses états membres qui ont été affectés par la situation d'urgence. Malgré ces défis, les résultats d'activité 2015 de la CEB sont en ligne avec ses objectifs.

En millions d'euros (Normes IFRS)	2015	2014	Variation[1]
Encours des prêts	13 072	12 568	*+4,0%*
Projets approuvés dans l'année	2 301	2 065	*+11,4%*
Stock de projets	4 720	4 619	*+2,2%*
dont engagements signés dans l'année	2 235	1 551	*+44,1%*
Prêts décaissés dans l'année [2]	1 843	1 746	*+5,6%*
Dettes émises [2]	3 049	3 418	*-10,8%*
Total du bilan	25 116	25 545	*-1,7%*
Résultat	127,0	134,4	*-5,5%*

[1] Les variations sont calculées sur les chiffres en milliers d'euros
[2] La contrevaleur en euro au cours de change du jour de de la transaction

SYNTHÈSE FINANCIÈRE

ÉLÉMENTS CLÉS DE L'ACTIVITÉ

Pour la deuxième année du Plan de développement 2014-2016, la CEB a atteint ses objectifs en volume. Tous les paramètres affichent une tendance à la hausse à fin 2015 comparé à fin 2014 : l'encours des prêts a augmenté à € 13,1 milliards (+4,0%), le stock de projets à € 4,7 milliards (+2,2%) et les décaissements à € 1,8 milliard (+5,6%). Le montant des projets approuvés a atteint € 2,3 milliards (+11,4%) dont deux tiers ont bénéficié aux pays cibles de la CEB.

De nouveaux emprunts d'une durée supérieure à un an ont été émis en 2015 pour un montant de € 3,0 milliards, par rapport à € 3,4 milliards en 2014. Les six émissions (contre onze en 2014), lancées en 2015 s'inscrivent dans le cadre de l'autorisation annuelle d'emprunt de € 4,6 milliards (€ 4,0 milliards pour 2014).

Au total, 58% des fonds levés par la Banque étaient libellés en Euro, 29% en Dollar US, 13% en Livre Sterling.

Toutes ces opérations lancées en 2015 ont été assorties de swaps de couverture qui minimisent aussi bien le risque de taux d'intérêt que le risque de taux de change. Après swap, la totalité des ressources empruntées a été convertie en euros.

PERFORMANCE FINANCIÈRE

Bilan

Au 31 décembre 2015 le total du bilan s'élève à € 25 116 millions contre € 25 545 millions au 31 décembre 2014, soit une baisse de 1,7%.

À l'actif

L'encours de prêts atteint € 13 072 millions à fin 2015, une augmentation de 4,0% par rapport à € 12 568 millions à fin 2014. Les décaissements s'élèvent à € 1 843 millions, en hausse de 5,6%. Dans le même temps, les remboursements pour 2015 s'élèvent à € 1 388 millions (€ 1 767 millions en 2014).

Le volume des **emplois de trésorerie** diminue de 13,2%, passant de € 7 310 millions à fin 2014 à € 6 342 millions à fin 2015 dû à un niveau particulièrement élevé de remboursements début 2015.

Les **actifs détenus jusqu'à l'échéance** ont diminué de 5,1%, passant de € 2 812 millions à fin 2014 à € 2 670 millions à fin 2015 suite à une décision d'attente pour les nouveaux investissements dans le contexte de taux d'intérêts très bas.

Au passif

Les emprunts et dettes représentées par un titre (intérêts compris) ont baissé de 4,6%, passant de € 20 572 millions à fin 2014 à € 19 630 millions à fin 2015 :

- Un encours d'émissions à échéance égale ou supérieure à un an s'élève à € 19 530 à fin 2015 contre € 20 472 millions à fin 2014, y compris de nouvelles émissions pour un montant de € 3 077 millions, soit 67,4% de l'autorisation d'emprunt annuelle pour 2015, et des remboursements pour un total de € 5 097 millions.

Le poste **"autres passifs"** est en augmentation, principalement due aux dépôts de collatéraux reçus en cash sur les contrats d'instruments financiers dérivés de couverture pour un montant de € 1 688 millions à fin 2015 par rapport à € 1 128 millions à fin 2014, soit une progression de 49,6%.

La **provision pour avantages postérieurs à l'emploi** diminue de € 13 millions, soit moins 5,3%, passant de € 239 millions à fin 2014 à € 227 millions à fin 2015, principalement en conséquence de la hausse de l'indice actualisé du taux d'intérêt utilisé pour le calcul actuariel des engagements, passant de 1,5% à fin 2014 à 2,0% à fin 2015.

Les **capitaux propres**, y compris le résultat net de 2015 (avant affectation), s'élève à € 2 711 millions à fin 2015 comparé à € 2 545 millions à la fin de l'exercice précédent. Cette augmentation de € 167 millions, soit 6,5%, s'explique principalement par :

- Le résultat net en 2015 qui atteint € 127,0 millions ; et
- La variation positive des gains et pertes comptabilisés directement en capitaux propres de moins € 97 millions à fin 2014 à moins € 58 millions à fin 2015, dont 73% reflètent la variation positive des gains et pertes actuariels au titre du régime de pension et 27% la variation positive des plus et moins-values latentes sur actifs disponibles à la vente.

Enfin, **le bilan** fait ressortir une variation des postes dérivés (actifs ou passifs financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture) de € 257 millions, soit 10,8% (actif) et moins € 163 millions, soit moins 19,6% (passif) respectivement. Ces postes représentent la juste valeur positive (actif) ou négative (passif) des instruments dérivés (contrats de taux de change et de taux d'intérêt) utilisés pour les swaps sur les prêts, les actifs disponibles à la vente et les dettes représentées par un titre.

Compte de résultat

Malgré un environnement économique et financier difficile en Europe, caractérisé par des taux d'intérêts historiquement bas, le résultat net de la CEB atteint € 127,0 millions en 2015, en baisse de 5,5% par rapport à € 134,4 millions en 2014. Hors l'élément exceptionnel en 2014 d'un montant de € 7,7 millions dû à un changement dans la couverture médicale des retraités, le résultat net 2015 reste stable par rapport à 2014.

Les principales raisons pour la diminution de € 7,4 millions sont :

- Une augmentation du **produit net bancaire** de € 6,7 millions, soit + 4,0%, compte tenu :
 - D'une légère diminution de la marge nette d'intérêts de € 2,7 millions (moins 1,6% comparé à 2014) dans un contexte de taux d'intérêts très bas, dont 74% provient du portefeuille des actifs détenus jusqu'à l'échéance et 26% des prêts et des emplois de trésorerie ; et
 - D'un impact positif de € 9,4 millions de la juste valeur sur instruments financiers dérivés

- Une hausse exceptionnelle des **charges générales d'exploitation** (y compris les amortissements) de € 14,1 millions (+ 41,7% par rapport à 2014) qui s'explique par :
 - Un impact positif lié aux coûts de service antérieurs en 2014 d'un montant de € 7,7 millions suite à un changement de taux de la contribution de la Banque pour la couverture médicale relative aux avantages postérieurs à l'emploi des retraités ; et
 - Des augmentations en 2015 des coûts de service de € 3,7 millions, principalement dues aux calculs actuariels des engagements des avantages postérieurs à l'emploi, des rémunérations du personnel (indice des rémunérations, augmentation des effectifs) qui s'élèvent à € 1,3 million et d'autres charges générales d'exploitation d'un montant de € 0,8 million.

Les **revenus nets de base** (***core earnings*** *qui excluent les éléments non-récurrents et gains et pertes exceptionnels*) s'élèvent à € 118,3 millions en 2015 contre € 127,4 millions en 2014, soit une baisse de 7,1%. Ainsi le coefficient d'exploitation ajusté ressort à 28,5% en 2015, en hausse significative comparée à 24,3% en 2014.

En conclusion, la performance satisfaisante de la CEB en 2015 est le résultat de sa forte capacité à faire face à un environnement financier difficile qui s'appuie sur des politiques financières et de gestion des risques prudentes. Par ailleurs, comme pour les exercices précédents, aucun impayé ou arriéré n'a été enregistré en 2015.

Ratios clés et notations

Tous les ratios du cadre prudentiel de la CEB respectent leurs limites respectives et les ratios clés ont connu une amélioration au cours de l'exercice 2015 :

- **L'adéquation des capitaux propres** (limite : > 10,5%) a progressé légèrement passant de 25,5% (2014) à 26,3%, soit +3,1%
- **L'effet de levier** (limite : < 12), mesuré par le ratio d'endettement, a légèrement diminué de 6,95 (2014) à 6,17, soit moins 11,2%
- **La liquidité** (limite : > 50%), mesurée par le ratio de liquidité, reste bien élevée se situant à 79,7% comparé à 164,3% (2014), soit moins 51,5%

Les agences internationales de notation Moody's, Standard & Poor's et Fitch Ratings ont maintenu leur excellente notation de la CEB à Aa1/AA+, perspective stable. Les trois agences ont souligné le soutien important de ses actionnaires, la politique de la gestion des risques conservatrice ainsi que la politique de liquidité prudente. ■



SOMMAIRE

44 États financiers

44 Objectifs de la Banque
44 Secteurs d'intervention
45 Bilan
46 Compte de résultat
47 État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres
47 État de variations des capitaux propres
48 Tableau des flux de trésorerie

49 Notes annexes aux états financiers

49 NOTE A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque
56 NOTE B - Gestion des risques financiers
70 NOTE C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture
71 NOTE D - Actifs et passifs financiers
72 NOTE E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers
73 NOTE F - Compensation des actifs et passifs financiers
74 NOTE G - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle
77 NOTE H - Immobilisations corporelles et incorporelles
77 NOTE I - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers
78 NOTE J - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre
81 NOTE K - Compte de dividendes sociaux
82 NOTE L - Provisions
83 NOTE M - Capital
85 NOTE N - Marge d'intérêts
86 NOTE O - Information sectorielle
87 NOTE P - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat
87 NOTE Q - Charges générales d'exploitation
87 NOTE R - Événements postérieurs à la date de clôture

88 Rapport de l'audit externe

90 Rapport du Comité de surveillance

91 Approbation des comptes par le Conseil d'administration

92 Approbation des comptes par le Conseil de direction

Notes au lecteur

ÉTATS FINANCIERS

ÉTABLIS SELON LES NORMES COMPTABLES IFRS ADOPTÉES PAR L'UNION EUROPÉENNE

Objectifs de la Banque

"La Banque a pour objectif prioritaire d'aider à résoudre les problèmes sociaux que pose ou peut poser aux pays européens la présence de réfugiés, de personnes déplacées ou de migrants résultant de mouvements de réfugiés ou d'autres mouvements forcés de populations ainsi que de la présence de victimes de catastrophes naturelles ou écologiques.

Les projets d'investissement auxquels concourt la Banque peuvent viser soit à aider ces personnes dans le pays où elles se trouvent, soit à leur permettre de retourner dans leur pays d'origine lorsque les conditions d'un tel retour sont réunies, soit, le cas échéant, à s'installer dans un autre pays d'accueil. Ces projets doivent être agréés par un Membre de la Banque.

La Banque peut également concourir à la réalisation de projets d'investissement, agréés par un Membre de la Banque permettant la création d'emplois dans des régions défavorisées, le logement de populations à bas revenus ou la réalisation d'infrastructures sociales".
(Statut, Article II).

Secteurs d'intervention

La Banque de développement du Conseil de l'Europe (CEB) concourt à la réalisation de projets d'investissement à caractère social en faveur de la cohésion sociale au travers de quatre lignes d'actions sectorielles, à savoir le renforcement de l'intégration sociale, la gestion de l'environnement, le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale et le soutien aux micros, petites et moyennes entreprises.

Ses interventions obéissent à des critères d'éligibilité spécifiques à chaque ligne d'action sectorielle, traduisant à la fois la vocation sociale propre à la CEB et la logique de développement qui sous-tend l'ensemble de son activité.

Conformément à la Résolution du Conseil d'administration 1562 (2013), chacune de ces quatre lignes est composée des secteurs d'interventions suivants :

- **Renforcement de l'intégration sociale**

Contribuer au renforcement de l'intégration sociale et s'attaquer ainsi aux racines de l'exclusion signifie, sur le plan opérationnel, agir en faveur des réfugiés, migrants et personnes déplacées, du logement social et améliorer la qualité de vie en milieu urbain et rural.

- **Gestion de l'environnement**

Prendre part à la gestion de l'environnement se traduit à la fois par la réponse systématique aux situations d'urgence, en cas de catastrophes naturelles ou écologiques, et par une action durable au service de la prévention, de la protection de l'environnement ou de la sauvegarde du patrimoine historique et culturel.

- **Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale**

Le soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale, dans les domaines clés de la santé, de l'éducation, de la formation professionnelle et des services publics administratifs et judiciaires, favorise à terme une croissance économique et sociale, à la fois plus dynamique et plus équitable, au service de l'épanouissement de l'individu et du bien-être collectif.

- **Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises**

La CEB finance les micros, petites et moyennes entreprises (MPME) dans le but essentiel de promouvoir la création et le maintien d'emplois viables en facilitant l'accès au crédit. Ces prêts s'adressent aussi à des entités exerçant une activité artisanale ou des entreprises familiales engagées dans une activité économique régulière.

Bilan

En milliers d'euros

	Notes	31/12/2015	31/12/2014
Actif			
Caisse, avoirs auprès des banques centrales		476 467	203 897
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	C	1 743 238	1 275 571
Instruments dérivés de couverture	C	893 898	1 103 889
Actifs financiers disponibles à la vente		3 571 468	4 806 719
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			
Prêts	G	13 415 871	12 991 603
Autres créances	G	2 293 859	2 299 197
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		2 669 603	2 812 026
Immobilisations corporelles et incorporelles	H	46 498	46 169
Comptes de régularisation et actifs divers	I	5 523	6 310
Total de l'actif		**25 116 425**	**25 545 381**
Passif			
Dettes			
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	C	123 236	177 430
Instruments dérivés de couverture	C	546 063	654 265
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	J	229 831	257 789
Dettes représentées par un titre	J	19 530 246	20 472 364
Comptes de régularisation et passifs divers	I	1 688 395	1 128 436
Compte de dividendes sociaux	K	60 610	70 296
Provisions	L	226 548	239 327
Total dettes		**22 404 929**	**22 999 907**
Capitaux propres			
Capital	M		
Souscrit		5 472 219	5 472 219
Non appelé		(4 859 802)	(4 859 802)
Appelé		612 417	612 417
Réserve générale		2 029 558	1 895 119
Résultat net		127 037	134 439
Total capital, réserve générale et résultat net		2 769 012	2 641 975
Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres		(57 516)	(96 501)
Total capitaux propres		**2 711 496**	**2 545 474**
Total du passif		**25 116 425**	**25 545 381**

Compte de résultat

En milliers d'euros

	Notes	2015	2014
Intérêts et produits assimilés			
Actifs financiers disponibles à la vente		10 996	22 141
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle		71 070	106 038
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance		92 209	96 314
Intérêts et charges assimilées			
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		1 695	(2 223)
Dettes représentées par un titre		(5 061)	(47 719)
Autres intérêts et charges assimilées		(3 949)	(4 935)
Marge d'intérêts	N	**166 960**	**169 616**
Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	P	8 695	(668)
Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente		47	48
Commissions (produits)		1 051	1 092
Commissions (charges)		(1 840)	(1 863)
Produit net bancaire		**174 913**	**168 225**
Charges générales d'exploitation	Q	(45 009)	(31 229)
Dotations aux amortissements sur immobilisations	H	(2 867)	(2 557)
Résultat brut d'exploitation		**127 037**	**134 439**
Coût du risque			
Résultat net		**127 037**	**134 439**

État du résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres

En milliers d'euros

	2015	2014
Résultat net	**127 037**	**134 439**
Éléments pouvant être rapportés au compte de résultat	**10 363**	**14 158**
Variations de valeur des actifs financiers disponibles à la vente	10 363	14 158
Éléments ne pouvant être rapportés au compte de résultat	**28 622**	**(63 120)**
Variations des écarts actuariels liés au régime de pension	23 373	(55 964)
Variations des écarts actuariels liés aux autres avantages postérieurs à l'emploi	5 249	(7 156)
Total des gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**38 985**	**(48 962)**
Résultat net et gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres	**166 022**	**85 477**

État de variations des capitaux propres

En milliers d'euros

	Capital et réserves			Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres			
	Capital appelé	Réserves et résultats	Total	Actifs financiers disponibles à la vente	Écarts actuariels	Total	Total capitaux propres
Capitaux propres au 1er janvier 2014	**612 417**	**1 895 119**	**2 507 536**	**3 987**	**(51 526)**	**(47 539)**	**2 459 997**
Résultat net 2014		134 439	134 439				134 439
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				14 158	(63 120)	(48 962)	(48 962)
Capitaux propres au 31 décembre 2014	**612 417**	**2 029 558**	**2 641 975**	**18 145**	**(114 646)**	**(96 501)**	**2 545 474**
Résultat net 2015		127 037	127 037				127 037
Variations de valeur des actifs et des passifs comptabilisées directement en capitaux propres				10 363	28 622	38 985	38 985
Capitaux propres au 31 décembre 2015	**612 417**	**2 156 595**	**2 769 012**	**28 508**	**(86 024)**	**(57 516)**	**2 711 496**

Tableau des flux de trésorerie

En milliers d'euros

	Exercice clos le 31 décembre	2015	2014
	Résultat net	127 037	134 439
+/-	Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles	2 867	2 557
+/-	Perte nette/gain net des activités d'investissement	18 948	17 946
+/-	Variation des intérêts à recevoir	48 743	37 753
+/-	Variation des intérêts à payer	(41 469)	(30 929)
+/-	Autres mouvements	4 051	(2 795)
	Total des éléments non monétaires inclus dans le résultat	33 140	24 531
+	Encaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	1 387 846	1 979 331
-	Décaissements liés aux opérations avec les établissements de crédit et avec la clientèle	(1 869 822)	(1 743 364)
+	Encaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	4 539 439	4 063 230
-	Décaissements liés aux autres opérations affectant des actifs ou passifs financiers	(2 049 604)	(3 246 924)
+/-	Flux liés aux opérations affectant des actifs ou passifs non financiers	(9 158)	2 157
	Flux net des actifs et passifs provenant des activités opérationnelles	1 998 702	1 054 431
	Total flux net de trésorerie généré par l'activité opérationnelle (a)	**2 158 880**	**1 213 400**
+	Encaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	191 169	171 661
-	Décaissements liés aux actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	(59 119)	(363 471)
+/-	Flux liés aux immobilisations corporelles et incorporelles	(3 196)	(3 980)
	Total flux net de trésorerie lié aux opérations d'investissement (b)	**128 854**	**(195 791)**
+/-	Flux de trésorerie provenant de ou à destination des États membres	(2 108)	(1 363)
+	Encaissements liés aux émissions de dettes représentées par un titre	5 116 570	5 473 264
-	Décaissements liés aux remboursements de dettes représentées par un titre	(7 136 716)	(6 991 428)
	Total flux net de trésorerie lié aux opérations de financement (c)	**(2 022 255)**	**(1 519 527)**
	Effet de la variation des taux de change sur la trésorerie et équivalents de trésorerie (d)	**2 098**	**74 607**
	Augmentation/(diminution) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie (a)+(b)+(c)+(d)	**267 577**	**(427 310)**
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture de l'exercice	**2 503 066**	**2 930 375**
	Caisse, avoirs auprès des banques centrales	203 897	286 640
	Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	2 299 169	2 643 735
	Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture de l'exercice	**2 770 643**	**2 503 066**
	Caisse, avoirs auprès des banques centrales	476 467	203 897
	Dépôts à vue et à terme auprès des établissements de crédit	2 294 176	2 299 169
	Variation de la trésorerie et équivalents de trésorerie	**267 577**	**(427 310)**

NOTE A - Résumé des principes comptables appliqués par la Banque

1. Normes comptables applicables

Les comptes individuels de la Banque sont établis conformément aux normes comptables internationales (*International Financial Reporting Standards* - IFRS) telles qu'elles ont été adoptées au sein de l'Union européenne. À ce titre, certaines dispositions de la norme IAS 39 concernant la comptabilité de couverture ont été exclues et certains textes récents n'ont pas encore fait l'objet d'une procédure d'adoption.

La CEB applique au 1er janvier 2014 l'amendement à la norme IAS 32 "Instruments financiers : présentation - compensation d'actifs financiers et de passifs financiers", adoptée le 13 décembre 2012 par l'Union européenne (voir Note F).

L'entrée en vigueur des autres normes d'application obligatoire à partir du 1er janvier 2015 n'a pas eu d'effet sur les comptes annuels au 31 décembre 2015. La Banque n'a pas anticipé l'application de nouvelles normes, amendements et interprétations adoptés par l'Union européenne lorsque l'application en 2015 est optionnelle.

Dans le cadre de l'application du référentiel IFRS, le principal domaine d'estimation concerne l'appréciation du risque de crédit. En dehors de ces aspects, la nature des opérations réalisées par la CEB ne conduit pas, en termes de jugement et de complexité d'évaluation, à procéder à des estimations ou à définir des hypothèses significatives pour l'élaboration de ses états financiers. Cependant, des hypothèses économiques et démographiques sont retenues pour évaluer les avantages du personnel postérieurs à l'emploi.

Les états financiers ont été établis au coût historique, sauf en ce qui concerne certains actifs et passifs financiers qui sont comptabilisés à la juste valeur. Les principes comptables fondamentaux appliqués par la CEB sont résumés ci-dessous.

2. Actifs et passifs financiers

2.1. Opérations en devises

Les états financiers sont établis en euros.

Les actifs et les passifs monétaires libellés en devises sont convertis en euros (monnaie fonctionnelle de la CEB) au cours du change en vigueur à la date de clôture de l'exercice comptable. Les écarts de change résultant de cette conversion sont comptabilisés au compte de résultat.

Les opérations de change à terme sont évaluées en valeur de marché en utilisant le cours de change à terme de la devise concernée pour la période restant à courir. Les positions de change au comptant sont évaluées selon les cours de change au comptant de fin de période comptable. Les différences de réévaluation ainsi dégagées sont enregistrées dans le compte de résultat.

2.2. Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

La catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" regroupe les actifs financiers non dérivés à revenus fixes ou déterminables qui ne sont pas cotés sur un marché actif et qui ne sont ni détenus à des fins de transaction, ni destinés à la vente dès leur octroi.

Le poste "Prêts" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" représente les crédits consentis par la Banque.

Le poste "Autres créances" de la catégorie "Créances sur les établissements de crédit et la clientèle" inclut les prêts interbancaires consentis par la CEB et les comptes à vue détenus auprès d'établissements de crédit (hors banques centrales). Ces derniers permettent de régler ou de recevoir les paiements relatifs aux opérations financières en relation avec ses activités.

Les prêts consentis par la Banque sont comptabilisés initialement à leur valeur de marché, qui est, en règle générale, le montant net décaissé à l'origine.

Les prêts sont évalués ultérieurement au coût amorti, et les intérêts sont calculés selon la méthode du taux d'intérêt effectif global. Les engagements de financement sont enregistrés dans le hors-bilan pour leur montant non encore utilisé.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des prêts est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.3. Titres

Les titres détenus par la Banque sont classés en deux catégories :

■ Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance

La catégorie des "Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance" comprend les titres à revenu fixe et à échéance fixe, que la Banque a l'intention et la capacité de détenir jusqu'à leur échéance.

Les titres classés dans cette catégorie sont évalués après leur acquisition au coût amorti, selon la méthode du taux d'intérêt effectif qui intègre l'amortissement des primes et décotes correspondant à la différence entre leur valeur d'acquisition et leur valeur de remboursement.

Les revenus perçus sur ces titres sont présentés dans le compte de résultat sous la rubrique "Intérêts et produits assimilés".

■ Actifs financiers disponibles à la vente

La catégorie des "Actifs financiers disponibles à la vente" comprend les titres à revenu fixe ou à revenu variable qui ne relèvent pas de la catégorie précédente.

Les titres classés dans cette catégorie sont initialement comptabilisés à leur valeur de marché, frais de transaction inclus. En date d'arrêté, les titres sont évalués à leur valeur de marché, et les variations de celle-ci, hors revenus courus, sont présentées sous une rubrique spécifique des capitaux propres, "Gains ou pertes comptabilisés directement en capitaux propres", sauf si les titres font l'objet d'une couverture de juste valeur. Dans ce cas, les gains et les pertes attribuables aux risques couverts sont enregistrés au compte de résultat dans la même rubrique que les variations de valeur de l'instrument de couverture, en application de la norme IAS 39.

Lors de la cession, de l'échéance ou de la dépréciation des titres (en cas de baisse significative ou prolongée de la juste valeur en deçà du coût), ces gains ou pertes latents, précédemment comptabilisés en capitaux propres, sont constatés en compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

Les revenus comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif sur les titres à revenu fixe de cette catégorie sont présentés au compte de résultat dans la rubrique "Intérêts et produits assimilés". Les dividendes perçus sur les titres à revenu variable sont présentés dans l'agrégat "Gains ou pertes nets sur actifs financiers disponibles à la vente".

■ Date et critères de comptabilisation

Les titres classés dans les deux catégories ci-dessus sont enregistrés en date de négociation.

2.4. Dépréciation des actifs financiers et des engagements de financement et de garantie

■ Actifs financiers évalués au coût amorti

Des dépréciations sont constituées sur les prêts et les actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance, dès lors qu'il existe une indication objective de perte de valeur mesurable liée à un événement survenu postérieurement à la mise en place du prêt ou de l'acquisition du titre.

Toute donnée observable afférente aux évènements suivants constitue notamment une indication objective de perte de valeur :

- l'existence d'impayés depuis trois mois au moins
- la connaissance ou l'observation de difficultés financières significatives de la contrepartie telles qu'il est possible de conclure à l'existence d'un risque avéré, qu'un impayé ait été ou non constaté
- les concessions consenties aux termes des prêts, qui ne l'auraient pas été en l'absence de difficultés financières de l'emprunteur.

Le montant de la dépréciation est égal à la différence entre la valeur comptable de l'actif et la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie estimés recouvrables en tenant compte de l'effet des garanties, actualisée au taux d'intérêt effectif d'origine de l'actif financier. Les modifications de valeur des actifs ainsi dépréciés sont enregistrées dans le compte de résultat, dans la rubrique "Coût du risque".

À compter de la dépréciation de l'actif, la rubrique "Intérêts et produits assimilés" du compte de résultat enregistre la rémunération théorique de la valeur nette comptable de l'actif calculée au taux d'intérêt effectif d'origine utilisé pour actualiser les flux jugés recouvrables. La dépréciation d'un prêt est enregistrée dans un compte de provision distinct venant réduire sa valeur d'origine enregistrée à l'actif.

Les dépréciations relatives aux engagements de financement et de garantie suivent des principes analogues et sont inscrites au passif.

■ Actifs financiers disponibles à la vente

À la CEB, les "Actifs financiers disponibles à la vente", essentiellement composés de titres à revenu fixe, sont dépréciés individuellement, par contrepartie du compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective de dépréciation durable résultant d'un ou plusieurs événements intervenus depuis l'acquisition.

Les critères de dépréciation de ces titres sont similaires à ceux appliqués pour la dépréciation des actifs financiers évalués au coût amorti.

Une dépréciation constituée sur un titre à revenu fixe est inscrite au compte de résultat dans la rubrique "Coût du risque" et peut être reprise en cas d'appréciation ultérieure du titre.

2.5. Dettes représentées par un titre

Les titres émis par la CEB sont qualifiés d'instruments de dettes car il existe une obligation contractuelle pour la Banque de délivrer du numéraire à leurs détenteurs.

Les dettes représentées par un titre sont enregistrées à l'origine à leur valeur d'émission comprenant les frais de transaction, puis sont évaluées à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Dans le cadre d'opérations de couverture de juste valeur, la valeur comptable des émissions est ajustée des gains et pertes attribuables au risque couvert, en application de la norme IAS 39.

2.6. Instruments dérivés

Tous les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan, en date de négociation, pour leur juste valeur. En date d'arrêté, ils sont réévalués à leur valeur de marché.

Les instruments dérivés sont classés en deux catégories :

■ Dérivés détenus à des fins de transaction
Les instruments dérivés sont considérés par défaut comme des instruments de transaction, sauf à pouvoir être qualifiés comme instruments de couverture. Ils sont inscrits au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque la valeur de marché est positive, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elle est négative. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

■ Dérivés et comptabilité de couverture
La couverture de juste valeur est utilisée, par la Banque, pour couvrir notamment le risque de taux d'intérêt des actifs et passifs à taux fixe, pour des instruments financiers identifiés (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions, emprunts).

Pour qualifier un instrument financier de dérivé de couverture, la Banque documente la relation de couverture, dès sa mise en place. Cette documentation précise l'actif ou le passif concerné, le risque faisant l'objet de la couverture, le type d'instrument dérivé utilisé et la méthode d'évaluation qui sera appliquée pour mesurer l'efficacité, rétrospective et prospective, de la couverture.

L'instrument dérivé désigné comme couverture doit être hautement efficace afin de compenser la variation de valeur découlant du risque couvert ; cette efficacité doit être appréciée à la mise en place de la couverture, puis tout au long de sa durée de vie.

Dans le cas d'une relation de couverture de juste valeur, les dérivés sont réévalués au bilan à leur juste valeur et les variations de juste valeur portées au compte de résultat dans le poste "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat", symétriquement à la réévaluation des instruments couverts pour le risque considéré. Au bilan, la réévaluation de la composante couverte est comptabilisée conformément à la classification de l'instrument couvert, dans le cas d'une relation de couverture d'actifs ou de passifs identifiés. L'incidence dans le compte de résultat représente l'inefficacité éventuelle de la couverture.

En cas d'interruption de la relation de couverture, ou si elle ne satisfait plus aux tests d'efficacité, les dérivés de couverture sont transférés en portefeuille de transaction et comptabilisés selon les principes applicables à cette catégorie. Dans le cas d'instruments de taux identifiés initialement couverts, le montant de réévaluation inscrit au bilan sur ces instruments est amorti au taux d'intérêt effectif sur sa durée de vie résiduelle. Si les éléments couverts ne figurent plus au bilan, du fait notamment de remboursements anticipés, ce montant est immédiatement porté au compte de résultat.

2.7. Détermination de la juste valeur

La juste valeur des actifs et passifs financiers est constituée de leurs valeurs de marché et des ajustements additionnels de valorisation requis par l'IFRS 13.

■ Valeur de marché
Les actifs et passifs financiers des catégories "Instruments financiers à la juste valeur par résultat", "Instruments dérivés de couverture" et "Actifs financiers disponibles à la vente" sont évalués et enregistrés à leurs valeurs de marché. La valeur de marché correspond au montant pour lequel un actif pourrait être échangé, ou un passif éteint, entre parties bien informées, consentantes et agissant dans des conditions de concurrence normale.

La valeur de marché est déterminée :

- soit à partir de prix cotés sur un marché actif ;
- soit à partir d'une technique de valorisation faisant appel à :
 - des méthodes de calcul mathématiques fondées sur des hypothèses financières reconnues, et
 - des paramètres dont la valeur est déterminée soit à partir des prix d'instruments traités sur des marchés actifs, soit à partir d'estimations statistiques ou d'autres méthodes quantitatives, du fait de l'absence de marché actif.

D'autre part, les instruments dérivés (swaps de change, de taux et de devises) sont valorisés sur la base des modèles communément admis (méthode d'actualisation des flux futurs, modèle de Black and Scholes, techniques d'interpolation) en utilisant des paramètres observables.

■ **Ajustements de valorisation**

Les ajustements de valorisation permettent d'intégrer dans la juste valeur le risque de contrepartie et le risque de crédit propre de la Banque.

L'ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA) reflète le risque pour la Banque de ne pas recouvrer la totalité de la valeur de marché de ses transactions, en cas de défaut d'une de ses contreparties.

L'ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Own Credit Adjustment* - OCA et *Debit Valuation Adjustement* – DVA) représente l'effet du risque de crédit de la CEB sur la valorisation de ses émissions et des instruments financiers dérivés.

Ces ajustements sont calculés contrepartie par contrepartie et s'appuient sur les estimations d'exposition en cas de défaut, de probabilité de défaut et de recouvrement en cas de défaut.

L'exposition en cas de défaut est estimée via un modèle quantifiant l'exposition en risque à partir de la simulation de facteurs de risque. Pour la CVA, ce modèle tient compte des mouvements de collatéral et de leur fréquence. Pour la DVA, le modèle estime une exposition non collatéralisée à l'exception des contreparties pour lesquelles la collatéralisation est bilatérale en cas de dégradation de notation de la CEB.

La CVA et la DVA sont inscrites au bilan dans la rubrique "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsque leurs valeurs sont positives, et dans la rubrique "Passifs financiers à la juste valeur par résultat" lorsqu'elles sont négatives. Les gains et pertes sont portés au compte de résultat sous la rubrique "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat".

2.8. Revenus et charges d'intérêts

Les revenus et charges d'intérêts sont comptabilisés dans le compte de résultat pour tous les instruments financiers en utilisant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise exactement les décaissements ou encaissements de trésorerie futurs sur la durée de vie prévue de l'instrument financier de manière à obtenir la valeur comptable nette de l'actif ou du passif financier. Ce calcul inclut les commissions payées ou reçues dès lors qu'elles sont assimilables à des intérêts, les coûts de transaction ainsi que toutes primes et décotes.

2.9. Coût du risque

Au titre du risque de crédit, le coût du risque comprend les dotations de provisions pour dépréciation des prêts et des titres à revenu fixe, les dotations relatives aux engagements de financement et de garanties données, les pertes sur créances irrécouvrables diminuées des récupérations sur créances amorties. Les charges liées aux litiges inhérents à l'activité bancaire sont également comptabilisées en coût du risque.

3. Immobilisations

Les immobilisations inscrites au bilan de la Banque comprennent les immobilisations corporelles et incorporelles d'exploitation.

Ces immobilisations sont enregistrées à leur coût d'acquisition majoré des frais directement attribuables à l'acquisition.

Les amortissements sont calculés selon la méthode linéaire, en fonction de la durée d'utilité attendue du bien par la Banque, la valeur résiduelle du bien étant déduite de sa base amortissable.

À chaque date de clôture, les immobilisations sont évaluées à leur coût amorti (coût diminué des amortissements et des éventuelles pertes de valeur) et, le cas échéant, les durées d'utilité et les valeurs résiduelles font l'objet d'un ajustement comptable.

Immobilisations corporelles

La partie "construction" de l'immeuble d'exploitation est ventilée selon les composants suivants, qui sont amortis selon leur propre durée d'utilité :

Gros œuvre, façades et toitures [1]	-
Installations générales techniques	10 ans
Agencements et aménagements	10 ans

[1] Compte-tenu de l'emplacement au centre de Paris de l'immeuble du siège de la Banque, la valeur résiduelle est affectée au composant "gros œuvre, façades et toitures" lequel ne fait pas l'objet d'un amortissement.

Les terrains ne sont pas amortis. Les autres immobilisations corporelles sont amorties selon les durées suivantes :

Aménagements et mobilier	10 ans
Véhicules de transport	4 ans
Matériel de bureau et informatique	3 ans

Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles (logiciels informatiques) sont amorties selon les durées suivantes :

Logiciels métiers	5 ans
Logiciels système	3 ans
Logiciels bureautiques	1 an

4. Avantages du personnel postérieurs à l'emploi

Le régime de pension de la Banque est un régime à prestations définies, financé par des cotisations versées à la fois par la Banque et par les agents. Les prestations sont calculées en fonction des années de service et en pourcentage du traitement de base de la dernière année d'activité.

Les autres régimes d'avantages postérieurs à l'emploi (couverture médicale, ajustement fiscal et cessation anticipée d'activité) sont également des régimes à prestations définies.

Ces régimes constituent un engagement pour la Banque, qui donne lieu à évaluation et provisionnement. Conformément à la norme IAS 19, ces engagements font l'objet d'évaluations actuarielles tenant compte d'hypothèses démographiques et financières. Les gains ou pertes actuariels sont enregistrés au bilan sous la rubrique "Provisions" par contrepartie des "Autres éléments du résultat global".

Le montant des provisions relatives à ces engagements est déterminé par un actuaire indépendant, selon la méthode des unités de crédit projetées.

5. Compte de dividendes sociaux

Le Compte de dividendes sociaux (CDS) est utilisé pour financer des dons en faveur de projets conformes aux objectifs de la CEB et situés dans des pays éligibles, tels que définis par le Conseil d'administration. Les modalités de fonctionnement du CDS ont été révisées par les Résolutions CA 1554 (2013) et CA 1555 (2013) approuvées par le Conseil d'administration le 22 mars 2013. Par ces résolutions, le Conseil d'administration a renommé le "Compte Fiduciaire Sélectif" en "Compte de dividendes sociaux" et a élargi son champ d'utilisation. Depuis cette date, les dons financés par le CDS peuvent prendre la forme d'assistance technique, de bonifications d'intérêt, de garanties et de contributions.

Bonifications d'intérêt

Les bonifications d'intérêt sont utilisées afin de réduire le montant d'intérêts supportés par un emprunteur de la CEB. Les bonifications d'intérêt couvrent le différentiel entre le taux d'intérêt appliqué par la Banque et celui effectivement payé par l'emprunteur pour chaque tranche de prêt.

Garanties

Les garanties sur les prêts accordées par la CEB permettent à la Banque de financer des projets à fort impact social mais qui comportent un risque de crédit élevé. Le montant, l'élément déclenchant et le mécanisme de recouvrement sont déterminés au cas par cas.

Assistance technique

L'assistance technique est utilisée pour aider un emprunteur de la CEB à préparer et mettre en œuvre son projet. Peuvent ainsi être financés des études de pré-faisabilité, de faisabilité et des études techniques, des plans de conception et de mise en œuvre, des évaluations institutionnelles et juridiques, de même que des services de conseils nécessaires à la préparation, l'exécution, le suivi et le reporting, la supervision des procédures d'achat et des évaluations d'impact.

Contributions

Des contributions peuvent être accordées en cas de situations d'urgence ou sous la forme de contributions en faveur d'une cause commune dans les États membres, menée en coopération avec d'autres acteurs internationaux.

Les dons du CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Le CDS est alimenté pour l'essentiel par des contributions des États membres de la Banque, sous forme de dividendes à caractère social versés lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque.

6. Parties liées

Au regard de la norme IAS 24, la Banque n'est la filiale d'aucune entité. Les états financiers ne sont pas affectés par des relations avec des parties liées.

Les informations relatives aux dirigeants de la Banque sont listées au paragraphe 7 ci-après.

7. Rémunération des dirigeants

Le Statut de la CEB stipule que l'organisation, l'administration et le contrôle de la Banque sont assurés par les organes suivants :

- le Conseil de direction
- le Conseil d'administration
- le Gouverneur
- le Comité de surveillance.

Le Conseil de direction et le Conseil d'administration se composent, chacun, d'un Président et d'un représentant désigné par chaque État membre. Un Vice-Président est élu parmi les membres de chaque Conseil. Le Président du Conseil de direction et le Président du Conseil d'administration sont élus par le Conseil de direction pour un mandat de 3 ans, renouvelable une fois. Les indemnités annuelles de fonction des Présidents et des Vice-Présidents sont fixées pour la durée de leur mandat par le Conseil d'administration.

Le Gouverneur est élu par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois. Il est assisté par trois Vice-Gouverneurs, nommés par le Conseil de direction pour un mandat de 5 ans, renouvelable une fois [1], sur proposition du Gouverneur, suite à l'avis conforme du Conseil d'administration et après consultation des membres du Conseil de direction. Leurs émoluments sont fixés par le Conseil d'administration, dans le cadre de l'approbation du budget annuel de la Banque.

En synthèse, la rémunération brute des dirigeants de la CEB s'analyse comme suit :

En milliers d'euros

	2015	2014
Indemnités de fonction		
Président du Conseil de direction [2]		43
Président du Conseil d'administration	45	45
Vice-Président du Conseil de direction [3]	6	6
Vice-Président du Conseil d'administration	6	6
Émoluments		
Gouverneur Wenzel	351	343
Vice-Gouverneur Guglielmino [4]	236	277
Vice-Gouverneur Ruiz-Ligero	267	261
Vice-Gouverneur Monticelli [5]	44	
Vice-Gouverneur Dowgielewicz [6]	178	261

[1] Ceci s'applique aux Vice-Gouverneurs élus pour la première fois après le 26 novembre 2010.
[2] Le Président du Conseil de direction, en poste depuis le 17 décembre 2014, a renoncé à ses indemnités de fonction.
[3] Les indemnités de fonction sont versées à raison de € 500 par mois. Le titulaire du poste a changé le 27 novembre 2015.
[4] Fin du mandat du Vice-Gouverneur Guglielmino le 31 octobre 2015.
[5] Nomination du Vice-Gouverneur Monticelli le 1er novembre 2015.
[6] Démission du Vice-Gouverneur Dowgielewicz le 31 août 2015.

Les dirigeants de la CEB ne perçoivent pas de stock-options ni aucune autre forme de prime.

En fin de mandat, le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs perçoivent soit une pension d'ancienneté soit une allocation temporaire défiscalisée d'un montant de 40% à 50% de leur dernier traitement, pendant une période maximale de 3 ans. Cette allocation est plafonnée de telle sorte que son montant cumulé à celui d'éventuels traitements perçus par ailleurs n'excède pas, en tout état de cause, le montant du dernier traitement versé par la CEB. Pour 2014, ces allocations temporaires ont été accordées au précédent Gouverneur Alomar (en poste jusqu'au 17 décembre 2011) pour un montant de € 155 milliers, et à l'ancien Vice-Gouverneur Tarafás (en poste jusqu'au 1er mai 2012) pour un montant de € 117 milliers. Pour 2015, ces allocations temporaires ont été accordées au précédent Vice-Gouverneur Guglielmino (en poste jusqu'au 31 octobre 2015) pour un montant de € 21 milliers et à l'ancien Vice-Gouverneur Tarafás pour un montant de € 45 milliers.

Le Conseil de direction, par sa Résolution CD 383 (2010), a décidé de supprimer cette allocation temporaire pour les nouveaux fonctionnaires hors-cadre (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) nommés pour un premier mandat après le 30 mars 2010, date de l'adoption de celle-ci.

Le Gouverneur et les Vice-Gouverneurs sont affiliés aux régimes de couverture médicale et sociale ainsi qu'au régime de pension de la CEB.

8. Régime fiscal

Le Troisième Protocole additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe stipule que les avoirs, revenus et autres biens de la Banque, sont exonérés de tout impôt direct.

NOTE B - Gestion des risques financiers

Cette note présente des informations sur les principaux types de risques auxquels la CEB est exposée dans ses activités, notamment le risque de crédit, le risque de marché, le risque de liquidité et le risque opérationnel. Elle fournit également des informations sur les objectifs, politiques et procédures qui permettent de mesurer, gérer et contrôler ces types de risques.

La Banque n'est pas soumise aux règlementations de ses pays membres. Toutefois, elle considère les directives sur la règlementation bancaire de l'Union européenne ainsi que les recommandations du Comité de Bâle sur le contrôle bancaire (*Basel Committee on Banking Supervision*) comme référence pour son dispositif de gestion des risques.

La gestion et le contrôle des risques contribuent de façon déterminante au maintien de la solvabilité de l'institution financière. Ainsi, la CEB révise régulièrement son dispositif de gestion des risques et de procédures de suivi dans le respect du principe de continuité de méthodologie afin de se conformer aux meilleures pratiques de la profession.

Des comités décisionnaires

La Banque a mis en place des comités décisionnaires chargés de définir et de superviser les politiques de gestion des risques dans leurs domaines respectifs. Tous ces comités sont présidés par le Gouverneur.

- Le *Comité Financier & Risques* se réunit une fois par semaine et prend des décisions par rapport à l'exposition des opérations de prêts et des transactions financières s'appuyant sur les analyses des risques de crédit et recommandations internes. Le Comité examine également les tendances dans les marchés financiers ainsi que l'activité financière de la Banque (gestion de liquidité et émissions de dettes).

- Le *Comité Gestion Actif-Passif* examine la situation ALM et décide de la stratégie de la gestion actif-passif de la Banque sur une base trimestrielle. Il favorise et facilite le dialogue au sein du Management de la Banque et fournit une perspective élargie des principaux risques financiers.

- Le *Comité de Financement* approuve une fois par trimestre la stratégie de financement et la politique de pricing, tenant compte des besoins de liquidité dans le respect de l'autorisation annuelle d'emprunt approuvée par le Conseil d'administration.

- Le *Comité Organisation et Risques Opérationnels* se réunit deux fois par an pour examiner les questions liées aux risques opérationnels et veille à ce que des mesures adéquates soient prises pour la réduction, le suivi et le contrôle de ces risques.

- Le *Comité de Pilotage Informatique* gère toutes les questions liées aux systèmes d'information et prend les mesures adéquates pour assurer la résilience opérationnelle et la continuité des activités. Par ailleurs, afin d'assurer que les décisions liées aux systèmes d'information répondent aux enjeux et aux priorités des métiers, la gouvernance informatique a été renforcée en 2015 par la création du Comité de Projets Informatiques. Présidé par un Vice-Gouverneur, ce Comité se réunit régulièrement et permet d'anticiper les besoins des métiers et de développer une vision partagée des systèmes d'information.

Communication interne et externe sur la gestion des risques

Un rapport détaillé sur l'exposition de la Banque au risque de crédit dans ses activités de prêts et ses transactions financières est rédigé par les Directions respectives et remis au Comité Financier & Risques hebdomadaire. Par ailleurs, des informations sur les tendances sur les marchés de capitaux ainsi que sur la situation de liquidité sont également fournies.

Le Département ALM remet un rapport trimestriel sur les risques de marché, notamment sur le risque de taux d'intérêts, le risque de taux de change ainsi que la situation de liquidité, au Comité Gestion Actif-Passif.

Le rapport trimestriel sur la gestion des risques est adressé au Conseil d'administration et au Conseil de direction afin d'informer les actionnaires de l'évolution de l'exposition de la CEB aux principaux types de risques : crédit, marché, liquidité, opérationnel ainsi que de la conformité avec le cadre prudentiel défini en interne.

En ce qui concerne la communication externe sur la gestion des risques, la Banque communique aux Agences de notation une information très complète pour leur exercice annuel d'évaluation. Un rapport spécifique, qui est largement axé sur la gestion des risques est également préparé pour le rapport annuel relatif au formulaire 18-K lié à la déclaration d'enregistrement auprès de la *U.S. Securities and Exchange Commission*.

Enfin, le Rapport annuel du Gouverneur de la CEB donne une image fidèle des pratiques et procédures en place pour la gestion des risques au sein de la Banque et les données détaillées relatives à l'exposition aux risques sont publiées dans les États financiers à la clôture de l'exercice.

1. Risque de crédit

Revue du processus d'évaluation

Le risque de crédit se définit comme le risque de perte pouvant survenir en cas de non-respect des obligations contractuelles par un emprunteur ou une contrepartie. La Banque est exposée au risque de crédit dans ses activités de prêts et financières, en cas de non-respect des obligations contractuelles par les emprunteurs ou les contreparties financières, ou en cas de diminution potentielle de la valeur des investissements de la Banque.

La gestion de risques de crédit de la Banque adopte une approche prudente et vise à minimiser le risque de crédit et à contribuer ainsi à la viabilité financière de la Banque. Le Département de la gestion des risques globaux (GRM) est en charge du développement et de la mise en œuvre d'un cadre couvrant la politique du risque de crédit pour l'identification, l'évaluation, du suivi, du reporting, de la réduction et du contrôle de tous les risques de crédit émanant des opérations de la CEB, résultant à la fois de ses transactions de bilan et hors bilan. Le GRM suit également en permanence l'application des politiques de gestion des portefeuilles (prêts, titres, dérivés) et surveille la situation de la Banque vis-à-vis des grands risques.

L'évaluation du risque de crédit : la Banque a développé des modèles internes pour évaluer la solvabilité de ses emprunteurs et contreparties qui établissent la base pour les notations internes. Ces modèles passent régulièrement par un processus de validation. Le GRM effectue également des analyses sur place (*due diligence*) pour les nouvelles contreparties.

Le GRM octroie des notations internes à toutes ses contreparties. Par ailleurs, le GRM octroie des notations internes à chaque transaction de prêt en fonction de l'évaluation de la contrepartie et tenant compte du rehaussement de crédit (collatéraux, garanties, etc.) ainsi que de la structure de la transaction.

Les notations internes ont une correspondance avec la grille de notation des agences de notation internationales. Cette notation est constituée d'une échelle allant de 1 à 10, 10 étant la meilleure note. Chaque notation interne correspond à une note sur l'échelle appliquée par les agences de notation internationales (10 = AAA, 9,5 = AA+).

Processus d'approbation de transactions : la procédure d'approbation de nouvelles transactions fait la distinction entre le financement d'un projet et une transaction financière.

Pour chaque nouveau projet de prêts, le GRM procède à une analyse de la transaction proposée en prenant en compte la solvabilité de la contrepartie et l'exposition déjà existante ainsi que le risque-pays lié et recommande, si nécessaire, l'obtention de rehaussements de crédit (garanties, collatéraux et autres structures, qui permettent de réduire le risque inhérent). Après une recommandation positive par le Comité Financier & Risques, le projet est présenté au Conseil d'administration pour approbation finale.

Concernant la Direction des Finances (FIN), le Conseil d'administration établit le cadre général pour les transactions financières au travers de la définition des politiques financières de la Banque. Dans ce cadre les transactions financières sont évaluées par le GRM et soumises au Comité Financier & Risques pour approbation.

Limites de risque de crédit : le GRM propose au Comité Financier & Risques des limites de risque de crédit par catégorie : produit, contrepartie ou groupes de contreparties et par pays. Celles-ci sont ensuite approuvées, modifiées ou, le cas échéant, rejetées par le Comité Financier & Risques. Ces limites de crédit sont revues chaque année ou, si nécessaire à une périodicité plus rapprochée. Par ailleurs, les limites des grands risques et de la concentration sont également définies.

Contrôle et suivi : le risque de crédit est mesuré, suivi et contrôlé tous les jours. Le Management est averti de tout dépassement de limite éventuel.

Exposition globale au risque de crédit

L'exposition au risque de crédit de la Banque de la Direction des Prêts & Développement Social (prêts et engagements de financement) et de la Direction des Finances (dépôts, titres et produits dérivés) au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014 est présentée dans le tableau ci-dessous.

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Prêts	1 906	8 619	2 546	13 072	1 930	7 936	2 701	12 568
Engagements de financement	144	2 107	868	3 119	339	1 681	847	2 868
Dépôts	1 701	1 070		2 771	1 014	1 489		2 503
Titres	3 850	1 875	200	5 925	4 427	2 643	200	7 269
Swap - add on	316	262		578	251	318		569
Forex		13		13		94		94
Swap coll - VAN non couverte	46	5		51	51	13		64
Total	**7 963**	**13 951**	**3 615**	**25 528**	**8 012**	**14 174**	**3 748**	**25 935**

- Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
- Prêts et engagements de financement après rehaussement de crédit
- Prêts, dépôts et titres en valeur nominale et hors intérêts courus

Activités de la Direction des Prêts & Développement Social

■ Portefeuille de prêts

Au 31 décembre 2015, l'encours de prêts s'élève à € 13,1 milliards, en hausse de 4% (€ 504 millions) par rapport à fin 2014. Aucun retard ou impayé en 2015 n'a été enregistré, comme en 2014.

Le tableau ci-dessous présente le profil de risque du portefeuille de prêts par notation et par type de contrepartie :

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Souverains	241	3 647	2 310	6 198	250	3 472	2 355	6 077
Administrations et institutions financières sous-souveraines (étatiques, régionales, ...)	1 544	1 785	22	3 352	1 552	1 779	27	3 358
IFI, Organisations internationales	2			2	1,8			1,8
Autres institutions financières	99	3 137	51	3 286	126	2 633	154	2 913
Institutions non financières	20	51	163	234		52	165	217
Total	**1 906**	**8 619**	**2 546**	**13 072**	**1 929**	**7 936**	**2 701**	**12 568**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Prêts après rehaussement de crédit en valeur nominale et hors intérêts courus

Une partie importante du portefeuille de prêts bénéficie d'un rehaussement de crédit (collatéraux et garanties) ce qui permet une amélioration de la qualité du risque de crédit. A fin 2015, la Banque a reçu des garanties pour un montant de € 5,3 milliards et des collatéraux pour un montant de € 0,6 milliard sur son portefeuille de prêts.

L'impact de ces rehaussements de crédit sur le profil de risque de l'encours de prêts est présenté ci-dessous :

En millions d'euros

	2015				2014			
	Avant		Après		Avant		Après	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
AAA/AA	1 110	8%	1 906	15%	1 205	10%	1 929	15%
A/BBB	8 100	62%	8 619	66%	7 618	61%	7 936	63%
BIG	3 862	30%	2 546	19%	3 745	30%	2 701	21%
Total	**13 072**	**100%**	**13 072**	**100%**	**12 568**	**100%**	**12 568**	**100%**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus

Au 31 décembre 2015, l'encours de prêts noté *Investment Grade* représente 80,5% du portefeuille de prêts total, contre 78,5% à fin 2014. La part des contreparties non notées par les agences de notation internationales représente 4,5% de l'encours total et les notations internes accordées à ces contreparties s'échelonnent entre 3,0 et 9,5.

Le tableau ci-dessous présente le portefeuille de prêts des dix principaux emprunteurs :

En millions d'euros

	2015						2014				
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%		AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	%
1. Turquie		1 193		1 193	9%	Turquie		1 074		1 074	9%
2. Hongrie			916	916	7%	Hongrie			984	984	8%
3. Roumanie		825		825	6%	Roumanie		862		862	7%
4. Espagne		623		623	5%	Espagne		642		642	5%
5. Chypre			577	577	4%	Chypre			619	619	5%
6. Crédit Agricole		538		538	4%	Région Wallonne		495		495	4%
7. Région Wallonne		519		519	4%	Crédit Agricole		493		493	4%
8. Pologne		474		474	4%	Pologne		463		463	4%
9. Région de Flandres	322			322	2%	PKO Bank		313		313	2%
10. PKO bank		321		321	2%	CaixaBank		306		306	2%
Sous-total	**322**	**4 492**	**1 493**	**6 307**	**48%**	**Sous-total**		**4 648**	**1 603**	**6 251**	**50%**
Autres	1 584	4 127	1 053	6 764	52%	Autres	1 929	3 288	1 098	6 317	50%
Total	**1 906**	**8 619**	**2 546**	**13 072**	**100%**	**Total**	**1 929**	**7 936**	**2 701**	**12 568**	**100%**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Prêts après rehaussement de crédit en valeur nominale et hors intérêts courus

Le tableau ci-dessous présente la répartition de l'encours des prêts par durée d'échéance restante :

En millions d'euros

Maturité	2015	%	2014	%
moins d'1 an	1 274	10%	1 241	10%
de 1 à 5 ans	6 530	50%	5 810	46%
plus de 5 ans	5 268	40%	5 516	44%
Total	**13 072**	**100%**	**12 567**	**100%**

• Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus

Engagements de financement

Les engagements de financement correspondent à la fraction de projets approuvés et encore en attente de financement, pour lesquels un contrat-cadre a été signé. Les engagements de financement s'élèvent à € 3,1 milliards au 31 décembre 2015 (€ 2,9 milliards au 31 décembre 2014). Les engagements de financement notés *Investment Grade* représentent 72,2% au 31 décembre 2015 (70,4% au 31 décembre 2014).

Le tableau ci-dessous détaille les engagements de financement par contrepartie parmi les états membres de la CEB et par notation :

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
France	98	406		504	50	314		364
République slovaque		452		452		193		193
Turquie		433		433		290		290
Belgique		233		233	50			50
Roumanie		190	25	215		224	25	249
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"			173	173			90	90
Chypre			142	142			142	142
Pologne		134		134		138		138
Portugal			115	115			170	170
Serbie			95	95			112	112
Croatie			82	82			134	134
Autriche[1]		75		75		148		148
Lituanie		70		70				
Bosnie-Herzégovine			67	67			74	74
Hongrie			63	63			38	38
Allemagne	45	10		55	179	6		185
Moldova (République de)			46	46			49	49
Albanie			44	44			4	4
Espagne		40		40		190		190
République tchèque		35		35		85		85
Finlande		30		30	60	50		110
Monténégro			16	16			10	10
Supranationales	1			1				
Slovénie						20		20
Irlande						21		21
Italie						3		3
Total	**144**	**2 107**	**868**	**3 119**	**339**	**1 681**	**848**	**2 868**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Engagements de financement prenant en compte le rehaussement de crédit futur

[1] État non membre de la CEB : projets dans un état membre de la CEB, mais garantis par des contreparties autrichiennes

Activités de la Direction des Finances

■ Dépôts

La CEB effectue des placements sur le marché des capitaux par le biais de dépôts à court terme et comptes nostri. La notation de crédit court terme requise pour les contreparties éligibles est de P-1/A-1/F-1 (ou notation long terme équivalente).

Le tableau ci-dessous présente la répartition par catégorie de dépôt et de notation :

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA	AA	A	Total	AAA	AA	A	Total
Nostri	544	132	23	699	260	144	22	426
Money Market	500	525	1 047	2 072	350	260	1 467	2 077
Total	**1 044**	**657**	**1 070**	**2 771**	**610**	**404**	**1 489**	**2 503**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus

Le tableau ci-dessous présente la répartition de dépôts à court terme par maturité et notation :

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA	AA	A	Total	AAA	AA	A	Total
moins d'1 mois	350	200	492	1 042	150	260	967	1 377
moins de 2 mois	150	225	355	730	200		500	700
moins de 3 mois		100	200	300				
Total	**500**	**525**	**1 047**	**2 072**	**350**	**260**	**1 467**	**2 077**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Dépôts en valeur nominale et hors intérêts courus

■ Portefeuilles obligataires

La CEB gère deux portefeuilles obligataires : actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance (obligations libellées en euros à taux fixe d'une maturité maximale de 30 ans) et actifs financiers disponibles à la vente (titres d'une maturité inférieure ou égale à 15 ans).

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	2 113	210	200	2 523	2 242	210	200	2 652
Actifs financiers disponibles à la vente	1 737	1 665		3 402	2 185	2 433		4 617
Total	**3 850**	**1 875**	**200**	**5 925**	**4 427**	**2 643**	**200**	**7 269**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences de notation
• Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

Le tableau ci-dessous présente la répartition des portefeuilles obligataires par pays et notation :

En millions d'euros

	2015				2014			
	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total	AAA/AA	A/BBB	BIG	Total
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance								
France	1 173			1 173	1 327			1 327
Supranationales	378			378	378			378
Allemagne	202			202	175			175
Portugal			200	200			200	200
Pays-Bas	182			182	182			182
Italie		160		160		160		160
Finlande	76			76	76			76
Autriche	53			53	53			53
Luxembourg	42			42	42			42
Espagne		40		40		40		40
Irlande		10		10		10		10
Suède	8			8				
Belgique					10			10
Sous-total	**2 113**	**210**	**200**	**2 523**	**2 242**	**210**	**200**	**2 652**
Actifs financiers disponibles à la vente								
France	390	855		1 245	446	693		1 139
États-Unis		535		535		835		835
Pays-Bas	477			477	532			532
Supranationales	377			377	310			310
Suisse		229		229		400		400
Allemagne	102			102	764	240		1 004
Royaume-Uni	100			100		200		200
Norvège	69			69	73			73
Canada	65			65	15			15
Australie	62			62				
Belgique	60			60	10			10
Espagne		46		46		65		65
Autriche	35			35	36			36
Sous-total	**1 737**	**1 665**		**3 402**	**2 185**	**2 433**		**4 617**
Total	**3 850**	**1 875**	**200**	**5 925**	**4 427**	**2 643**	**200**	**7 269**

• Notation selon les recommandations du Comité de Bâle (2nde meilleure notation) ou notation interne à défaut de notation par les agences internationales
• Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

Produits dérivés

La CEB a recours à des swaps d'intérêts (IRS) et à des swaps de devises (CIRS) pour couvrir les risques de marché sur ses transactions de prêts, d'investissement et d'emprunts.

Les transactions sur produits dérivés requièrent une autorisation d'engagement préalable sur la contrepartie, accordée par le Comité Financier & Risques et la signature d'un contrat *ISDA Master Agreement*. Pour les transactions au-delà de cinq ans, la contrepartie doit présenter, en outre, une notation minimale équivalente à AA ou bénéficier d'un contrat de collatéral CSA (Credit Support Annex) avec la CEB. L'ensemble des transactions de swaps est valorisé en valeur actuelle nette et un suivi quotidien des positions par contrepartie est effectué afin de procéder aux appels de marge supplémentaire conformément aux options d'appels de marge CSA dont la fréquence peut aller d'une fois par jour à trois fois par mois. La CEB a signé des contrats de collatéral CSA avec chacune de ses contreparties dans le cadre de ses activités de swap, comme en 2014.

Au 31 décembre 2015, l'exposition en risque aux produits dérivés est composée des swaps *add-on* pour € 578 millions (2014 : € 569 millions) et de la VAN non couverte (Valeur Actuelle Nette) après rehaussements de crédit de € 51 millions (2014 : € 64 millions). La Banque a reçu des collatéraux pour un montant de € 1,9 milliard dont 88% sous forme de dépôt et 12% en titres souverains (bons du Trésor français).

La ventilation de l'encours notionnel des swaps par instrument et par échéance est présentée ci-dessous :

En millions d'euros

	2015					2014				
	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total	moins d'1 an	de 1 à 5 ans	de 5 à 10 ans	plus de 10 ans	Total
Total (a)	**3 334**	**13 694**	**6 139**	**2 376**	**25 542**	**5 334**	**12 072**	**5 598**	**2 537**	**25 540**
Swaps de devises	2 650	9 424	707	454	13 235	4 783	9 219	1 188	553	15 743
Swaps d'intérêts	684	4 269	5 432	1 922	12 306	550	2 853	4 410	1 983	9 797
dont : collatéralisés (b)	3 334	13 694	6 139	2 376	25 542	5 334	12 072	5 598	2 537	25 540
(b)/(a)	100%	100%	100%	100%		100%	100%	100%	100%	

Concentration - Grands risques

Le risque de concentration survient quand une trop grande partie du portefeuille est affectée à un seul pays ou une contrepartie ou un type d'instrument particulier ou une transaction individuelle. Un grand risque s'entend comme une exposition globale (prêts, titres, dépôts, produits dérivés et engagements de financement) vis-à-vis d'une contrepartie ou d'un groupe de contreparties dépassant 10% des capitaux propres prudentiels (capital versé, réserves et résultat net). Les capitaux propres prudentiels au 31 décembre 2015 s'élèvent à € 2,8 milliards.

Conformément aux recommandations du Comité de Bâle et aux Directives de l'Union européenne, la CEB s'assure qu'aucune contrepartie ou groupe de contreparties ne dépasse une limite égale à 25% des capitaux propres prudentiels et que le cumul des grands risques ne dépasse pas 800% des capitaux propres prudentiels. L'exposition souveraine est exclue du calcul des grands risques et est présentée ci-dessous uniquement à titre d'information.

Au 31 décembre 2015, 16 contreparties ou groupes de contreparties dépassent la limite de 10% des capitaux propres prudentiels, soit € 277 millions, et sont ainsi considérées comme grands risques. Toutefois, aucune contrepartie ou groupe de contrepartie ne dépassent 25% des capitaux propres prudentiels (comme en 2014). Le total de l'encours sur ces contreparties atteint € 6,9 milliards, soit 250% des capitaux propres prudentiels, bien en-dessous de la limite de 800%.

En pondérant les expositions en risque, seulement 2 contreparties ou groupes de contreparties dépassent la limite de 10% des capitaux propres prudentiels, soit un montant total de € 639 millions.

Exposition souveraine[1] de la CEB

Le tableau ci-dessous présente la répartition des contreparties souveraines par type d'exposition (prêts, titres) :

En millions d'euros

	2015				2015		
	Prêts	Titres	Total		Prêts	Titres	Total
Membres de l'UE *(a)*	**8 028**	**3 444**	**11 472**	**Non-membres de l'UE** *(b)*	**1 521**		**1 521**
France	366	2 418	2 784	Turquie	1 193		1 193
Espagne	1 087	86	1 173	Albanie	103		103
Belgique	943	60	1 003	Serbie	73		73
Allemagne	602	304	906	"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	64		64
Chypre	577		577	Bosnie-Herzégovine	38		38
Portugal	213	200	413	Moldova (République de)	25		25
Finlande	210	76	285	Monténégro	13		13
Italie	68	160	228	Islande	12		12
Lituanie	162		162				
Irlande	125	10	135	Institutions supranationales *(c)*		754	754
République slovaque	130		130				
Autriche[2]	38	88	127				
Luxembourg		42	42				
Slovénie	37		37				
Malte	28		28				
Lettonie	27		27				
Estonie	20		20				
Sous-total zone euro	**4 633**	**3 444**	**8 077**				
Pologne	1 070		1 070				
Hongrie	916		916				
Roumanie	825		825				
Croatie	287		287				
Danemark	173		173				
Suède	56		56				
République tchèque	36		36				
Bulgarie	32		32				
Sous-total autres	**3 396**		**3 396**				
Total *(a)+(b)+(c)*					**9 549**	**4 199**	**13 748**

- Prêts en valeur nominale et hors intérêts courus
- Titres en valeur nominale et hors intérêts courus

[1] Exposition souveraine : États, Administrations publiques, Institutions financières étatiques, Institutions financières spécialisées
[2] État non-membre de la CEB : garantie et collatéraux reçus sur prêts

2. Risque de marché : risques de change, de taux d'intérêt et de liquidité

2.1. Pilotage des expositions du bilan

La gestion du bilan est assurée par le département ALM, placé sous l'autorité du Directeur Financier. Elle repose notamment sur l'analyse d'indicateurs de pilotage des risques générés par l'ensemble de l'activité de la CEB. Ces risques sont :

- le risque de change, issu d'une variation défavorable des cours de change,
- le risque de taux d'intérêt, issu de décalages dans le temps entre les natures de taux des emplois (prêts, titres, dépôts) et des ressources (emprunts) et leurs périodes de révision,
- le risque de liquidité, défini comme le risque de ne pas pouvoir honorer ses engagements ou de ne pas pouvoir dénouer une position en raison de conditions de marché défavorables.

Le Département ALM produit périodiquement un rapport sur les risques de change, de taux et de liquidité supportés par la CEB. Il évalue notamment, dans le cadre des conditions de marché normales et stressées:

- l'exposition de la CEB aux variations de taux d'intérêts et de change,
- le niveau de sensibilité de la Valeur Actuelle Nette (VAN),
- le niveau de sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts.

Il produit également une analyse de la situation prévisionnelle de liquidité, avant et après stress.

2.2. Principes de gestion

La CEB est exposée dans le cadre de ses opérations (prêts, titres, emprunts, opérations de trésorerie) à des risques de change, de taux et de liquidité.

a) Gestion des risques de change et de taux

Le principe retenu est la couverture quasi systématique des positions, permettant de maintenir les risques de change et de taux à leur plus bas niveau possible. La CEB gère l'ensemble de son bilan en taux variable (à l'exception de son portefeuille de titres détenus jusqu'à l'échéance), soit directement, soit par le biais de swaps de couverture.

Elle a donc recours à des produits dérivés, principalement des contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt. Elle utilise ces instruments dans le cadre d'opérations de micro-couverture ou de macro-couverture :

- opérations de micro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque de marché découlant d'un élément spécifique de l'actif (prêt, titre) ou du passif (emprunt),
- opérations de macro-couverture : les produits dérivés utilisés servent à couvrir le risque global de marché mesuré à partir de l'évaluation du bilan.

Au 31 décembre 2015, comme au 31 décembre 2014, les contrats d'échange de monnaies et de taux d'intérêt sont uniquement utilisés en micro-couverture.

b) Gestion du risque de liquidité

La CEB a pour principal objectif d'honorer ses engagements dans leur intégralité et avec ponctualité. Le risque de liquidité est géré avec prudence parce qu'elle ne dispose pas de dépôts clients à l'instar des banques commerciales et n'a pas accès au refinancement de la Banque Centrale.

Le risque de liquidité est mesuré via la génération d'impasses de liquidité statiques et dynamiques et le calcul du ratio prévisionnel de liquidité suivant différents scénarios de stress : défaut plus ou moins important de contreparties suivant leur notation pour les prêts et/ou les titres, décotes des titres détenus à la revente, défaut partiel ou total des prêts et des titres de toutes les contreparties issues d'un même pays, absence d'opportunités de refinancement.

La politique de refinancement et de placement de la CEB, ajustée en fonction des mesures du risque de liquidité, lui permet de faire face à ses engagements et de respecter les limites de ses ratios de pilotage, même en cas de scénario très défavorable.

2.3. Mesure des risques de change, de taux et de liquidité

a) Mesure du risque de change

La CEB couvre l'exposition à un risque de change, le risque résiduel provenant des résultats accumulés dans des devises autres que l'euro. Ce risque est systématiquement couvert sur une base mensuelle. À chaque fin de mois, la CEB produit un arrêté de ses résultats, devise par devise et les convertit en euro ; toute position d'une contre-valeur supérieure à € 1 million est réduite par l'achat ou la vente au comptant de devises.

En milliers d'euros

Répartition par devise	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2015**	Actif	Passif	Instruments dérivés	**Position nette 2014**
Yen japonais	12 524	38 545	26 808	787	30 321	52 162	22 558	717
Dollar des États-Unis	363 430	9 395 833	9 033 099	696	400 723	10 293 133	9 892 645	235
Franc suisse	102 892	371 771	269 147	268	108 809	335 120	226 326	15
Dollar canadien	168 948	17 002	(151 811)	135	181 248	17 207	(163 895)	146
Autres devises	941 930	2 232 864	1 291 141	207	954 343	3 891 212	2 937 101	232
Total	**1 589 724**	**12 056 015**	**10 468 384**	**2 093**	**1 675 444**	**14 588 834**	**12 914 735**	**1 345**

Ce tableau montre que l'exposition de change résiduelle, après prise en compte des instruments de couverture, est non significative.

b) Mesure du risque de taux

En raison du principe de micro-couverture retenue sur ses positions, l'exposition de la CEB au risque de taux est faible.

L'ALM mesure le risque de taux d'intérêt en volume (gap de taux), en marge (sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts), et en valeur (sensibilité de la Valeur Actuelle Nette).

L'exposition de la CEB aux mouvements adverses de taux d'intérêts est principalement confinée au compartiment des fonds propres : En effet, les titres du portefeuille d'actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance sont considérés comme adossés aux fonds propres disponibles auxquels sont ajoutés le montant du Compte de dividendes sociaux (CDS) et celui équivalant aux engagements de pension. Les investissements dans ce portefeuille sont faits sur des titres à long terme, à taux fixe et exclusivement en Euro.

Appréciation de la couverture du risque de taux

Le tableau ci-dessous reprend l'ensemble des opérations de la CEB. Il présente une vision statique du risque de taux et de sa couverture, à la date de clôture de l'exercice, au travers d'une ventilation de l'actif et du passif par nature de taux (taux fixe et taux variable). Il permet d'identifier l'effet de la couverture du risque de taux.

En milliers d'euros

31 décembre 2015	**Avant couverture**			**Instruments de couverture**			**Après couverture**		
Type de taux	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total	Encours	Intérêts courus	Total
Actif									
Taux fixe	**14 680 722**	**100 948**	**14 781 670**	**(5 892 093)**	**154 775**	**(5 737 318)**	**8 788 629**	**255 723**	**9 044 352**
Encours échéancés	11 058 362	100 948	11 159 310	(5 892 093)	154 775	(5 737 318)	5 166 269	255 723	5 421 992
Encours non échéancés	3 622 360		3 622 360				3 622 360		3 622 360
Taux variable	**10 232 357**	**5 903**	**10 238 260**	**5 828 141**	**5 672**	**5 833 813**	**16 060 498**	**11 575**	**16 072 073**
Total de l'actif	**24 913 079**	**106 851**	**25 019 930**	**(63 952)**	**160 447**	**96 495**	**24 849 127**	**267 298**	**25 116 425**
Passif									
Taux fixe	**(24 606 499)**	**(154 774)**	**(24 761 273)**	**18 597 474**	**(52 678)**	**18 544 796**	**(6 009 025)**	**(207 452)**	**(6 216 477)**
Encours échéancés	(18 598 802)	(154 774)	(18 753 576)	18 597 474	(52 678)	18 544 796	(1 328)	(207 452)	(208 780)
Encours non échéancés	(6 007 697)		(6 007 697)				(6 007 697)		(6 007 697)
Taux variable	**(1 956 198)**	**113**	**(1 956 085)**	**(16 938 912)**	**(4 951)**	**(16 943 863)**	**(18 895 110)**	**(4 838)**	**(18 899 948)**
Encours échéancés	(143 732)	(43)	(143 775)	(16 938 912)	(4 951)	(16 943 863)	(17 082 644)	(4 994)	(17 087 638)
Encours non échéancés	(1 812 466)	156	(1 812 310)				(1 812 466)	156	(1 812 310)
Total du passif	**(26 562 697)**	**(154 661)**	**(26 717 358)**	**1 658 562**	**(57 629)**	**1 600 933**	**(24 904 135)**	**(212 290)**	**(25 116 425)**

L'encours de l'actif à taux fixe avant couverture est de € 14 681 millions. Les instruments de couverture permettent de réduire cette exposition à € 8 789 millions.

Cette exposition après couverture de € 8 789 millions est constituée par :

- des encours échéancés (€ 5 167 millions), principalement des dépôts à court terme (€ 2 072 millions), insensibles aux variations de taux de marché et considérés comme du taux fixe, des titres détenus jusqu'à l'échéance à taux fixe (€ 2 677 millions) et, marginalement, des prêts à taux fixe non couverts (€ 226 millions).
- des encours non échéancés (€ 3 622 millions), essentiellement des valorisations de swaps qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

Réciproquement, au passif, l'exposition à taux fixe de € 24 606 millions, avant couverture, est réduite à € 6 009 millions, après couverture.

Cette exposition après couverture de € 6 009 millions est constituée par :

- des encours non échéancés (€ 6 007 millions), constitués principalement par les capitaux propres disponibles, le Compte de dividendes sociaux et les provisions pour engagements de pension (€ 2 956 millions) auxquels sont adossés les titres détenus jusqu'à l'échéance, des valorisations de swaps (€ 2 253 millions) et d'émissions (€ 648 millions) qui, par nature, ne peuvent être couvertes.

L'écart entre les actifs et les passifs à taux fixe après couverture s'élève à € 2 828 millions, constitué principalement des dépôts à court terme considérés à taux fixe. La duration courte des dépôts les expose peu au risque de taux. Par conséquent, le risque de taux résiduel est bas et la couverture en taux de l'ensemble du bilan de la CEB est efficace.

Mesure de la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts au risque de taux.
Le Département ALM étudie le niveau de la Marge Nette d'Intérêts pour l'année à venir sous l'hypothèse de plusieurs scénarios de taux (+10 pbs et +100 pbs).

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts mesure la variation subie par les marges nettes d'intérêts sur un an suivant la date d'arrêté dans le cas d'une translation uniforme de 10 pbs et 100 pbs à la hausse appliquée sur l'ensemble des courbes de taux.

Méthode de calcul

La sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est calculée en dynamique, sur la base d'hypothèses :
- de volume d'activité nouvelle pour 2016 sur les principaux postes du bilan,
- de caractéristiques de l'activité nouvelle (type d'écoulement *in fine* ou linéaire, maturité, *spread* prévisionnel…). En particulier, les taux futurs des contrats sont issus des taux *forward* calculés en date d'arrêté augmentés des hypothèses de *spread* sur taux pour chaque poste de bilan.

Un outil dédié permet :
- de créer des contrats simulés sur la base des hypothèses d'activité nouvelle,
- de générer des *cash flows* sur l'ensemble des contrats (stock d'opérations et nouvelle activité),
- de déterminer le volume de *cash flows* à placer ou emprunter afin d'équilibrer le bilan mensuellement sur l'année à venir.

In fine, la Marge Nette d'Intérêts fin 2016 et sa sensibilité à un choc de taux d'intérêts sont déterminés sur la base d'un bilan prévisionnel équilibré.

Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts

En milliers d'euros

	Translation parallèle + 10 pbs	Translation parallèle + 100 pbs
Sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts prévisionnelle 2016 au 31/12/2015	(443)	(2 358)

Analyse du résultat

Sur la base du bilan au 31 décembre 2015 et des hypothèses d'activité nouvelle, la Marge Nette d'Intérêts diminuerait de € 0,4 million si les taux augmentaient de 10 pbs. Elle baisserait de € 2,4 millions si les taux augmentaient de 100 pbs.

Pour rappel, la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts à une variation de taux s'applique principalement aux opérations à taux variable (prêts/emprunts et opérations de trésorerie). En effet, pour les opérations à taux fixe, seules les transactions futures sont sensibles aux variations de taux tandis que celles du stock ont une sensibilité nulle.

Compte tenu de la faible exposition du bilan aux variations de taux, la sensibilité de la Marge Nette d'Intérêts est faible.

c) Mesure du risque de liquidité

Le niveau de liquidité de la Banque doit respecter un ratio prudentiel de liquidité et un ratio de liquidité court terme (voir ratios prudentiels).

La liquidité est gérée à partir d'une batterie d'indicateurs qui permettent d'avoir une vision complète de ce risque. Ces indicateurs incluent des *stress tests* trimestriels dont :

a) des scénarios de défaillance de contreparties en fonction de leur notation ou suivant un risque pays,
b) des scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente,
c) des scénarios d'absence d'opportunité de refinancement,
d) des combinaisons de scénarios.

Le besoin de liquidité de la CEB est donc évalué suivant plusieurs scénarios. Ce besoin de liquidité correspond à la liquidité prévisionnelle suivant le scénario de stress considéré. Il est comparé au "coussin de liquidité" de la Banque correspondant aux actifs liquides détenus.

a) Scénarios de défaillance de contreparties

Le besoin en liquidité est projeté en tenant compte de la défaillance d'emprunteurs. Conformément à la logique retenue depuis Bâle II/Bâle III et à son approche différenciée du risque, le défaut des emprunteurs est calculé sur la base de l'encours de prêts, pondéré par le taux de probabilité de défaut publié par les agences de notation, pour une maturité et une classe de notation donnée. Une notation interne est attribuée aux contreparties non notées par les agences de notation.

La CEB évalue également l'impact financier de scénarios catastrophes dans lesquels la probabilité de défaut appliquée aux emprunteurs *Below Investment Grade* est de 100% sans possibilité de recouvrement.

Enfin, des scénarios "pays" sélectifs évaluent l'augmentation du besoin de liquidité résultant d'une défaillance partielle ou totale des contreparties d'actifs issues d'un même pays.

b) Scénarios de décote des titres détenus par la CEB à la revente

Le coussin en liquidité de la CEB est diminué par application d'une décote sur les titres disponibles à la vente et sur ceux détenus jusqu'à l'échéance.

c) Scénarios d'absence d'opportunité de refinancement

Le besoin de liquidité de la CEB est évalué en prenant en compte les opérations issues du stock et les opérations issues de l'activité nouvelle (y compris activité de prêts) hors opérations de refinancement.

d) Combinaisons de scénarios

Des scénarios combinent par exemple une diminution du coussin de liquidité issu de décotes appliquées sur les titres détenus et une augmentation du besoin de liquidité issu de défaillances de contreparties.

En synthèse, les scénarios de stress décrits ci-dessus permettent d'évaluer le délai pendant lequel la CEB, soumise à différents événements défavorables, peut assurer ses engagements tout en respectant le seuil minimal imposé par le ratio de liquidité.

À travers l'estimation d'horizons de survie et de variation des indicateurs suivant différents scénarii de stress, la CEB peut piloter sa liquidité via un ajustement de la politique de refinancement à court terme et à long terme.

d) Situation bilancielle par échéance

La structure du bilan par échéance au 31 décembre 2015 et 31 décembre 2014 est présentée ci-après :

En milliers d'euros

31 décembre 2015	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	476 467					476 467
Actifs financiers disponibles à la vente	378 084	833 974	799 847	1 051 829	567 831	3 631 565
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	36 834	91 869	1 318 865	6 985 792	5 638 276	14 071 635
Autres créances	1 263 964	1 029 530				2 293 494
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 700	17 822	285 363	916 287	2 144 949	3 368 121
Sous-total de l'actif	**2 159 049**	**1 973 194**	**2 404 075**	**8 953 908**	**8 351 056**	**23 841 283**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	129 812	32	6 699	53 511	40 044	230 098
Dettes représentées par un titre		1 435 731	1 553 798	12 615 549	4 540 164	20 145 242
Dépôts de garantie reçus	1 682 498					1 682 498
Compte de dividendes sociaux	60 610					60 610
Sous-total du passif	**1 872 921**	**1 435 763**	**1 560 496**	**12 669 059**	**4 580 208**	**22 118 448**
Hors-bilan						
Engagements de financement (*)	(217 750)	(163 550)	(1 118 700)	(1 147 414)	(472 041)	(3 119 455)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	98 645	1 467 025	1 736 938	10 559 300	1 210 146	15 072 054
À livrer	(117 435)	(1 150 917)	(1 317 695)	(8 999 568)	(1 254 761)	(12 840 376)
Sous-total du hors-bilan	**(236 540)**	**152 558**	**(699 457)**	**412 318**	**(516 656)**	**(887 777)**
Total par échéance 2015	**49 588**	**689 990**	**144 121**	**(3 302 833)**	**3 254 191**	**835 057**

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Encours courants			Encours non courants		Total
	Jusqu'à 1 mois	De 1 à 3 mois	De 3 mois à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5 ans	
Actif						
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	203 897					203 897
Actifs financiers disponibles à la vente	384 711	625 731	1 848 256	1 402 775	630 529	4 892 001
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts	37 702	213 466	1 175 352	6 344 845	5 954 665	13 726 030
Autres créances	1 599 181	700 074				2 299 255
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	9 985	100 722	183 055	972 585	2 332 878	3 599 225
Sous-total de l'actif	**2 235 476**	**1 639 993**	**3 206 662**	**8 720 205**	**8 918 071**	**24 720 407**
Passif						
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	157 714	126	128	47 503	53 637	259 109
Dettes représentées par un titre	829 833	1 060 556	3 323 785	11 554 998	4 343 847	21 113 018
Dépôts de garantie reçus	1 122 720					1 122 720
Compte de dividendes sociaux	70 296					70 296
Sous-total du passif	**2 180 562**	**1 060 682**	**3 323 912**	**11 602 502**	**4 397 484**	**22 565 142**
Hors-bilan						
Engagements de financement (*)	(169 000)	(180 000)	(950 000)	(1 107 271)	(461 879)	(2 868 150)
Instruments financiers à terme						
À recevoir	847 758	1 181 878	3 481 528	10 459 759	1 881 539	17 852 461
À livrer	(708 013)	(1 019 548)	(3 023 677)	(9 411 402)	(1 904 617)	(16 067 257)
Sous-total du hors-bilan	**(29 255)**	**(17 670)**	**(492 149)**	**(58 914)**	**(484 957)**	**(1 082 945)**
Total par échéance 2014	**25 659**	**561 641**	**(609 400)**	**(2 941 210)**	**4 035 630**	**1 072 320**

Chaque contrat d'instrument financier à terme est présent simultanément dans la ligne "À recevoir" et la ligne "À livrer" s'agissant de swaps de change ou de devises.

(*) En 2015, le signe du poste "Engagements de financement" a été inversé afin de refléter le sens de la liquidité.

3. Risque opérationnel

La CEB a mis en place une Politique de Gestion des Risques Opérationnels qui définit l'approche pour identifier, mesurer, contrôler et rapporter les risques opérationnels. Ce document établit les bonnes pratiques afin de s'assurer que les risques opérationnels sont gérés de manière efficace et constante au sein de la Banque.

Le risque opérationnel est défini comme le risque de perte résultant d'une inadéquation et d'une défaillance de procédures, de personnes, de systèmes ou de la survenance d'évènements extérieurs et comprend le risque juridique. En outre, la CEB prend en compte le risque de réputation lié à ses activités.

En choisissant délibérément de suivre les recommandations du Comité de Bâle et les meilleures pratiques, la Banque s'engage à évaluer en permanence ses risques opérationnels et à mettre en place les mesures de réduction appropriées.

Le dispositif des risques opérationnels de la CEB est revu et approuvé lors des réunions du Comité Organisation et Risques Opérationnels (CORO). Présidé par le Gouverneur et composé du Management et des Directeurs de Directions, le CORO établit les niveaux acceptables de risques opérationnels encourus par la CEB et s'assure que les Directeurs font le nécessaire pour suivre et contrôler ces risques dans leurs directions respectives.

En collaboration étroite avec les différents métiers, le Département des Risques Opérationnels est chargé de coordonner la gestion quotidienne des risques opérationnels. L'ensemble du dispositif est géré de manière centralisée à l'aide d'un outil informatique : les risques et leur évaluation selon une méthodologie prédéfinie, les mesures de réduction des risques et les plans d'actions. La collecte des incidents de risque opérationnel, y compris des *near misses*, est également intégrée dans cet outil, afin de s'assurer de l'efficacité du dispositif de contrôle et compléter la cartographie et l'évaluation des risques.

Le Département des Risques Opérationnels est aussi responsable de la modélisation des procédures métiers, en collaboration avec les différents services, et établit une cartographie des procédures et des contrôles. Dans cette optique, un site intranet dédié a été élaboré pour la consultation de l'ensemble des procédures par tous les agents.

Afin de se prémunir contre une rupture de la continuité de ses activités, la CEB dispose d'un Plan de Continuité d'Activité (PCA). Ce plan est composé d'un plan de gestion de crise, d'un dispositif technique sous-jacent ainsi que de plans métiers. Suite à la révision de son plan de secours en 2013-2014, en 2015 la Banque a complétement renouvelé l'architecture technique sous-jacente (*datacenter*, salle de marché de secours, positions de secours utilisateurs, solutions de travail à distance).

Dans le cadre du calcul des exigences du capital, la Banque retient la méthode de l'indicateur de base (*Basic Indicator Approach*) (proposé sous Bâle II). Pour le calcul de cette charge de capital, la Banque utilise la moyenne de son produit net bancaire sur les trois dernières années. Cette charge est comparée aux capitaux propres prudentiels.

Au 31 décembre 2015, la charge en capital des risques opérationnels s'élève à € 24,9 millions, en hausse par rapport à € 24,0 millions à fin 2014.

4. Dispositif prudentiel

La CEB a défini un cadre prudentiel interne qui s'articule autour de trois principaux piliers : l'emploi des capitaux propres, la liquidité et l'effet de levier selon six indicateurs prudentiels (ratios).

■ Le **ratio d'emploi des capitaux propres (CAR)** mesure, selon l'approche standard, les capitaux propres prudentiels de la Banque par rapport aux actifs pondérés des risques. La Banque définit ce ratio et effectue son suivi afin de s'assurer que la CEB dispose de capitaux propres suffisants pour absorber des pertes potentielles découlant de son activité et provenant des risques de crédit, de marché et opérationnels. Ce ratio est calculé de la manière suivante :

$$\textbf{Ratio d'emploi des capitaux propres} = \frac{\textbf{Capitaux propres prudentiels}}{\textbf{Actifs pondérés des risques}}$$

- Capitaux propres prudentiels : capital versé, réserves et résultat net
- Actifs pondérés des risques : ∑ [exposition à défaut x facteur pondéré des risques]

Le ratio d'emploi des capitaux propres s'élève à 26,3% à fin 2015 (2014 : 25,5%), en amélioration grâce à la diminution des actifs pondérés des risques et une progression constante des capitaux propres.

Le seuil de ce ratio est fixé à 10,5% des actifs pondérés des risques de la CEB. Le besoin en capital qui dérive du risque de crédit représentant 96,6% du total dont 72,3% correspondent au risque de crédit du portefeuille de prêts et 24,3% au risque de crédit des transactions financières.
.

■ Le **ratio *Gearing* (GR)** est le ratio de l'encours de prêts après swaps et garanties par rapport aux fonds propres et établit un plafond en volume (au lieu d'un plafond en risque) pour l'activité de prêts de la Banque. Ce ratio permet avant tout une analyse comparative avec le volume de prêts des autres BMDs.

$$\textbf{Ratio } \textbf{\textit{Gearing}} = \frac{\textbf{Encours de prêts}}{\textbf{Fonds propres}}$$

- Encours de prêts : après swaps et garanties
- Fonds propres : capital souscrit, réserves et résultat net

Avec un plafond de 2,5 fois des fonds propres, la CEB pourrait accorder des prêts jusqu'à un montant de € 19,1 milliards. Le ratio a augmenté au cours de l'année pour atteindre 1,71 à fin 2015 en raison de la progression du portefeuille de prêts et malgré l'augmentation constante des capitaux propres.

■ Le **ratio de liquidité (LR)** mesure la capacité de la Banque à satisfaire son besoin net de liquidité. Le besoin net de liquidité prend en compte le stock total de projets en attente de financement et les *cash-flows* nets sur une période de trois ans. Les actifs liquides de la Banque sont les dépôts et les actifs financiers disponibles à la vente d'une maturité résiduelle inférieure à 18 mois.

Le niveau minimum en actifs liquides des besoins nets de liquidité à trois ans est fixé à 50%. A fin 2015, le ratio de liquidité s'élève à 79,7% contre 164,3% à fin 2014 en raison d'une diminution du volume d'actifs liquides qui reste malgré tout encore élevé et une augmentation des besoins nets de liquidité à trois ans.

■ **Le ratio de liquidité à court terme (STLR)** mesure la capacité de la Banque à gérer ses besoins nets de liquidité à différentes échéances sur des conditions de marché tendues ou dans un contexte de ralentissement économique. L'analyse d'un "écart de liquidité" potentiel entre les sources (actifs liquides) et les emplois (besoins en liquidité) de la trésorerie est réalisée sur une base prospective sur différentes périodes – un, trois, six et douze mois –, puis soumise à des conditions de stress de marché ou économiques en appliquant des décotes (*haircut*) en fonction de la catégorie d'actifs, de la notation et de l'échéance. Le niveau minimum d'actifs liquides est fixé à 100 % des besoins de liquidités nets pour chaque période.

Au 31 décembre 2015, le ratio de liquidité à court terme s'élève à : 561% pour la période de 1 mois (456% en 2014), 223% pour la période de 3 mois (246% en 2014), 204% pour la période de 6 mois (176% en 2014) et 138% pour la période de 1 an (122% en 2014).

■ Le **ratio d'endettement** compare l'encours total de la dette après swap aux capitaux propres prudentiels de la CEB. L'encours total de la dette comprend les dettes représentées par un titre, les ECP, les avances bancaires et les comptes de dépôts à terme, collatéraux exclus. La limite est fixée à 12 fois les capitaux propres prudentiels, soit € 33,2 milliards. Le ratio s'élève à 6,17 à fin 2015 (6,95 à fin 2014) avec une tendance à la baisse constante, avec un bilan stable et des capitaux propres qui augmentent progressivement.

■ Le **ratio des actifs de trésorerie (TAR)** compare le total des actifs financiers après swap aux capitaux propres prudentiels. Le total des actifs financiers est constitué de l'encours total des portefeuilles d'actifs financiers (détenus jusqu'à l'échéance et disponibles à la vente) et des transactions de trésorerie non représentées par un titre (dépôts bancaires, repos, comptes nostri), collatéraux exclus. La limite est fixée à 6 fois les capitaux propres prudentiels de la CEB, soit € 16,6 milliards. Le ratio s'élève à 2,61 au 31 décembre 2015, en baisse par rapport à 3,35 au 31 décembre 2014 dû à la diminution du volume des actifs financiers tandis que les capitaux propres prudentiels continuent à augmenter.

NOTE C - Instruments financiers à la juste valeur par résultat et instruments dérivés de couverture

Tous les instruments financiers dérivés de micro-couverture de la Banque dont la relation de couverture n'est pas admise par la norme IAS 39 sont enregistrés dans les rubriques du bilan "Actifs financiers à la juste valeur par résultat" ou "Passifs financiers à la juste valeur par résultat".

Toutes les opérations de micro-couverture de la Banque reconnues par la norme IAS 39 sont de juste valeur (*fair value hedge*) et sont enregistrées dans la rubrique du bilan "Instruments dérivés de couverture". Ces opérations couvrent la juste valeur des actifs et passifs financiers à taux fixe (prêts, actifs disponibles à la vente, émissions obligataires).

Les instruments financiers à terme se composent de swaps de taux, de devises et de change à terme. Ils sont valorisés selon une méthode faisant appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur" la CEB a ajusté les modalités d'évaluation du :

- risque de contrepartie dans la juste valeur des actifs financiers dérivés (*Credit Valuation Adjustment* – CVA) ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des passifs financiers dérivés (*Debit Valuation Adjustment* – DVA) ;
- risque de crédit propre dans la valorisation des dettes émises (*Own Credit Adjustment* – OCA).

Au 31 décembre 2015, la CEB a enregistré un ajustement de la juste valeur des instruments dérivés d'un montant de € 898 milliers à l'actif pour la DVA (31 décembre 2014 : € 1 075 milliers) et de € 1 478 milliers au passif au titre de la CVA (31 décembre 2014 : € 1 343 milliers). Ces ajustements ont été enregistrés en contrepartie du compte de résultat. Aucune dette représentée par un titre n'étant comptabilisée à la valeur de marché, le montant de l'OCA est égal à zéro.

Le tableau suivant présente la juste valeur de ces instruments financiers.

En milliers d'euros

31 décembre 2015	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	9 731	(46)
Instruments dérivés de change	1 732 609	(121 712)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	898	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(1 478)
Total	**1 743 238**	**(123 236)**
Instruments dérivés de couverture		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	614 612	(476 616)
Instruments dérivés de change	279 286	(69 447)
Total	**893 898**	**(546 063)**

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Valeur de marché positive	Valeur de marché négative
Instruments financiers à la juste valeur par résultat		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	9 994	(75)
Instruments dérivés de change	1 264 502	(176 012)
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	1 075	
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)		(1 343)
Total	**1 275 571**	**(177 430)**
Instruments dérivés de couverture		
Instruments dérivés de taux d'intérêt	666 858	(574 435)
Instruments dérivés de change	437 031	(79 830)
Total	**1 103 889**	**(654 265)**

NOTE D - Actifs et passifs financiers

Les actifs et passifs financiers sont présentés dans le tableau ci-dessous selon leurs règles d'évaluations comptables et leurs justes valeurs.

En milliers d'euros

31 décembre 2015	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			476 467	476 467	476 467
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 743 238			1 743 238	1 743 238
Instruments dérivés de couverture	893 898			893 898	893 898
Actifs financiers disponibles à la vente		3 571 468		3 571 468	3 571 468
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 709 730	15 709 730	15 709 730
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 669 603	2 669 603	3 100 385
Total de l'actif financier	**2 637 136**	**3 571 468**	**18 855 800**	**25 064 404**	**25 495 186**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	123 236			123 236	123 236
Instruments dérivés de couverture	546 063			546 063	546 063
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			229 831	229 831	229 831
Dettes représentées par un titre			19 530 246	19 530 246	19 506 849
Compte de dividendes sociaux			60 610	60 610	60 610
Total du passif financier	**669 299**		**19 820 687**	**20 489 986**	**20 466 589**

En milliers d'euros

31 décembre 2014	À la juste valeur par résultat	À la juste valeur par capitaux propres	Au coût amorti	Valeur comptable	Juste valeur
Actif					
Caisse, avoirs auprès des banques centrales			203 897	203 897	203 897
Actifs financiers à la juste valeur par résultat	1 275 571			1 275 571	1 275 571
Instruments dérivés de couverture	1 103 889			1 103 889	1 103 889
Actifs financiers disponibles à la vente		4 806 719		4 806 719	4 806 719
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 290 800	15 290 800	15 290 800
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance			2 812 026	2 812 026	3 304 090
Total de l'actif financier	**2 379 460**	**4 806 719**	**18 306 723**	**25 492 902**	**25 984 966**
Passif					
Passifs financiers à la juste valeur par résultat	177 430			177 430	177 430
Instruments dérivés de couverture	654 265			654 265	654 265
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle			257 789	257 789	257 789
Dettes représentées par un titre			20 472 364	20 472 364	20 545 501
Compte de dividendes sociaux			70 296	70 296	70 296
Total du passif financier	**831 695**		**20 800 449**	**21 632 144**	**21 705 281**

Aucun titre classé dans les catégories d'actifs financiers disponibles à la vente ou détenus jusqu'à l'échéance n'a été donné en garantie en 2015 et en 2014.

NOTE E - Mesure de la valeur de marché des instruments financiers

En application de la norme IFRS 13 "Évaluation de la juste valeur", la CEB a ajusté les modalités d'évaluation des risques en intégrant les risques de contrepartie (CVA) et son risque de crédit propre (DVA et OCA), comme indiqué dans la Note C.

Les actifs et passifs financiers de la Banque sont regroupés en trois niveaux hiérarchiques traduisant la fiabilité de leur base d'évaluation.
Niveau 1 : actifs et passifs liquides ainsi que les instruments financiers cotés disposant d'un prix sur un marché actif.
Niveau 2 : instruments financiers dont l'évaluation fait appel à des techniques de valorisation utilisant des paramètres observables.
Niveau 3 : instruments financiers dont la valorisation dépend de paramètres non observables. Ce niveau comprend :

- les dettes représentées par un titre contenant des dérivés incorporés de niveau 3, pour lesquelles il n'y a pas de prix de marché disponible. Elles ont été valorisées au pair.
- les instruments dérivés couvrant des émissions structurées dont la valorisation repose sur une modélisation complexe et est particulièrement sensible à des données de marché non observables.
- les prêts dont les conditions de décaissement sont équivalentes à celles pratiquées par d'autres institutions financières supranationales. Compte tenu de son statut de créancier privilégié, la Banque ne cède pas ce type de créance. De plus, l'évolution des taux de marché a peu d'incidence sur la juste valeur de ces opérations car la majeure partie des prêts est à taux d'intérêt variable (y compris avec opérations de couverture). La Banque estime donc que la valeur de marché de ces créances correspond à leur valeur nette comptable.

Les instruments financiers, évalués à leur juste valeur, sont présentés dans le tableau ci-dessous :

En milliers d'euros

31 décembre 2015	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	476 467			476 467
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 743 238		1 743 238
Instruments dérivés de couverture		893 898		893 898
Actifs financiers disponibles à la vente	2 616 723	954 745		3 571 468
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 709 730	15 709 730
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 092 782	7 603		3 100 385
Total de l'actif financier	**6 185 972**	**3 599 484**	**15 709 730**	**25 495 186**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		123 236		123 236
Instruments dérivés de couverture		546 063		546 063
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	129 812	100 019		229 831
Dettes représentées par un titre	18 872 412	634 437		19 506 849
Compte de dividendes sociaux	60 610			60 610
Total du passif financier	**19 062 834**	**1 403 755**		**20 466 589**

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3	Total
Actif				
Caisse, avoirs auprès des banques centrales	203 897			203 897
Actifs financiers à la juste valeur par résultat		1 275 571		1 275 571
Instruments dérivés de couverture		1 103 061	828	1 103 889
Actifs financiers disponibles à la vente	4 140 581	666 138		4 806 719
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle			15 290 800	15 290 800
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance	3 304 090			3 304 090
Total de l'actif financier	**7 648 568**	**3 044 770**	**15 291 628**	**25 984 966**
Passif				
Passifs financiers à la juste valeur par résultat		177 430		177 430
Instruments dérivés de couverture		654 265		654 265
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle	157 714	100 075		257 789
Dettes représentées par un titre	19 678 992	849 136	17 373	20 545 501
Compte de dividendes sociaux	70 296			70 296
Total du passif financier	**19 907 002**	**1 780 906**	**17 373**	**21 705 281**

NOTE F - Compensation des actifs et passifs financiers

Au 31 décembre 2015, aucune opération n'a fait l'objet de compensation au bilan de la CEB. La Banque n'a pas de contrats de compensation, répondant aux critères de l'amendement de l'IAS 32.

Le tableau ci-dessous présente les montants nets des actifs et passifs financiers, ainsi que leurs montants nets après la prise en compte des opérations faisant l'objet de conventions-cadre (dépôts d'espèces ou titres reçus dans le cadre des contrats collatéraux de swaps et de prêts), au sens de l'amendement de l'IFRS 7.

En milliers d'euros

31 décembre 2015	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts reçus en garantie	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts	13 415 871		(735 484)	12 680 387
Instruments dérivés	2 637 136	(1 682 654)	(237 010)	717 472
Autres actifs non soumis à compensation	9 063 418			9 063 418
Total de l'actif	**25 116 425**	**(1 682 654)**	**(972 494)**	**22 461 277**
Dettes				
Instruments dérivés	669 299			669 299
Dépôts de garantie reçus	1 682 498	(1 682 654)		(156)
Autres dettes non soumises à compensation	20 053 132			20 053 132
Total des dettes	**22 404 929**	**(1 682 654)**		**20 722 275**

En milliers d'euros

31 décembre 2014	Montants nets des actifs et passifs financiers	Dépôts reçus en garantie	Titres reçus en garantie	Montants nets
Actif				
Prêts	12 991 603		(725 360)	12 266 243
Instruments dérivés	2 379 460	(1 122 720)	(451 102)	805 638
Autres actifs non soumis à compensation	10 174 318			10 174 318
Total de l'actif	**25 545 381**	**(1 122 720)**	**(1 176 462)**	**23 246 199**
Dettes				
Instruments dérivés	831 695			831 695
Dépôts de garantie reçus	1 122 721	(1 122 720)		1
Autres dettes non soumises à compensation	21 045 491			21 045 491
Total des dettes	**22 999 907**	**(1 122 720)**		**21 877 187**

NOTE G - Créances sur les établissements de crédit et la clientèle

Ce poste recouvre les prêts consentis aux établissements de crédit et à la clientèle ainsi que les dépôts effectués auprès des établissements de crédit.

En milliers d'euros

Répartition des prêts par catégorie d'emprunteurs	31/12/2015	31/12/2014
Prêts consentis aux établissements de crédit		
Encours	7 701 898	7 339 202
Créances rattachées	17 606	18 393
Échéances impayées	1 479	1 278
Dépréciation des prêts aux établissements de crédit (*)	(1 879)	(1 878)
Sous-total	7 719 104	7 356 995
Prêts consentis à la clientèle		
Encours	5 369 818	5 228 337
Créances rattachées	20 847	21 927
Sous-total	5 390 665	5 250 264
Ajustement de la valeur des prêts couverts par des instruments dérivés	306 102	384 344
Total des prêts consentis	**13 415 871**	**12 991 603**
Autres créances		
Comptes à vue	222 502	221 955
Dépôts à terme	2 071 674	2 077 214
Sous-total	2 294 176	2 299 169
Créances rattachées	(317)	28
Total des autres créances	**2 293 859**	**2 299 197**

(*) L'évolution de ce solde concerne les intérêts courus d'une créance dépréciée

Au 31 décembre 2015, les prêts sont garantis à hauteur de € 5,9 milliards (31 décembre 2014 : € 5,4 milliards). Ces garanties peuvent prendre la forme de titres ou d'engagements par signature.

Encours des prêts et engagements de financement par pays

La répartition de l'encours des prêts et des engagements de financement, par pays de localisation de l'emprunteur, bonifiés ou non par le Compte de dividendes sociaux, est présentée dans le tableau ci-dessous.

En milliers d'euros

	Encours				Engagements de financement	
Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	**31/12/2015**	**%**	**31/12/2014**	**%**	**31/12/2015**	**31/12/2014**
Pologne	1 893 940	14,49	1 715 502	13,65	199 266	317 095
Espagne	1 635 056	12,51	1 532 463	12,19	40 000	190 000
Turquie	1 298 483	9,93	1 176 544	9,36	432 789	289 789
France	1 269 594	9,71	1 133 588	9,02	308 500	191 500
Hongrie	916 760	7,01	985 969	7,85	62 500	38 180
Belgique	883 266	6,76	823 656	6,55	160 000	50 000
Roumanie	860 410	6,58	880 880	7,01	305 089	308 979
Allemagne [1]	601 700	4,60	640 522	5,10	45 000	179 000
Chypre	577 328	4,42	618 903	4,92	142 049	142 049
République slovaque	315 517	2,41	183 075	1,46	507 000	192 500
Italie [2]	311 727	2,38	434 005	3,45		3 150
Finlande	308 292	2,36	279 292	2,22	30 000	110 000
Croatie	287 436	2,20	280 741	2,23	82 464	144 076
République tchèque	285 134	2,18	196 516	1,56	85 012	85 000
Portugal	213 250	1,63	222 745	1,77	115 000	170 000
Islande	176 266	1,35	182 893	1,46		
Danemark	173 333	1,33	186 667	1,49		
Lituanie	164 488	1,26	141 700	1,13	70 000	
Irlande	124 996	0,96	117 689	0,94		21 000
Bulgarie	106 850	0,82	88 631	0,71	17 500	30 000
Albanie	103 492	0,79	106 789	0,85	44 480	4 142
Serbie	101 480	0,78	111 927	0,89	113 661	132 405
Slovénie	93 949	0,72	115 761	0,92	40 000	20 000
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	76 280	0,58	67 133	0,53	173 277	89 674
Bosnie-Herzégovine	67 643	0,52	53 929	0,43	67 850	86 600
Lettonie	59 340	0,45	83 107	0,66		
Suède	56 200	0,43	107 935	0,86		
Malte	27 750	0,21	37 850	0,30		
Moldova (République de)	24 709	0,19	22 626	0,18	55 769	48 597
Géorgie	21 979	0,17	6 177	0,05		14 414
Estonie	20 239	0,15	23 245	0,18		
Monténégro	14 829	0,11	9 079	0,07	22 250	10 000
Total	**13 071 716**	**100,00**	**12 567 539**	**100,00**	**3 119 455**	**2 868 150**

[1] dont € 120 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : € 172 millions)
[2] dont € 199 millions d'encours en faveur des pays cibles au 31 décembre 2015 (31 décembre 2014 : € 290 millions)

Encours des prêts et engagements de financement par secteur d'intervention

En milliers d'euros

Répartition par ligne d'action sectorielle	Encours 31/12/2015	%	Encours 31/12/2014	%	Engagements de financement 31/12/2015	Engagements de financement 31/12/2014
Renforcement de l'intégration sociale						
Aide aux réfugiés, migrants et populations déplacées	160 326		139 520		134 000	60 680
Logement pour les personnes à bas revenus	2 197 057		2 284 876		146 347	237 464
Amélioration de la qualité de vie en milieu urbain et rural	1 779 434		1 729 087		409 595	334 366
Sous-total	**4 136 817**	**31**	**4 153 483**	**33**	**689 942**	**632 510**
Gestion de l'environnement						
Catastrophes naturelles ou écologiques	713 069		758 203		358 622	178 621
Protection de l'environnement	2 012 139		1 934 432		523 423	497 805
Protection et réhabilitation du patrimoine historique et culturel	142 082		156 201		24 700	27 700
Sous-total	**2 867 290**	**22**	**2 848 836**	**23**	**906 745**	**704 126**
Soutien aux infrastructures publiques à vocation sociale						
Éducation et formation professionnelle	1 468 212		1 445 188		510 242	419 198
Santé	139 064		903 449		308 633	194 417
Infrastructures des services publics administratifs et judiciaires	961 420		106 859		113 500	115 304
Sous-total	**2 568 696**	**20**	**2 455 496**	**19**	**932 375**	**728 919**
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises						
Soutien aux micros, petites et moyennes entreprises (MPME)	3 498 913		3 109 724		590 393	802 595
Sous-total	**3 498 913**	**27**	**3 109 724**	**25**	**590 393**	**802 595**
Total	**13 071 716**	**100**	**12 567 539**	**100**	**3 119 455**	**2 868 150**

Encours des prêts et engagements de financement par pays, bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garantie du CDS

L'encours des prêts et engagements de financement bénéficiant de bonifications de taux d'intérêt ou de garanties de prêts du Compte de dividendes sociaux, répartis par pays emprunteur, sont présentés ci-dessous.

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	Encours 31/12/2015	Encours 31/12/2014	Engagements de financement 31/12/2015	Engagements de financement 31/12/2014
Turquie	280 000	250 000	220 000	
Roumanie	212 942	248 999	12 621	12 621
Pologne	169 548	125 929	84 000	134 000
Albanie	97 143	100 486	28 700	4 142
Hongrie	69 780	99 920		680
Bosnie-Herzégovine	39 310	32 342	67 850	73 600
Moldova (République de)	24 709	22 626	6 769	9 597
Serbie	22 322	25 172		
Croatie	21 256	36 368		
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	9 147	7 747	16 203	17 603
Bulgarie	8 047	8 968		
Lituanie	2 896	4 344		
République slovaque		657		
Total	**957 100**	**963 558**	**436 143**	**252 243**

Les bonifications de taux d'intérêt sont présentées dans la Note K.

NOTE H - Immobilisations corporelles et incorporelles

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2015	36 344	20 280	6 344	7 003	**69 971**
Acquisitions		718	651	1 827	**3 196**
Autres mouvements		(21)	21		
Au 31 décembre 2015	**36 344**	**20 977**	**7 016**	**8 830**	**73 167**
Amortissements					
Au 1er janvier 2015		(14 974)	(4 864)	(3 964)	**(23 802)**
Dotations de l'exercice		(1 112)	(725)	(1 030)	**(2 867)**
Au 31 décembre 2015		**(16 086)**	**(5 589)**	**(4 994)**	**(26 669)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2015	**36 344**	**4 891**	**1 427**	**3 836**	**46 498**

En milliers d'euros

	Terrains et constructions	Aménagements	Autres	Immobilisations incorporelles	Total
Valeur brute					
Au 1er janvier 2014	36 344	18 572	5 437	5 638	**65 991**
Acquisitions		1 786	819	1 375	**3 980**
Autres mouvements		(78)	88	(10)	
Au 31 décembre 2014	**36 344**	**20 280**	**6 344**	**7 003**	**69 971**
Amortissements					
Au 1er janvier 2014		(14 082)	(4 196)	(2 967)	**(21 245)**
Dotations de l'exercice		(892)	(668)	(997)	**(2 557)**
Au 31 décembre 2014		**(14 974)**	**(4 864)**	**(3 964)**	**(23 802)**
Valeur nette					
Au 31 décembre 2014	**36 344**	**5 306**	**1 480**	**3 039**	**46 169**

NOTE I - Comptes de régularisation et actifs divers et passifs divers

En milliers d'euros

	31/12/2015	31/12/2014
Comptes de régularisation et actifs divers		
Charges constatées d'avance	2 458	2 252
Débiteurs divers	2 312	2 464
Capital souscrit, appelé, non versé et réserves à recevoir	717	1 433
Actifs divers	36	161
Total	**5 523**	**6 310**
Comptes de régularisation et passifs divers		
Dépôts de garantie reçus (*)	1 682 498	1 122 721
Créditeurs divers	3 818	3 505
Passifs divers	2 079	2 210
Total	**1 688 395**	**1 128 436**

(*) La Banque bénéficie de garanties sous forme de dépôts ou de titres dans le cadre de contrats de collatéralisation.
Au 31 décembre 2015, la CEB a reçu € 1,7 milliard de garanties sous forme de dépôts (31 décembre 2014 : € 1,1 milliard) et € 972,5 millions sous forme de titres (31 décembre 2014 : € 1,2 milliard).

NOTE J - Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle et dettes représentées par un titre

En milliers d'euros

	31/12/2015	31/12/2014
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle		
Comptes rémunérés	129 812	157 714
Emprunts et comptes à terme	100 000	100 000
Dettes rattachées	19	75
Total	**229 831**	**257 789**
Dettes représentées par un titre		
Emprunts obligataires	18 641 206	19 374 270
Dettes rattachées	241 448	274 876
Ajustement de la valeur des dettes représentées par un titre couvertes par des instruments dérivés	647 592	823 218
Total	**19 530 246**	**20 472 364**

Évolution des comptes rémunérés de la clientèle

Dans le cadre de nombreux accords de contribution bilatéraux et multilatéraux signés avec des donateurs, la CEB reçoit des contributions destinées à financer, par le biais de dons, des activités conformes à ses objectifs. Les contributions reçues des donateurs sont déposées sur des comptes ouverts dans les livres de la CEB.

En règle générale, les donateurs sont des États membres de la CEB et l'Union européenne. Toutefois, deux États non-membres, les États-Unis et le Royaume Uni, contribuent respectivement au Fonds pour le Programme régional de logement (RHP) et au Fonds Fiduciaire Droits de l'Homme.

La Banque intervient en tant que gestionnaire de ces comptes. À ce titre, elle traite et enregistre les mouvements affectant ces comptes et contrôle les soldes disponibles. Dans le cadre de ces activités, la CEB peut percevoir des commissions d'administration.

La CEB n'est pas exposée à un risque de crédit sur ces comptes dans la mesure où elle ne prend aucun engagement de don avec un bénéficiaire sans avoir préalablement reçu un engagement de contribution provenant d'un ou de plusieurs donateurs.

Au 31 décembre 2015, la Banque gérait 39 comptes rémunérés (2014 : 37) représentant un solde de € 129,8 millions (2014 : € 157,7 millions). Les ressources de ces comptes atteignent au total € 388,6 millions (2014 : € 349,1 millions), tandis que les décaissements s'élèvent à € 258,7 millions (2014 : € 191,4 millions).

Le tableau ci-dessous présente une synthèse des flux et des engagements des comptes administrés par la CEB répartis en trois catégories :

- Comptes alimentés par des pays donateurs,
- Comptes alimentés entièrement ou, dans le cas des WBIF, principalement par l'Union européenne (hors RHP),
- Comptes liés au Programme régional de logement.

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	Solde 31/12/2015	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Comptes alimentés par des pays donateurs	35 876	(23 492)	12 384		(6 935)
Comptes alimentés par l'Union européenne	217 768	(199 995)	17 773	3 409	(4 408)
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)	134 913	(35 258)	99 655	49 706	(106 315)
Total	**388 557**	**(258 745)**	**129 812**	**53 115**	**(117 658)**

En milliers d'euros

	Ressources[1]	Décaissements[2]	Solde 31/12/2014	Engagements à recevoir[3]	Engagements à payer[3]
Comptes alimentés par des pays donateurs	20 157	(14 906)	5 251		(4 714)
Comptes alimentés par l'Union européenne	198 760	(161 361)	37 399	21 620	(41 945)
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)	130 148	(15 083)	115 065	49 504	(55 569)
Total	**349 064**	**(191 350)**	**157 714**	**71 124**	**(102 228)**

[1] Comprend les contributions reçues des donateurs et les intérêts courus
[2] Comprend les dons décaissés en faveur des projets, les commissions versées et les fonds restitués aux donateurs
[3] Les engagements à recevoir et à payer concernent uniquement les projets en cours

Le tableau suivant présente le détail des comptes rémunérés repartis selon les trois mêmes catégories :

En milliers d'euros

Programme/Instrument et objet prioritaire du soutien	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	Solde 31/12/2015	Solde 31/12/2014
Comptes alimentés par des pays donateurs (hors RHP)						
Special Account Sweden : Prison d'État en Bosnie-Herzégovine	Ambassade de Suède	2010	2 177	(87)	2 090	2 090
Norway Trust Account (NTA) : réformes sociales et économiques dans les pays des Balkans occidentaux	Norvège	2003	3 204	(3 100)	104	91
Fonds Fiduciaire "Droits de l'Homme" : consolidation de l'état de droit et du système européen de protection des droits de l'homme en Europe	Allemagne, Finlande, Norvège, Pays-Bas, Royaume-Uni, Suisse	2008	13 440	(11 988)	1 452	2 242
Spanish Social Cohesion Account : cohésion sociale en Europe	Espagne	2009	2 044	(1 488)	556	827
Fonds pour les migrants et les réfugiés	Allemagne, Chypre, Irlande, Lituanie, Luxembourg, Pologne, République slovaque, Saint-Marin, Saint-Siège, Suède, BEI, CEB	2015	15 011	(6 829)	8 182	
Sous total Comptes alimentés par des pays donateurs (hors RHP)			**35 876**	**(23 492)**	**12 384**	**5 251**
Comptes alimentés par l'Union européenne (hors RHP)						
Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP) / Cadre d'Investissement en faveur des Balkans Occidentaux (WBIF)						
EU Contribution- F/P 1688 BA State Prison : prison d'État en Bosnie-Herzégovine - 1ère contribution	Union européenne	2009	4 089	(4 088)	1	1 385
EU Contribution- F/P 1688 BA State Prison : prison d'État en Bosnie-Herzégovine - 2ème contribution	Union européenne	2015	3 296	(3 296)		
IPF 2008 Municipal Window Special Account : projets d'investissement en Albanie, Bosnie-Herzégovine et Serbie dans le cadre de l'Instrument d'Aide de Pré-adhésion (IAP)	Union européenne	2009	13 263	(13 180)	83	1 587
IPA 2009 Rural Roads Albania Special Account : routes rurales en Albanie	Union européenne	2010	9 176	(6 457)	2 719	3 382
IPA 2009 Water Supply Kamza Albania Special Account : réseaux d'assainissement et de distribution d'eau en Albanie	Union européenne	2010	5 014	(2 521)	2 493	1 710
WBIF : infrastructures communales dans les Alpes albanaises	Union européenne Autres Donateurs	2014	1 000		1 000	1 000
WBIF : personnes vulnérables vivant en centres d'hébergement en Bosnie-Herzégovine	Union européenne Autres Donateurs	2014	1 200	(509)	691	1 152
WBIF : infrastructures de santé en Croatie	Union européenne Autres Donateurs	2014	1 500	(1 500)		1 440
WBIF : construction d'établissements pénitentiaires en Serbie	Union européenne Autres Donateurs	2015	1 430	(57)	1 373	
Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique						
Energy Efficiency Finance Facility 2006 Special Account : protection de l'environnement et efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie	Union européenne	2007	23 799	(23 799)		1 242
Energy Efficiency Finance Facility 2007 Special Account : protection de l'environnement et efficacité énergétique en Bulgarie, Croatie, Roumanie et Turquie avec effort accru sur les pays couverts par l'Instrument d'aide de préadhésion (IAP)	Union européenne	2008	7 930	(5 129)	2 801	1 394
Instrument Européen de Voisinage et de Partenariat (IEVP) / Facilité d'Investissement pour le Voisinage (FIV)						
EU Contribution - F/P 1620 MD Republican Clinical Hospital : Republican Clinical Hospital à Chisinau, Moldova	Union européenne	2009	95	(95)		70

En milliers d'euros

Programme/Instrument et objet prioritaire du soutien	Donateur(s)	Année d'ouverture	Ressources	Décaissements	Solde 31/12/2015	Solde 31/12/2014
Mécanisme européen de financement des collectivités locales						
EU Municipal Finance Facility Special Account	Union européenne	2004	15 409	(15 370)	39	1 141
EU Municipal Finance Facility 2003 Special Account	Union européenne	2005	5 523	(5 523)		519
EU Municipal Finance Facility 2005 Special Account	Union européenne	2007	3 420	(3 420)		3 383
EU Municipal Finance Facility 2006, Special Account Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey : projets d'infrastructures en faveur de municipalités dans 10 pays d'Europe centrale et orientale, candidats à l'adhésion à l'Union européenne à la date du projet (Bulgarie, Estonie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie et Slovénie)	Union européenne	2007	5 193	(5 193)		
European Local Energy Assistance Facility (ELENA)						
CEB-ELENA 2012	Union européenne	2012	1 000	(57)	943	
SME Finance Facility Phase 2 Special Fund						
EC Contribution Fund Phare Account	Union européenne	2001	53 027	(50 149)	2 878	3 634
SME Finance Facility 2002 Special Account	Union européenne	2004	15 984	(15 858)	126	2 185
SME Finance Facility 2003 Special Account	Union européenne	2005	16 307	(13 779)	2 528	6 260
SME Finance Facility 2005 Special Account	Union européenne	2006	9 526	(9 428)	98	3 541
SME Finance Facility 2006 Special Account, Bulgaria, Croatia, Romania and Turkey : Financement partiel de projets d'investissements productifs conçus pour créer ou sauvegarder des emplois dans des PME implantées dans 13 pays d'Europe centrale et orientale membres de la CEB	Union européenne	2007	20 587	(20 587)		2 373
Sous-total Comptes alimentés par Union européenne (hors RHP)			**217 768**	**(199 995)**	**17 773**	**37 399**
Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)						
RHP Fund Regional Account : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Croatie, Monténégro et Serbie	États-Unis, Turquie, Union européenne	2012	38 722	(8 988)	29 734	35 130
RHP Fund Sub-Regional Account : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine, Monténégro et Serbie	Danemark, Luxembourg, Norvège, Suisse	2012	11 719	(2 812)	8 907	10 975
RHP Fund Country Account - BiH : Programme régional de logement en Bosnie-Herzégovine	Allemagne, Italie, Union européenne	2012	36 787	(1 991)	34 796	35 289
RHP Fund Country Account - Croatia : Programme régional de logement en Croatie	Union européenne	2013	9 266	(3 441)	5 825	6 977
RHP Fund Country Account - Serbia : Programme régional de logement en Serbie	Union européenne	2013	21 909	(7 993)	13 916	21 423
RHP Fund Country Account - Montenegro : Programme régional de logement au Monténégro	Union européenne	2013	995	(157)	838	974
RHP Implementation : mise en oeuvre du Programme régional de logement et assistance technique (2ème phase)	Union européenne	2013	15 306	(9 821)	5 485	4 127
Special Account RHP Rep of Cyprus : coûts liés au Programme régional de logement	Chypre	2012	50	(1)	49	49
Special Account RHP Romania : coûts liés au Programme régional de logement	Roumanie	2012	50	(49)	1	17
Special Account RHP Slovak Republic : coûts liés au Programme régional de logement	République slovaque	2012	40	(3)	37	37
Special Account RHP Czech Republic : coûts liés au Programme régional de logement	République tchèque	2013	39	(1)	38	38
Special Account RHP Hungary : coûts liés au Programme régional de logement	Hongrie	2014	30	(1)	29	29
Sous-total Comptes liés au Programme régional de logement (RHP)			**134 913**	**(35 258)**	**99 655**	**115 065**
Total Comptes rémunérés			**388 557**	**(258 745)**	**129 812**	**157 714**

NOTE K - Compte de dividendes sociaux

Le 22 mars 2013, le Conseil d'administration a décidé de renommer le "Compte Fiduciaire Sélectif" en "Compte de dividendes sociaux" (CDS) et d'élargir son champ d'utilisation.

Depuis cette date, le CDS est utilisé pour financer quatre types de dons :

- des bonifications d'intérêt sur prêts consentis par la Banque,
- des garanties pour soutenir le financement par la Banque de projets à fort impact social,
- de l'assistance technique dans le cadre de projets financés par la CEB,
- des contributions.

Les dons financés par le CDS sont approuvés par le Conseil d'administration de la Banque, à l'exception des dons d'assistance technique inférieurs ou égaux à € 300 milliers, qui sont approuvés par le Gouverneur.

Les dons peuvent atteindre € 2 millions chacun, à l'exception des contributions qui sont limitées à € 500 milliers. Les approbations annuelles par pays, tous volets confondus, ne peuvent excéder 10% des ressources du CDS disponibles pour approbation.

En 2013, les ressources du CDS (Compte des États membres) ont été réallouées aux quatre sous-comptes des volets du CDS.

Au 31 décembre 2015, le détail de ces sous-comptes est le suivant :

En milliers d'euros

Volets du CDS	31/12/2015	31/12/2014
Bonifications de prêts approuvés	31 490	39 470
Disponible pour la bonification	2 205	6 909
Bonifications d'intérêt de prêts	33 695	46 379
Garanties de prêts approuvés	5 535	3 535
Disponible pour les garanties	8 556	6 517
Garanties de prêts	14 091	10 052
Approbations pour assistance technique	5 184	4 404
Disponible pour assistance technique	5 707	5 521
Assistance technique	10 891	9 925
Contributions approuvées		20
Disponible pour contributions	1 933	3 920
Contributions	1 933	3 940
Total	**60 610**	**70 296**

Financement

Le CDS peut être alimenté par :

a) des contributions reçues des États membres de la CEB sous forme de dividendes à caractère social, lors de l'affectation du résultat annuel de la Banque
b) des contributions volontaires d'États membres de la Banque, après accord du Conseil d'administration
c) des contributions volontaires d'États membres du Conseil de l'Europe et d'États non-membres ou d'institutions internationales, après accord du Conseil de direction et du Conseil d'administration.

En 2015, aucun versement des États membres n'a été effectué au titre du résultat de l'exercice précédent, de même qu'en 2014.

Conformément aux nouvelles règles adoptées en mars 2013, le solde du compte des États membres à cette date, soit € 50 274 milliers, avait été réparti entre les quatre volets.

En 2015, le Conseil d'administration de la CEB a approuvé une contribution de € 5 millions du CDS au Fonds pour les migrants et les réfugiés (MRF), ainsi qu'une réallocation des ressources entre les différents sous-comptes des volets.

NOTE L - Provisions

La Banque administre un régime de pension et d'autres avantages postérieurs à l'emploi qui concernent l'assurance maladie, l'ajustement fiscal et la cessation anticipée d'activité. Le montant de l'engagement au titre de chaque avantage postérieur à l'emploi est déterminé séparément, selon la méthode d'évaluation actuarielle des unités de crédit projetées. La dernière évaluation actuarielle a été effectuée au 31 décembre 2015 sur la base des données individuelles au 30 juin 2015.

La situation financière des avantages postérieurs à l'emploi est la suivante :

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Évolution de la provision			
Provision au 1er janvier 2015	**194 249**	**45 078**	**239 327**
Coûts de services rendus	11 339	3 156	14 495
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 203	746	3 949
Charge comptable de l'exercice	14 542	3 902	18 444
Variation des écarts actuariels de l'année	(23 373)	(5 210)	(28 583)
Prestations versées	(1 978)	(662)	(2 640)
Provision au 31 décembre 2015	**183 440**	**43 108**	**226 548**
Variation des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres			
Solde au 1er janvier 2015	**91 064**	**23 582**	**114 646**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	5 352	750	6 102
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	(28 725)	(5 999)	(34 724)
Sous-total	(23 373)	(5 249)	(28 622)
Solde au 31 décembre 2015	**67 691**	**18 333**	**86 024**

En milliers d'euros

	Régime de pension	Autres avantages postérieurs à l'emploi	Total
Évolution de la provision			
Provision au 1er janvier 2014	**125 717**	**45 061**	**170 778**
Coûts de services rendus	7 820	2 990	10 810
Coûts de services passés [1]		(7 901)	(7 901)
Reclassement coûts de services rendus [2]	1 399	(1 399)	
Coûts d'intérêts liés à l'actualisation des engagements	3 723	1 211	4 934
Reclassement coûts d'intérêts [2]	1 385	(1 385)	
Charge comptable de l'exercice	14 327	(6 484)	7 843
Variation des écarts actuariels de l'année	55 964	7 053	63 017
Prestations versées	(1 759)	(552)	(2 311)
Provision au 31 décembre 2014	**194 249**	**45 078**	**239 327**
Variation des écarts actuariels comptabilisés directement en capitaux propres			
Solde au 1er janvier 2014	**35 100**	**16 425**	**51 525**
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet données	(738)	(9 381)	(10 119)
Écarts actuariels de l'année sur les passifs - effet hypothèses	56 702	16 538	73 240
Sous-total	55 964	7 157	63 121
Solde au 31 décembre 2014	**91 064**	**23 582**	**114 646**

[1] Le contrat d'assurance maladie a été négocié au cours de l'année 2014. Par conséquence, le taux de cotisation patronale a diminué. La baisse de la provision en raison de cette révision (€ 7,7 millions) a été enregistrée comme produit dans le compte de résultat de l'exercice 2014.
[2] En 2014, les coûts de services et les coûts d'intérêts liés à la cessation anticipée d'activité ont été reclassés dans le régime de pension.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer les engagements au titre des avantages postérieurs à l'emploi figurent ci-dessous :

Informations diverses	2015	2014
Taux d'intérêt d'actualisation	2,00%	1,50%
Taux d'inflation	1,75%	2,00%
Taux de revalorisation des pensions	1,75%	2,00%
Taux d'augmentation des traitements	3,50%	3,50%
Taux de cotisations patronales assurance maladie	5,96%	5,96%
Duration moyenne	23,32	25,13

Test de sensibilité

Les tableaux suivants présentent la sensibilité de l'engagement (*Projected Benefit Obligation* - PBO) lié aux avantages postérieurs à l'emploi au 31 décembre 2015, ainsi que les coûts de services de l'année, les coûts d'intérêts et les prestations estimées pour l'année 2016, calculés selon une variation des hypothèses de taux d'actualisation de +/- 0,25% :

En milliers d'euros

Régime de pension	PBO 31/12/2015	Coûts de services 2016	Coût d'intérêts sur PBO 2016	Prestations estimées 2016	PBO 31/12/2016
Taux d'actualisation +0,25%	173 799	10 031	3 878	(2 864)	184 844
Taux d'actualisation -0,25%	193 827	11 445	3 367	(2 864)	205 775

Au 31 décembre 2015, une hausse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié au régime de pension de 5,3%. Une baisse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 5,7% à cette date.

En milliers d'euros

Autres avantages postérieurs à l'emploi	PBO 31/12/2015	Coûts de services 2016	Coût d'intérêts sur PBO 2016	Prestations estimées 2016	PBO 31/12/2016
Taux d'actualisation +0,25%	40 393	2 802	900	(742)	43 353
Taux d'actualisation -0,25%	46 064	3 278	799	(742)	49 399

Au 31 décembre 2015, une hausse de taux d'actualisation de 0,25% aurait entraîné une baisse de l'engagement lié aux autres avantages postérieurs à l'emploi de 6,3%. Une baisse de 0,25% du taux d'actualisation aurait entraîné une hausse de cet engagement de 6,9% à cette date.

NOTE M - Capital

Gestion du capital

Conformément au Statut (article III), tout État européen (État membre ou non du Conseil de l'Europe) et toute institution internationale à vocation Européenne peut, dans les conditions fixées par le Conseil de direction, devenir Membre de la Banque.

La Banque émet des titres de participation libellés en euros auxquels souscrivent les membres. Chaque titre a la même valeur nominale de € 1 000.

L'adhésion s'effectue par le dépôt d'une déclaration auprès du Secrétaire Général du Conseil de l'Europe, stipulant que le candidat adhère au Statut de la Banque et souscrit au nombre de titres de participation fixé en accord avec le Conseil de direction. Tout État devenant membre confirme dans sa déclaration son intention :

- d'adhérer dès que possible au Troisième Protocole Additionnel à l'Accord Général sur les Privilèges et Immunités du Conseil de l'Europe ;
- en attendant cette adhésion, d'accorder le régime juridique découlant de ce protocole aux biens, avoirs et opérations de la Banque, ainsi que le statut juridique résultant de ce texte, au bénéfice des organes et agents de la Banque (Statut - article III).

Le Conseil de direction fixe les modalités de souscription et de libération du capital ; il détermine également celles relatives aux augmentations de capital. Les conditions et modalités d'un retrait éventuel d'un État membre sont définies dans le Statut de la CEB (article XV). La Banque n'a jamais reçu une telle demande. Sur cette base et conformément à l'amendement de l'IAS 32 de février 2008, ces titres de participation sont classés en instruments de capitaux propres.

Le calcul du montant de la souscription au capital et aux réserves s'effectue sur la base du taux de contribution des pays candidats à l'adhésion à la Banque au budget de l'Accord partiel du Conseil de l'Europe sur la CEB.

Le capital souscrit de la Banque est constitué du capital versé et du capital appelable. Le capital libéré est la part du capital payable lors de l'adhésion à la Banque sur décision du Conseil de direction sur proposition du Conseil d'administration. En ce qui concerne le capital appelable, il convient de noter qu'il n'y a jamais eu d'appel au capital de la Banque.

L'adéquation du capital de la Banque au niveau des risques liés à ses activités est mesurée à travers un dispositif prudentiel organisé autour de différents ratios (voir chapitre 4 dans la note B).

NOTE M

La répartition du capital par État membre est présentée ci-dessous :

En milliers d'euros

Membres	Capital souscrit	Capital non appelé	Capital appelé	Pourcentage du capital souscrit
Allemagne	915 770	814 114	101 656	16,735%
France	915 770	814 114	101 656	16,735%
Italie	915 770	814 114	101 656	16,735%
Espagne	597 257	530 958	66 299	10,914%
Turquie	388 299	345 197	43 102	7,096%
Pays-Bas	198 813	176 743	22 070	3,633%
Belgique	164 321	146 083	18 238	3,003%
Grèce	164 321	146 083	18 238	3,003%
Portugal	139 172	123 724	15 448	2,543%
Suède	139 172	123 724	15 448	2,543%
Pologne	128 260	114 023	14 237	2,344%
Danemark	89 667	79 712	9 955	1,639%
Finlande	69 786	62 039	7 747	1,275%
Norvège	69 786	62 039	7 747	1,275%
Bulgarie	62 459	55 526	6 933	1,141%
Roumanie	59 914	53 264	6 650	1,095%
Suisse	53 824	43 229	10 595	0,984%
Irlande	48 310	42 948	5 362	0,883%
Hongrie	44 788	39 816	4 972	0,818%
République tchèque	43 037	38 260	4 777	0,786%
Luxembourg	34 734	30 878	3 856	0,635%
Serbie	25 841	22 973	2 868	0,472%
Croatie	21 376	19 003	2 373	0,391%
Chypre	19 882	17 676	2 206	0,363%
République slovaque	18 959	16 854	2 105	0,346%
Albanie	13 385	11 899	1 486	0,245%
Lettonie	12 808	11 387	1 421	0,234%
Estonie	12 723	11 311	1 412	0,233%
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	12 723	11 311	1 412	0,233%
Lituanie	12 588	11 191	1 397	0,230%
Slovénie	12 295	10 930	1 365	0,225%
Islande	10 144	9 018	1 126	0,185%
Malte	10 144	9 018	1 126	0,185%
Géorgie	9 876	8 780	1 096	0,180%
Bosnie-Herzégovine	9 689	8 614	1 075	0,177%
Monténégro	6 584	5 853	731	0,120%
Kosovo	6 559	5 831	728	0,120%
Moldova (République de)	5 488	4 878	610	0,100%
Saint-Marin	4 867	4 206	661	0,089%
Liechtenstein	2 921	2 374	547	0,053%
Saint-Siège	137	107	30	0,003%
Total 2015	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	**100,000%**
Total 2014	**5 472 219**	**4 859 802**	**612 417**	

Le montant du résultat 2015 par titre du capital s'élève à € 23,21 (€ 24,57 pour 2014).

En 2013, suite à l'adhésion du Kosovo, le capital souscrit a augmenté de € 6 559 milliers. Le capital appelé (€ 728 milliers) et la contribution du Kosovo dans les réserves (€ 2 138 milliers) sont à régler en quatre versements annuels égaux. Le tableau ci-dessous présente l'encours détaillé, de l'échéance, restant à verser au 31 décembre 2015 :

En milliers d'euros

Membre	Capital	Réserves	Total
Kosovo	182	535	717
Total	**182**	**535**	**717**

NOTE N - Marge d'intérêts

Les produits et les charges sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif (intérêts, commissions et frais).

La variation de valeur calculée hors intérêts courus sur les instruments financiers est comptabilisée en "Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat" (note P).

Les produits et les charges d'intérêts sur les dérivés de couverture de juste valeur sont présentés avec les produits et charges des éléments dont ils contribuent à la couverture des risques.

En milliers d'euros

	2015			2014		
	Produits	**Charges**	**Net**	**Produits**	**Charges**	**Net**
Actifs financiers disponibles à la vente						
Opérations sur titres	41 673		41 673	49 729		49 729
Dérivés de couverture	15 141	(45 818)	(30 677)	17 923	(45 511)	(27 588)
Sous-total	**56 814**	**(45 818)**	**10 996**	**67 652**	**(45 511)**	**22 141**
Créances sur les établissements de crédit et la clientèle						
Prêts (à l'exclusion de l'interbancaire)	169 633		169 633	199 078		199 078
Dérivés de couverture	30 694	(125 976)	(95 282)	39 191	(137 181)	(97 990)
Autres créances	1 468	(4 749)	(3 281)	5 231	(281)	4 950
Sous-total	**201 795**	**(130 725)**	**71 070**	**243 500**	**(137 462)**	**106 038**
Actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance						
Opérations sur titres	92 209		92 209	96 314		96 314
Sous-total	**92 209**		**92 209**	**96 314**		**96 314**
Dettes envers les établissements de crédit et la clientèle						
Emprunts		(134)	(134)		(362)	(362)
Comptes rémunérés	2 066	(237)	1 829	74	(1 935)	(1 861)
Sous-total	**2 066**	**(371)**	**1 695**	**74**	**(2 297)**	**(2 223)**
Dettes représentées par un titre						
Émissions		(456 171)	(456 171)		(522 555)	(522 555)
Dérivés de couverture	480 504	(29 394)	451 110	538 245	(63 409)	474 836
Sous-total	**480 504**	**(485 565)**	**(5 061)**	**538 245**	**(585 964)**	**(47 719)**
Autres intérêts et charges assimilées		**(3 949)**	**(3 949)**		**(4 935)**	**(4 935)**
Marge d'intérêts	**833 388**	**(666 428)**	**166 960**	**945 785**	**(776 169)**	**169 616**

NOTE O - Information sectorielle

La CEB est une banque multilatérale de développement à vocation sociale. Elle accorde des prêts pour financer des projets dans ses États membres. Cette activité est financée par des émissions publiques et des placements privés.

Dans ce cadre, la Banque dispose d'un seul domaine d'activité opérationnel. Elle intervient dans les zones géographiques où sa contribution est la plus nécessaire, en particulier dans les pays d'Europe centrale et orientale, qui constituent les pays cibles.

Son activité de financement de projets est exclusivement menée en Europe. Toutefois, pour les autres opérations financières, en particulier pour ses émissions publiques, la CEB intervient aussi bien en Europe que sur d'autres continents. Par conséquent, ces opérations ne figurent pas dans le tableau ci-dessous.

Les intérêts sur prêts se répartissent par pays de localisation de l'emprunteur de la manière suivante :

En milliers d'euros

Répartition par pays de localisation de l'emprunteur	2015	2014
Pologne	25 513	32 953
Turquie	20 314	20 617
Roumanie	19 259	20 887
Hongrie	11 340	20 250
Croatie	8 600	9 649
Chypre	6 070	7 130
Lituanie	4 990	4 906
Albanie	2 649	2 792
République slovaque	1 793	1 258
Serbie	1 727	1 854
Malte	1 556	2 036
Bosnie-Herzégovine	1 310	1 268
Lettonie	1 175	1 433
Slovénie	1 016	1 405
Bulgarie	968	1 121
"l'ex-République yougoslave de Macédoine"	858	902
Moldova (République de)	794	773
République tchèque	727	703
Estonie	634	720
Géorgie	183	22
Monténégro	121	123
Sous-total pays cibles	**111 597**	**132 802**
Belgique	21 815	21 596
Espagne	10 913	11 688
Allemagne	7 053	7 945
France	5 543	7 413
Portugal	5 509	6 189
Italie	2 488	3 348
Islande	1 405	1 554
Irlande	1 349	1 289
Finlande	441	847
Suède	214	473
Danemark	1	291
Grèce		562
Saint-Marin		3
Sous-total autres pays	**56 731**	**63 198**
Pays cibles par l'intermédiaire d'autres pays	**1 305**	**3 078**
Total	**169 633**	**199 078**

Les encours des prêts par pays sont présentés dans la note G.

NOTE P - Gains ou pertes nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat

Les gains nets sur instruments financiers à la juste valeur par résultat recouvrent les éléments de résultat afférents aux instruments financiers à l'exception des produits et charges d'intérêts présentés dans la "Marge d'intérêts" (note N).

En milliers d'euros

	2015	2014
Résultat net sur instruments de couverture de juste valeur	(70 395)	(50 497)
Réévaluation des éléments couverts attribuable aux risques couverts	69 992	43 065
Résultat sur instruments financiers à la juste valeur par résultat	9 330	6 950
Réévaluation des positions de change	80	82
Ajustement de valeur pour risque de crédit propre (*Debit Valuation Adjustment* - DVA)	(177)	1 075
Ajustement de valeur pour risque de contrepartie (*Credit Valuation Adjustment* - CVA)	(135)	(1 343)
Total	**8 695**	**(668)**

NOTE Q - Charges générales d'exploitation

En milliers d'euros

	2015	2014
Charges de personnel		
Salaires et traitements	21 212	19 737
Charges sociales et de pension	13 923	2 418
Autres charges générales d'exploitation	9 874	9 074
Total	**45 009**	**31 229**

Au 31 décembre 2015, l'effectif de la Banque comptait : 3 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 193 agents permanents. Au 31 décembre 2014 : 4 hors cadres élus (Gouverneur et Vice-Gouverneurs) et 183 agents permanents.

NOTE R - Événements postérieurs à la date de clôture

Aucun événement important appelant des mentions complémentaires ou un ajustement aux présents états financiers n'est intervenu entre le 31 décembre 2015 et la date de l'arrêté des comptes par le Gouverneur le 29 février 2016.

RAPPORT DE L'AUDIT EXTERNE

KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB)

55, avenue Kléber
75116 Paris

Rapport de l'auditeur indépendant

Exercice clos le 31 décembre 2015

Aux membres du Conseil de Direction et du Conseil d'Administration,

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe (CEB), comprenant le bilan au 31 décembre 2015, ainsi que le compte de résultat, l'état du résultat global, l'état des variations des capitaux propres et le tableau des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et les autres notes explicatives A à R y afférentes.

Responsabilité de la Direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

La Direction est responsable de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément aux Normes Internationales d'Information Financière (IFRS) telles qu'adoptées dans l'Union Européenne. Cette responsabilité comprend :

- la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs,
- la sélection et l'application des politiques comptables adéquates,
- ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances

Responsabilité de l'auditeur externe

Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les Normes Internationales d'Audit. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournis dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En procédant à cette évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le contrôle

KPMG S.A.,
société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants adhérents de KPMG International Cooperative, une entité de droit suisse.

Société anonyme d'expertise comptable et de commissariat aux comptes à directoire et conseil de surveillance.
Inscrite au Tableau de l'Ordre à Paris sous le n° 14-30080100 et à la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes de Versailles.

Siège social :
KPMG S.A.
Tour Eqho
2 avenue Gambetta
92066 Paris la Défense Cedex
Capital : 5 497 100 €
Code APE 6820Z
775 726 417 R.C.S. Nanterre
TVA Union Européenne
FR 77 775 726 417

interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et à la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de ce contrôle interne. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et du caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

A notre avis, les états financiers présentent sincèrement, dans tous leurs aspects significatifs, la situation financière de la banque au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union Européenne.

Paris La Défense, le 1er Mars 2016

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.



Pascal Brouard
Associé

RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE

Rapport du Comité de surveillance sur le bilan et le compte de résultat, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour 2015

Conformément au mandat qui lui a été donné en vertu de l'article XII du Statut de la Banque de Développement du Conseil de l'Europe et de l'article I de son Règlement Intérieur, le Comité de surveillance s'est réuni à Paris en octobre 2015 pour la revue intérimaire, ainsi que du 29 février au 2 mars 2016 pour certifier le bilan et le compte de résultat de la CEB, ainsi que les Notes annexes aux états financiers pour l'exercice clos le 31 décembre 2015.

Se fondant sur la Résolution 343 (2002) du Conseil de direction, clarifiée par la décision prise par ce dernier à sa réunion du 10 décembre 2004, et faisant suite à la recommandation du Conseil d'administration sur ce point ainsi qu'aux recommandations émises par le Comité de surveillance des exercices précédents, l'Auditeur externe, KPMG, a présenté son rapport et donné, en tant que de besoin, les détails du déroulement de l'audit.

Le Comité de surveillance a procédé à l'examen des activités de la CEB pour l'exercice 2015 de la manière suivante :

- en consultant le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, les directeurs et les autres agents de la Banque concernés ;
- en examinant les états financiers de la CEB pour l'exercice 2015, comprenant le bilan au 31 décembre 2015, le compte de résultat et les Notes annexes aux états financiers, qui ont été préparés par le Département de la comptabilité de la CEB et signés par le Gouverneur le 29 février 2016 ;
- en consultant le Département de l'Audit interne et en examinant ses rapports ;
- en consultant l'Auditeur externe de la CEB et en examinant son rapport d'intérim et son rapport détaillé pour l'exercice 2015 ;
- en obtenant l'opinion signée par l'Auditeur externe le 1er mars 2016 ;
- en obtenant l'ensemble des documents, renseignements et explications que le Comité de surveillance a estimés nécessaires. Ceux-ci ont été volontiers communiqués par le Gouverneur, les Vice-Gouverneurs, l'Auditeur interne, les directeurs et les agents concernés.

Le Comité de surveillance certifie, sur la base des informations mises à sa disposition et dans toute la mesure où il a pu s'en assurer, que le bilan et le compte de résultat de la CEB, y compris les Notes annexes aux états financiers, concordent avec les écritures et autres pièces comptables et reflètent fidèlement, dans tous les aspects matériels, l'état des opérations de la CEB au 31 décembre 2015, le résultat de ses opérations et ses flux de trésorerie pour l'exercice écoulé, en conformité avec les normes IFRS (*International Financial Reporting Standards*) adoptées par l'Union européenne.

Paris, le 2 mars 2016

René BRÜLHART Dubravka FLINTA Viktor GJORCHEV

APPROBATION DES COMPTES

Extrait du procès-verbal de la 297e réunion du Conseil d'administration de la CEB

Résolution 1578 (2016)
sur le quitus au Gouverneur et l'affectation du bénéfice 2015

Paris, le 17 mars 2016 **CA PV/297/2016**

Le Conseil d'administration,

Vu l'article XI, section 3 du Statut de la Banque,

Vu l'article 1, paragraphe 2 du Règlement Intérieur du Conseil d'administration,

Ayant pris acte du bilan, du compte de résultat et des notes annexes aux États financiers au 31 décembre 2015,

Ayant pris acte de la note du Gouverneur "Proposition d'affectation du résultat net de l'exercice 2015" (CA/297/2204/2016) du 2 mars 2016,

Ayant pris acte du rapport de l'Audit Externe au 1er mars 2016,

Ayant pris acte du rapport du Comité de Surveillance au 2 mars 2016,

1. recommande au Conseil de direction d'approuver le rapport annuel, le bilan, le compte de résultat et les notes annexes aux états financiers de la Banque au 31 décembre 2015,

2. donne quitus au Gouverneur de sa gestion financière pour l'exercice 2015,

3. décide d'affecter l'intégralité du résultat net de l'exercice 2015, soit + € 127 037 283, comme suit :
 - € 7 000 000 au Compte de Dividendes Sociaux,
 - € 120 037 283 à la Réserve Générale,

4. recommande au Conseil de direction d'approuver le point 3 ci-dessus.

APPROBATION DES COMPTES

Extrait du procès-verbal de la 213e réunion du Conseil de direction de la CEB

Résolution 420 (2016) sur l'exercice 2015

Paris, le 8 avril 2016 **CD/PV/213/2016**

Le Conseil de direction,

Vu l'article IX, section 3, paragraphe 1, *litt.* e du Statut,

Vu l'article 5, paragraphe 1 du Règlement Intérieur du Conseil de direction,

Vu le bilan et le compte de résultat ainsi que les notes annexes aux états financiers au 31 décembre 2015,

Vu la certification de l'auditeur externe du 1er mars 2016,

Vu les rapports des organes statutaires de la Banque, à savoir :

- le rapport du Gouverneur pour l'exercice 2015,
- le rapport du Comité de surveillance du 2 mars 2016,

Vu la Résolution 1578 (2016) du Conseil d'administration,

Ayant entendu le Comité de surveillance,

Décide :

- d'approuver le rapport annuel, les comptes et le bilan général de la Banque pour 2015,
- de donner quitus au Conseil d'administration pour l'année 2015 et
- d'entériner le paragraphe 3 de la Résolution 1578 (2016) du Conseil d'administration du 17 mars 2016 par lequel le Conseil d'administration a affecté le résultat net de l'exercice 2015, soit + € 127 037 283, comme suit :
 - € 7 000 000 au Compte de Dividendes Sociaux,
 - € 120 037 283 à la Réserve Générale.

NOTES AU LECTEUR

Dénomination : depuis sa création en 1956, la Banque a connu trois dénominations successives. Depuis le 1er novembre 1999, elle est connue sous le nom de CEB – Banque de Développement du Conseil de l'Europe.

États membres : au 31 décembre 2015, la Banque compte 41 États membres : Albanie, Allemagne, Belgique, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Danemark, Espagne, Estonie, Finlande, France, Géorgie, Grèce, Hongrie, Irlande, Islande, Italie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Norvège, Pays-Bas, Pologne, Portugal, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Saint-Marin, Saint-Siège, Serbie, Slovénie, Suède, Suisse, Turquie.

Statuts : les premiers statuts ont été adoptés par le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe le 16 avril 1956 (résolution (56)9). Les nouveaux statuts, adoptés par le Comité des Ministres le 16 juin 1993 (résolution (93)22) sont entrés en vigueur le 18 mars 1997 après leur ratification par l'ensemble des États membres.

Pays cibles : Albanie, Bosnie-Herzégovine, Bulgarie, Chypre, Croatie, Estonie, Géorgie, Hongrie, Kosovo, "l'ex-République yougoslave de Macédoine", Lettonie, Lituanie, Malte, Moldova (République de), Monténégro, Pologne, République slovaque, République tchèque, Roumanie, Serbie, Slovénie et Turquie.

Projet approuvé : projet présenté au Conseil d'administration qui en a approuvé le financement.

Prêt décaissé : prêt effectivement versé au bénéficiaire.

Tranche de prêt : le financement est versé par tranches, selon l'avancement des travaux, jusqu'au montant du plafond autorisé par le Conseil d'administration.

Engagement de financement : montant total des contrats-cadres signés et des projets individuels (hors contrats-cadres) qui ont fait l'objet d'au moins un décaissement.

Compte de dividendes sociaux (CDS) : abondé pour l'essentiel de la part approuvée par les actionnaires des revenus annuels de la Banque affectés à ce compte, il est utilisé pour financer les subventions destinées aux projets à impact social élevé. Celles-ci peuvent prendre la forme de bonifications d'intérêt, d'aide à l'assistance technique, de garanties de prêt ou de contributions.

Encours de prêts : montant total des prêts décaissés et non encore remboursés.

Capital souscrit : titres de participation émis par la CEB et souscrits par ses membres.

Capital appelé : capital total payé et à payer.

Capital appelable : différence entre le capital souscrit et le capital appelé.

Crédits photos :
Couverture & 2e de couv. :
Milos Malinic
p 2 : Michal Dzierza
p 6 : Djenkaphoto
p 8 : Photothèque RHP
p 9 : David Richard
p 10 : EdStock - Christopher Furiong
p 11 : Photothèque GRAVIR
p 12 : Photothèque microStart
p 13 : vlad_karavaev
p 14 : majorosl
p 15 : Michal Dzierza
p 20 : W. Jarek
p 22 : Photothèque RHP
p 23 : ZhuDifeng
p 26 : Photothèque CEB
p 29 : Michal Dzierza
p 34 : Jean-Jacques Bernard
p 35 : Photothèque CEB
p 36 : Photothèque CEB

Conception et réalisation graphique :
Carré communication
fred.chapat@carrecommunication.com

CEB
COUNCIL OF EUROPE DEVELOPMENT BANK
BANQUE DE DEVELOPPEMENT DU CONSEIL DE L'EUROPE






55, avenue Kléber
FR-75116 PARIS - FRANCE
Tél. : +33 (0)1 47 55 55 00
Fax : +33 (0)1 47 55 03 38
Swift : CEFPFRPP
www.coebank.org

ISSN : 1563-2598